

COMMUNE DE LOUROUX-DE-BOUBLE

CARTE COMMUNALE



PIECE N° 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	9
1.1 Une commune rurale.....	9
1.2 Une commune en limite d'intercommunalité et de département.....	13
2. Patrimoine et formes urbaines	16
2.1 Des constructions concentrée malgré un contexte d'urbanisation diffuse	16
2.2 L'évolution de l'urbanisation	17
2.2.1 Une urbanisation dominée par les bâtiments d'activité	17
2.2.2 Une morphologie urbaine marquée par la faible densité	25
2.3 L'identité architecturale et patrimoniale.....	27
2.3.1 Des formes bâtis typiques d'un territoire rural	27
2.3.2 Un patrimoine remarquable reconnu	32
2.4 Le potentiel de développement urbain	34
2.4.1 Une faible consommation foncière	34
2.4.2 Un potentiel de densification élevé	35
3. Habitat et population.....	41
3.1 Démographie.....	41
3.1.1 Une déprise démographique importante	41
3.1.2 Un solde migratoire ne compensant plus le solde naturel	42
3.1.3 Une population vieillissante.....	45
3.2 La typologie des ménages	47
3.2.1 Un nombre de ménages stable	47
3.2.2 Des caractéristiques socioprofessionnelles engendrant de faibles revenus.....	50
3.3 Parc de logements	54

3.3.1 Une très faible part de résidences principales	54
3.3.2 Des résidences principales de grande taille et un part équilibrée de résidences locatives.....	56
3.3.3 Des logements vacants nombreux liés à l'ancienneté du parc	57
3.3.4 Un marché immobilier accessible	61
4. Activités économiques.....	64
4.1 Un territoire touché par un taux de chômage croissant.....	64
4.2 Un tissu économique relativement important pour une commune rurale	66
4.3 Un potentiel touristique reconnu, favorable à l'emploi tertiaire.....	68
4.4 Exploitations agricoles.....	69
4.4.1 Des exploitations de plus en plus grandes.....	69
4.4.2 Une agriculture qui se spécialise	70
4.4.3 Des espaces agricoles peu impactés par l'intensification des pratiques	71
5. Organisation structurelle du territoire	74
5.1 Des transports en commun peu utilisé	74
5.1.1 L'automobile, le moyen de déplacement principal.....	74
5.1.2 Des infrastructures routières de faible envergure	75
5.1.3 Une alternative à la voiture exceptionnelle pour une commune rurale.....	76
5.1.4 Un stationnement peu organisé.....	77
5.2 Réseaux de télécommunication et haut débit.....	77
5.2.1 Une couverture téléphonique convenable des principaux secteurs urbanisés	77
5.2.2 Un accès internet haut débit pour presque tous les locaux	79
6. Etat initial de l'environnement	81
6.1 Le contexte géophysique	81
6.1.1 Un climat sous influence océanique	81
6.1.2 Un sol hétérogène et accidenté.....	82

6.1.3 Une artificialisation faible, mais en croissance	84
6.2 Paysage et patrimoine bâti.....	84
6.2.1 Un territoire caractéristique des forêts et du bocage bourbonnais.....	84
6.2.2 Un patrimoine paysager connu et protégé	87
6.2.3 Aucun site archéologique repéré.....	88
6.3 Les ressources naturelles.....	88
6.3.1 Une eau de qualité variable.....	88
6.3.2 Des ressources énergétiques valorisées localement	90
6.3.3 Une ressource minérale non mobilisée.....	93
6.4 Biodiversité et milieux naturels	95
6.4.1 Une biodiversité reconnue par des zonages et inventaires	95
6.4.2 Des outils pour la prise en compte des milieux peu contraignants.....	98
6.4.3 Une trame verte et bleue très dense sur le toute la commune.....	99
6.5 Pollutions et nuisances	102
6.5.1 Des eaux usées majoritairement traitées collectivement.....	102
6.5.2 Une bonne qualité de l'air	103
6.5.3 Une nuisance sonore n'impactant aucune zone habitée	104
6.5.4 Des déchets en légère baisse	104
6.5.5 Des sites pollués surveillés	105
6.6 Risques majeurs	106
6.6.1 Des risques peu nombreux.....	106
6.6.2 Des risques naturels peu nombreux et peu fréquents.....	107
6.6.3 Une commune épargnée par les risques technologiques	107
7. Justification du projet	109
7.1 Scénario d'évolution.....	109
7.1.1 S'inscrire dans la dynamique démographique positive du SCoT.....	109

7.1.2 De ménages petits dont la taille continue à diminuer	109
7.1.3 Une croissance du nombre de ménages à anticiper.....	110
7.1.4 Une obsolescence des logements habituelle à anticiper.....	110
7.1.5 Un nombre de résidences secondaires stable.....	110
7.1.6 Une nécessaire réduction du nombre de logements vacants.....	110
7.1.7 Une production mesurée de nouveaux logements	111
7.1.8 Une densité de logements adaptée au contexte rural.....	111
7.1.9 Un besoin en foncier constructible raisonnable	111
7.1.10 Une consommation foncière faible	111
7.1.11 Bilan du scénario	111
7.2 Présentation du zonage	115
7.3 Justification du zonage	115
7.3.1 Zonage du bourg	115
7.3.2 Les Cabanes et Boucé	119
7.3.3 La Gravière et le nord des Cabanes	123
7.4 Un projet à faible impact à l'horizon 2035	127

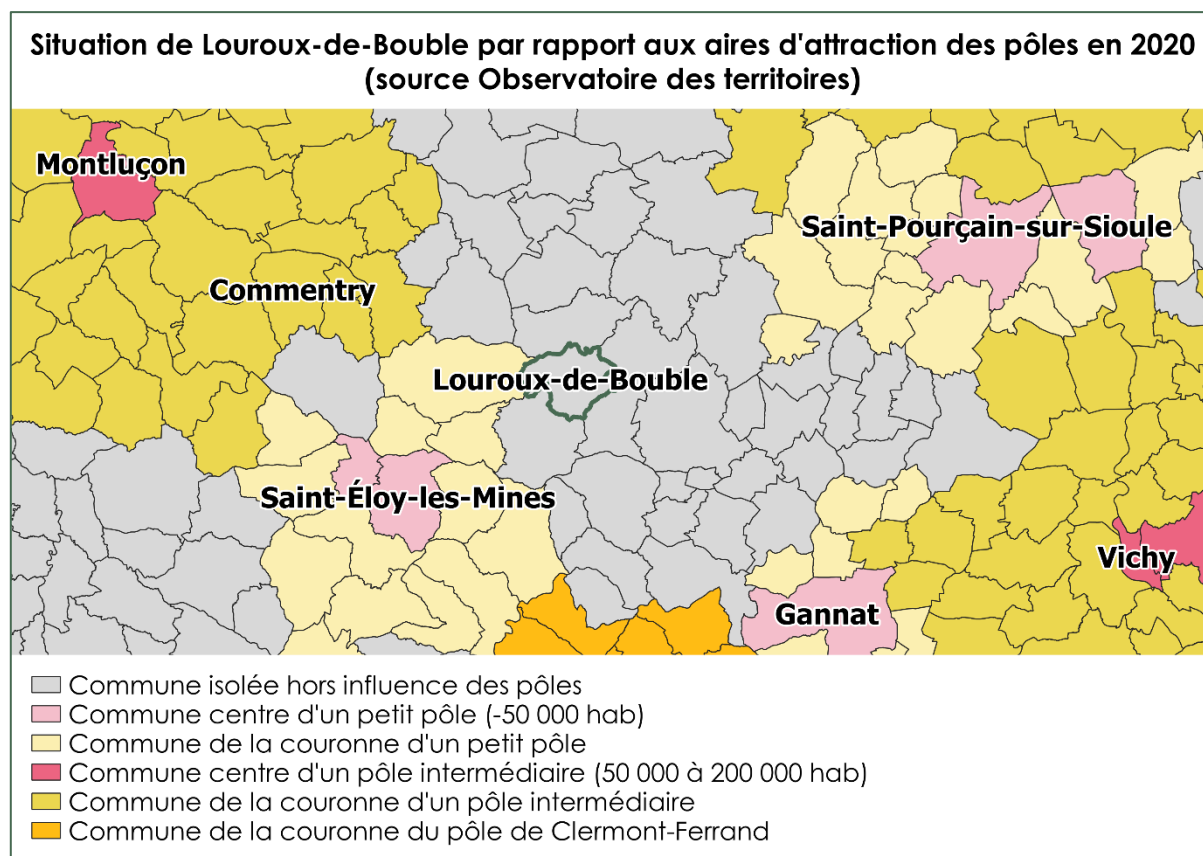
1. CONTEXTE

1.1 Une commune rurale

La commune de Louroux-de-Bouble est située au sud de l'Allier, en limite du département du Puy-de-Dôme. Malgré la présence de nombreuse polarité dans un rayon de 35 km, l'INSEE classe Louroux-de-Bouble comme commune isolée hors influence des pôles. Ceci est notamment dû au temps nécessaire pour les atteindre en voiture :

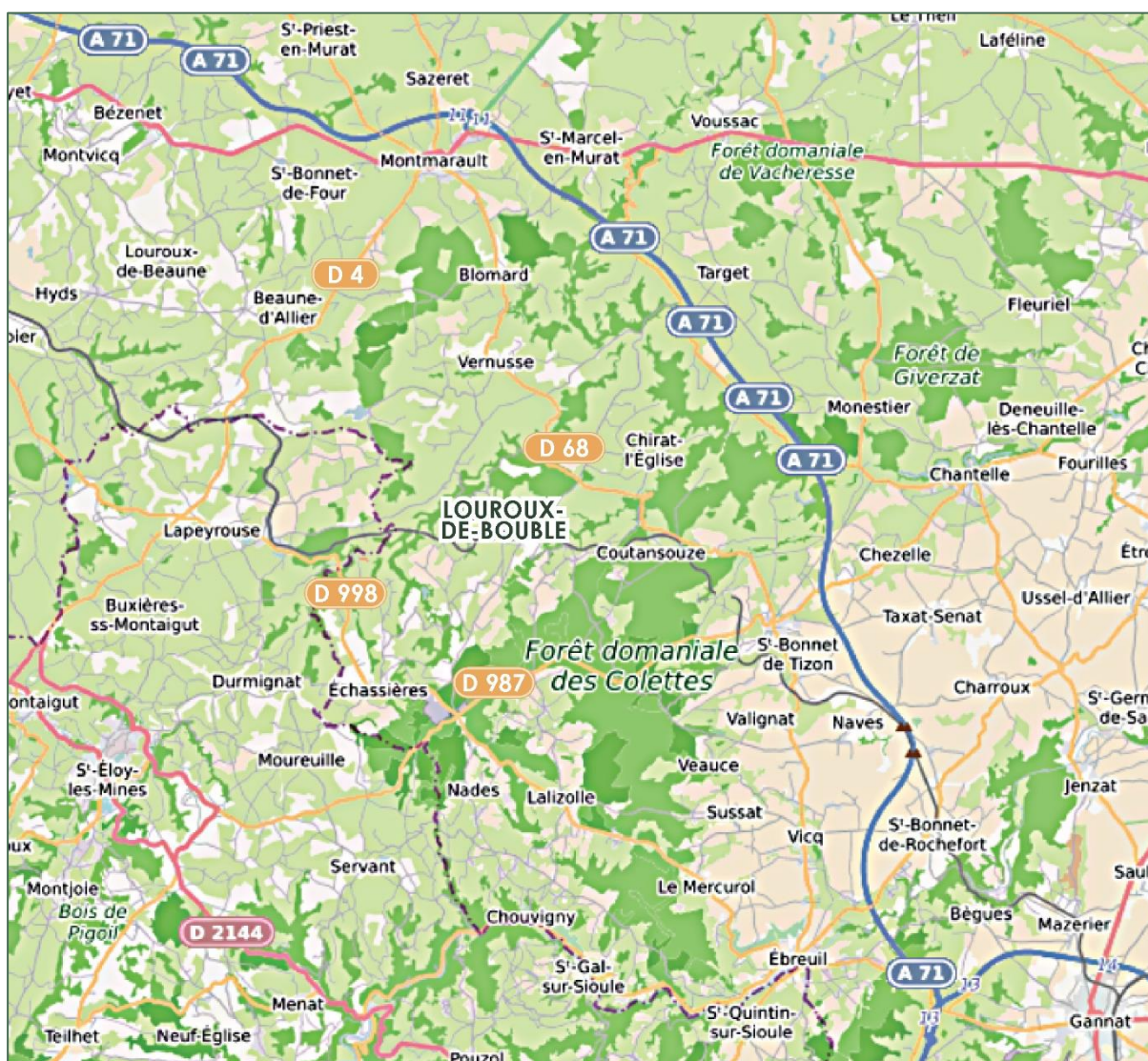
- 20 minutes pour Saint-Éloy-les-Mines ;
- 30 minutes pour Commentry et Gannat ;
- 35 minutes pour Saint-Pourçain-sur-Sioule ;
- 50 minutes pour Montluçon ;
- 55 minutes pour Vichy.

La métropole de Clermont-Ferrand située à plus de 50 km peut toutefois être atteinte en 1h. Louroux-de-Bouble bénéficie également d'une halte ferroviaire sur la ligne FH 16 (Montluçon – St-Éloy – Gannat – Clermont-Ferrand) desservie 10 fois par jour et permettant aux habitants de rejoindre Commentry et Gannat en moins de 30 minutes, Montluçon en 35 minutes et Clermont-Ferrand en 1h. Plus localement, les communes de Montmarault et Bellenaves, non repérées comme une polarité par l'INSEE, jouent un rôle local important en accueillant de nombreux services. Le SCoT identifie notamment Bellenaves comme pôle de proximité à l'échelle de son territoire.



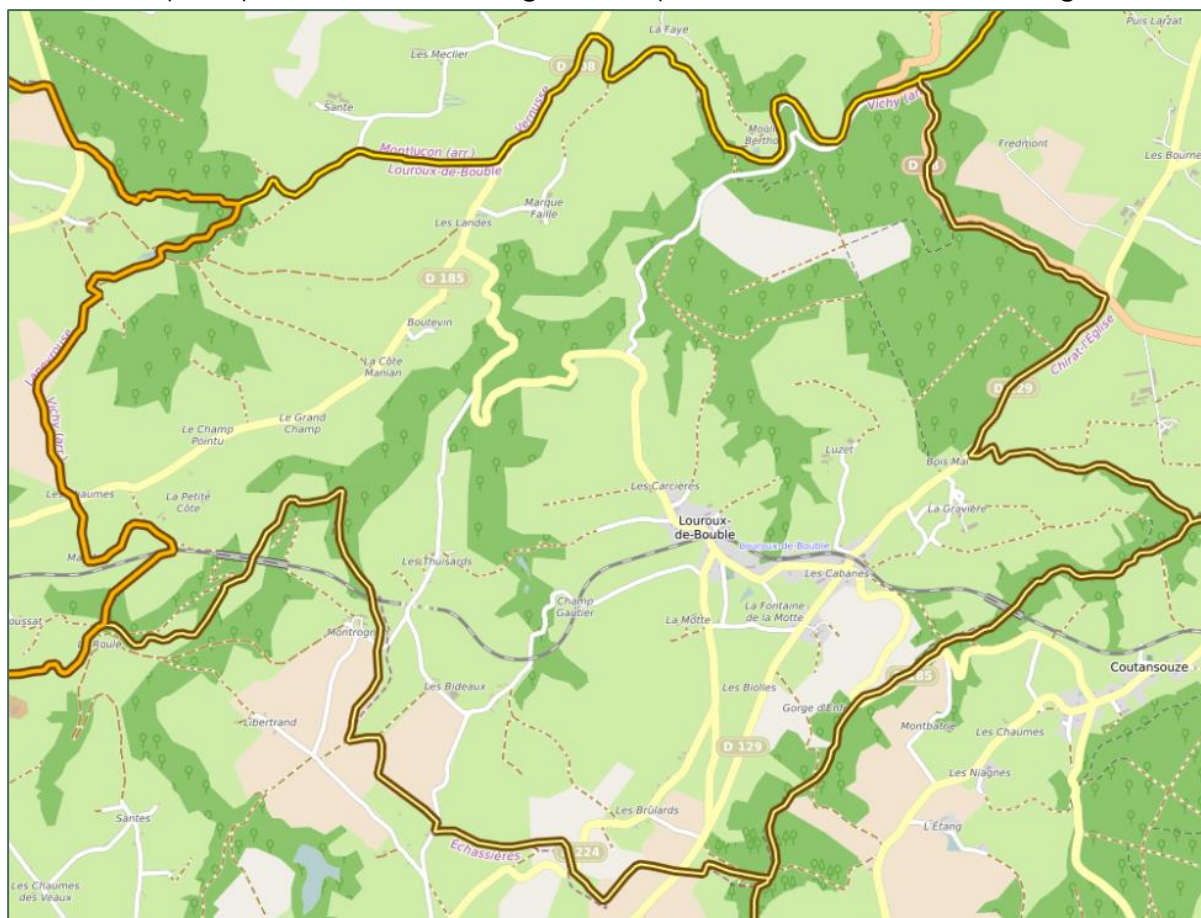
En 2018, Louroux-de-Bouble comptait 235 habitants pour une superficie de 16,9 km², soit une densité de 13,9 hab/km², caractéristique d'une commune rurale. Cette densité est très faible en comparaison à la Communauté de communes (CC) de Saint-Pourçain Sioule Limagne à laquelle elle appartient depuis 2017 (37,3 hab/km²) et au département de l'Allier (45,9 hab/km²).

Bien que Louroux-de-Bouble soit parcourue de nombreuses voies de compétence départementale, la commune tire peu de bénéfice du réseau routier. En effet, les voies d'importance intercommunale ne traversent pas Louroux-de-Bouble et la présence de l'A 71 à moins de 8 km au nord-est a peu d'effet sur le territoire puisque les entrées les plus proches se trouvent à 20 minutes au nord sur la commune de Montmarault et à 30 minutes au sud sur la commune de Gannat.



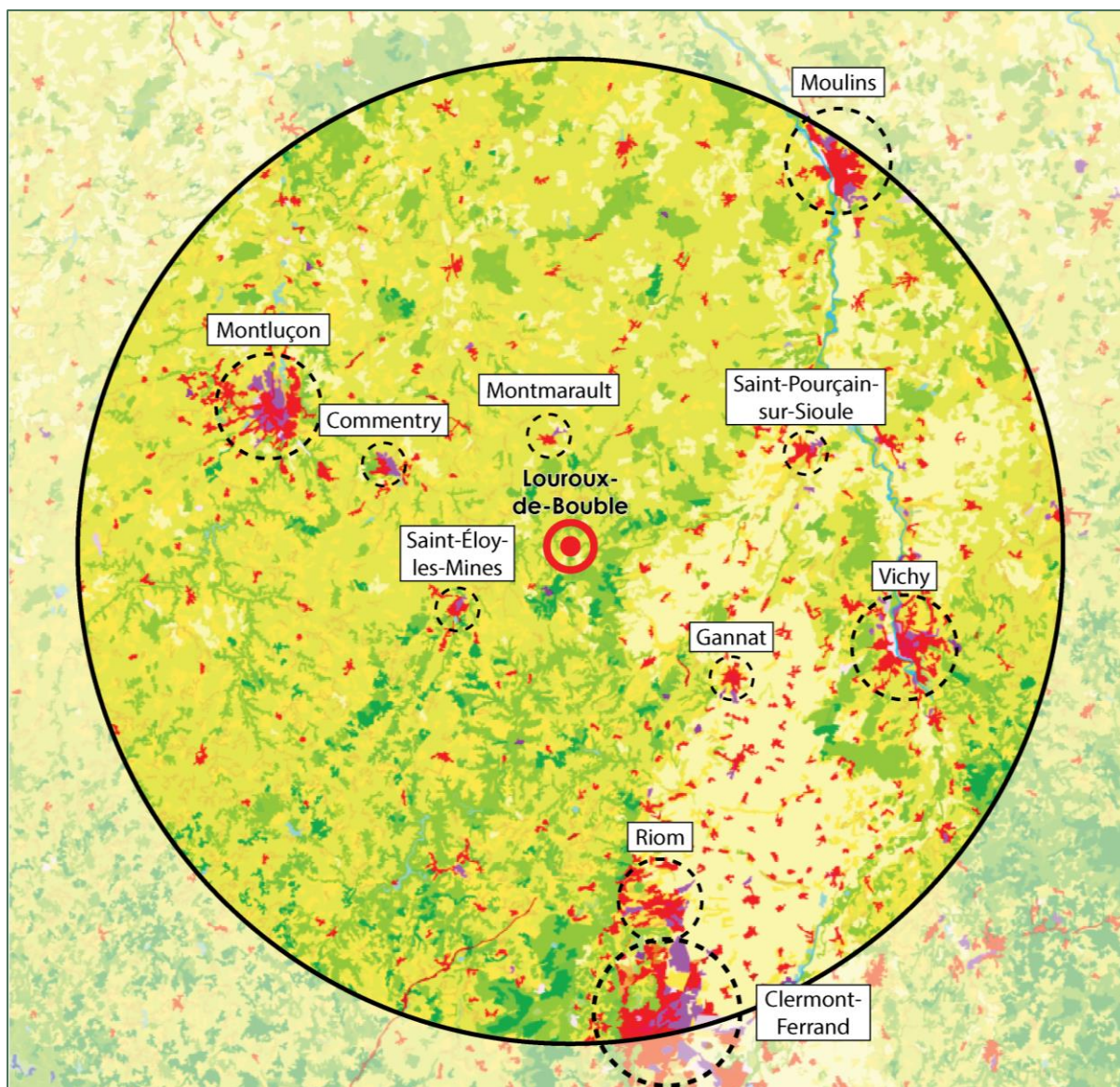
Position de Louroux-de-Bouble par rapport aux principaux axes routiers, source OpenStreetMap

Le territoire est caractérisé par une omniprésence des espaces à dominante agricole et dans une moindre mesure des espaces naturels. En conséquence, les espaces artificialisés n'occupent qu'une partie relativement modeste de Louroux-de-Bouble et sont concentrés principalement sur le bourg à l'exception des écarts à vocation agricole.



Répartition des espaces bâtis, forestiers et agricoles sur la commune de Louroux-de-Bouble, source OpenStreetMap

La commune de Louroux-de-Bouble est entourée de nombreuses polarités d'importance variable. La plus influente dans un rayon de 50 km est la métropole de Clermont-Ferrand dans le département du Puy-de-Dôme. Dans ce même département, deux polarités se situent dans ce rayon. Riom est plus influente que Saint-Éloy-les-Mines, mais cette dernière est plus proche de Louroux-de-Bouble et permet aux habitants d'accéder facilement à une large gamme de services. Au sein du département, les trois principales polarités de l'Allier (Montluçon, Moulins et Vichy) se situent également dans ce rayon ainsi que les deux polarités intercommunales les plus influentes (Gannat et Saint-Pourçain-sur-Sioule). Montmarault représente une polarité de faible envergure, mais sa proximité permet aux habitants de Louroux-de-Bouble de bénéficier de services du quotidien.

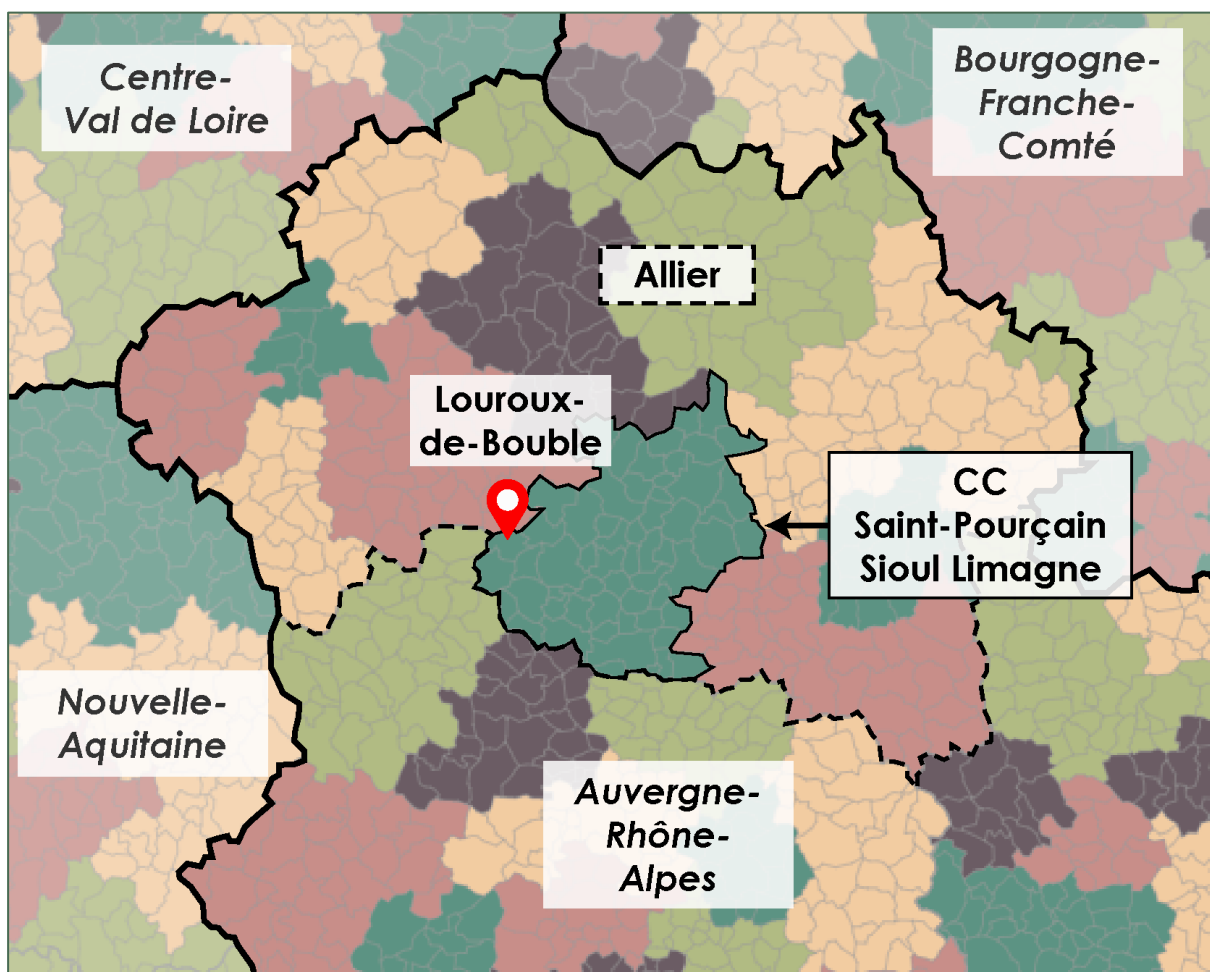


Position de Louroux-de-Bouble par rapport aux polarités dans un rayon de 50 km, source CORINE Land Cover

La commune de Louroux-de-Bouble est entourée de nombreuses polarités d'influence variable, mais leur éloignement géographique a fortement limité leur effet sur l'urbanisation de la commune et l'habitat s'est concentré dans un rayon de 600 m autour de la gare, le long de la RD 185 et RD 129.

1.2 Une commune en limite d'intercommunalité et de département

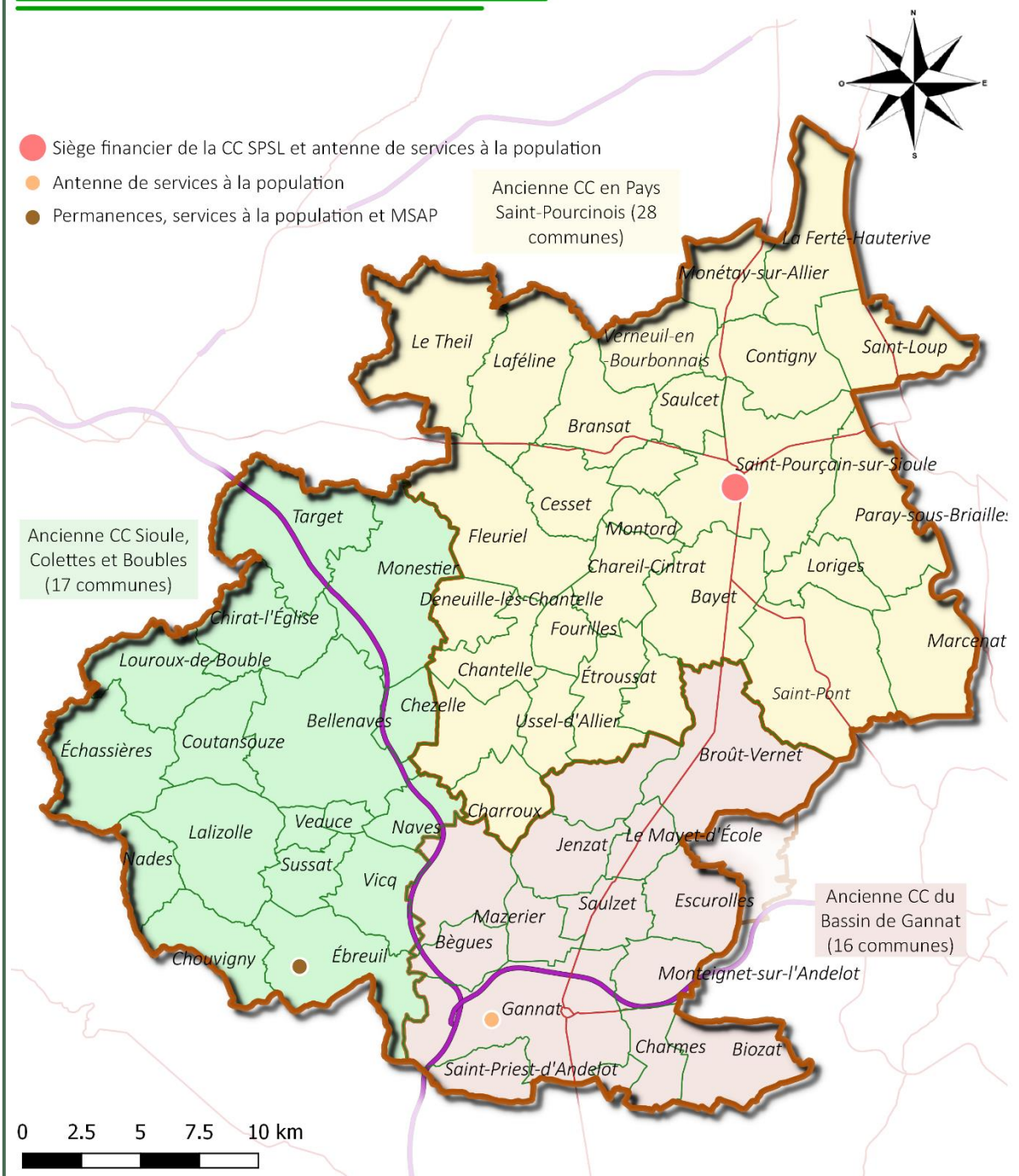
D'un point de vue administratif, la commune de Louroux-de-Bouble est située au sud du département de l'Allier en limite du département du Puy-de-Dôme. D'un point de vue régional, la commune se situe à l'extrême nord-ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes à la confluence des régions Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine. Louroux-de-Bouble fait partie de la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne, créée en 2017 par la fusion de la CC en Pays Saint-Pourcinois, de la CC du Bassin de Gannat et de la CC Sioule, Colettes et Bouble dont faisait partie Louroux-de-Bouble.



Situation administrative de Louroux-de-Bouble en 2020, source Observatoire des Territoires

La CC Saint-Pourçain Sioule Limagne porte l'élaboration d'un SCoT sur les 60 communes du territoire. La Carte communale devra être compatible avec le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) du SCoT une fois qu'il aura été approuvé par l'intercommunalité.

Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne - contexte général



Périmètre du SCoT Saint-Pourçain Sioule Limagne, source SCoT Saint-Pourçain Sioule Limagne

À retenir

ENJEUX RELEVÉS

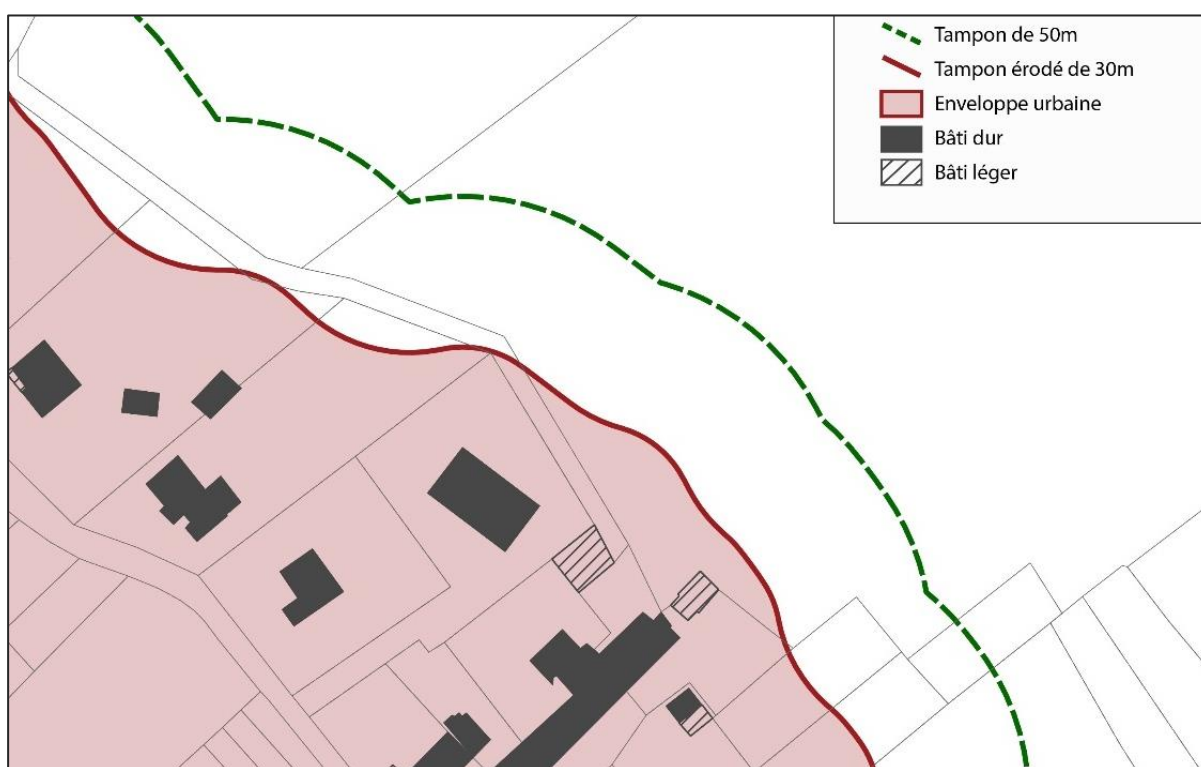
- Une situation géographique et infrastructurelle qui confère à la commune une certaine indépendance vis-à-vis des polarités les plus influentes.
- Des infrastructures routières de faible emprise, mais de bonne qualité et nombreuses offrant une facilité de circulation entre les hameaux et le bourg.
- Une commune rurale et marquée par un cadre naturel et agricole préservé et omniprésent sur le territoire.
- Un territoire dépendant des atouts du monde rural pour attirer de nouvelles populations et activités.
- L'approbation prochaine du SCoT Saint-Pourçain Sioul Limagne permet de s'inscrire dans une démarche partagée de développement territorial et d'impulser une nouvelle dynamique territoriale maintenant le lien avec les différentes polarités repérées. Les orientations édictées par le SCoT seront à intégrer selon une logique de compatibilité dans le cadre de la Carte Communale.

2. PATRIMOINE ET FORMES URBAINES

2.1 Des constructions concentrées malgré un contexte d'urbanisation diffuse

D'après les données CORINE Land Cover de 2018, Louroux-de-Bouble est essentiellement occupée par les espaces agricoles (66,2 %) et dans une première moindre mesure de forêt et milieux semi-naturel (31,6 %). Seuls 2,3 % de la surface communale est artificialisée.

L'enveloppe urbaine est définie par un tampon de 50 mètres autour du bâti solide de plus de 10 m² et du bâti léger de plus de 50 m². Ce tampon est alors érodé de 30 mètres pour obtenir l'enveloppe urbaine. Ces enveloppes doivent avoir une superficie supérieure à 2 ha pour ne pas être considérées comme de l'habitat diffus.



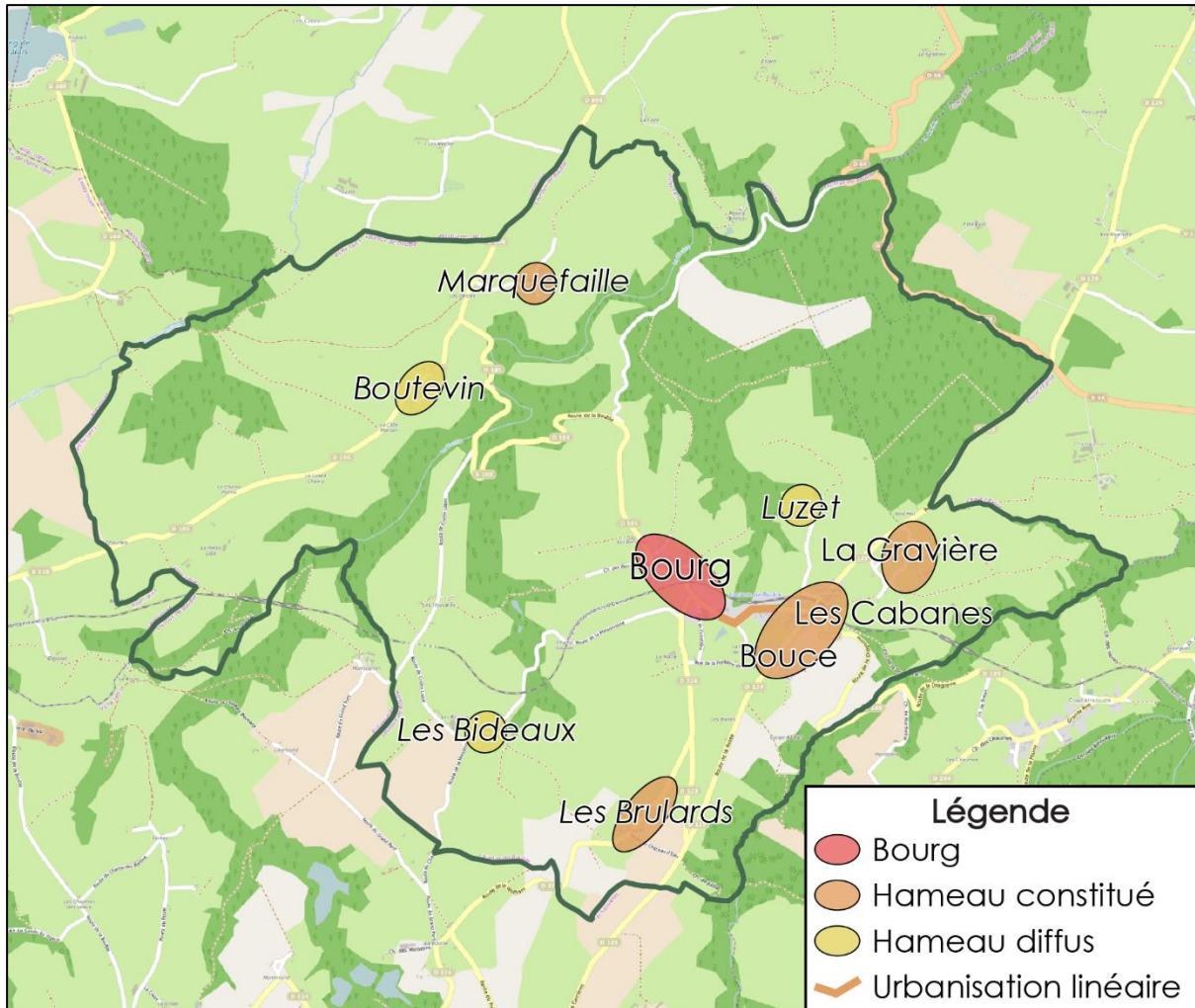
Exemple d'une enveloppe urbaine, source CDHU

La grande majorité du bâti se concentre dans l'enveloppe urbaine du bourg qui s'étend à l'est jusqu'aux lieudits les Cabanes et Boucé. Le hameau la Gravière qui se situe à l'est de la commune représente la deuxième poche d'urbanisation d'importance et se détache de l'enveloppe urbaine par une étroite coupure urbaine.

L'urbanisation linéaire qui a relié les Cabanes au bourg est relativement ancienne et étroitement liée à la gare et à la voie ferrée implantée au XIX^{ème} siècle. Ces équipements ont attiré des activités et des habitants tirant des bénéfices de l'équipement.

L'ouest et le sud de Louroux-de-Bouble sont caractérisés par une urbanisation moins importante et plus diffuse. Seuls les Brûlards et les Bideaux au sud et Marquetaille au nord-

ouest se démarquent par leur relative importance en termes d'urbanisation. Les formes d'urbanisation diffuses permettaient de loger les agriculteurs et leurs ouvriers au plus près des terres, mais ces secteurs ont accueilli peu de construction au cours de dernières décennies et ont souvent conservé leur vocation agricole.

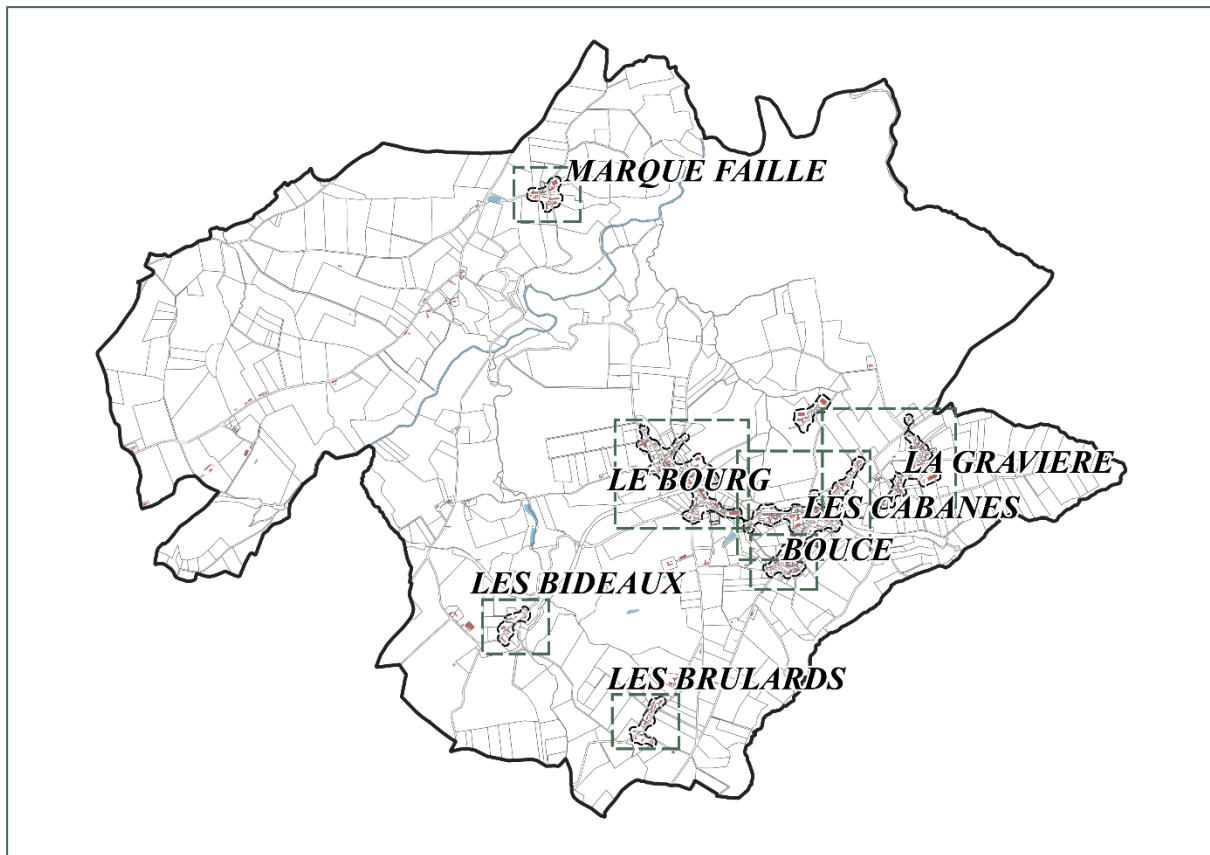


Forme d'urbanisation à Louroux-de-Bouble, source OpenStreetMap

2.2 L'évolution de l'urbanisation

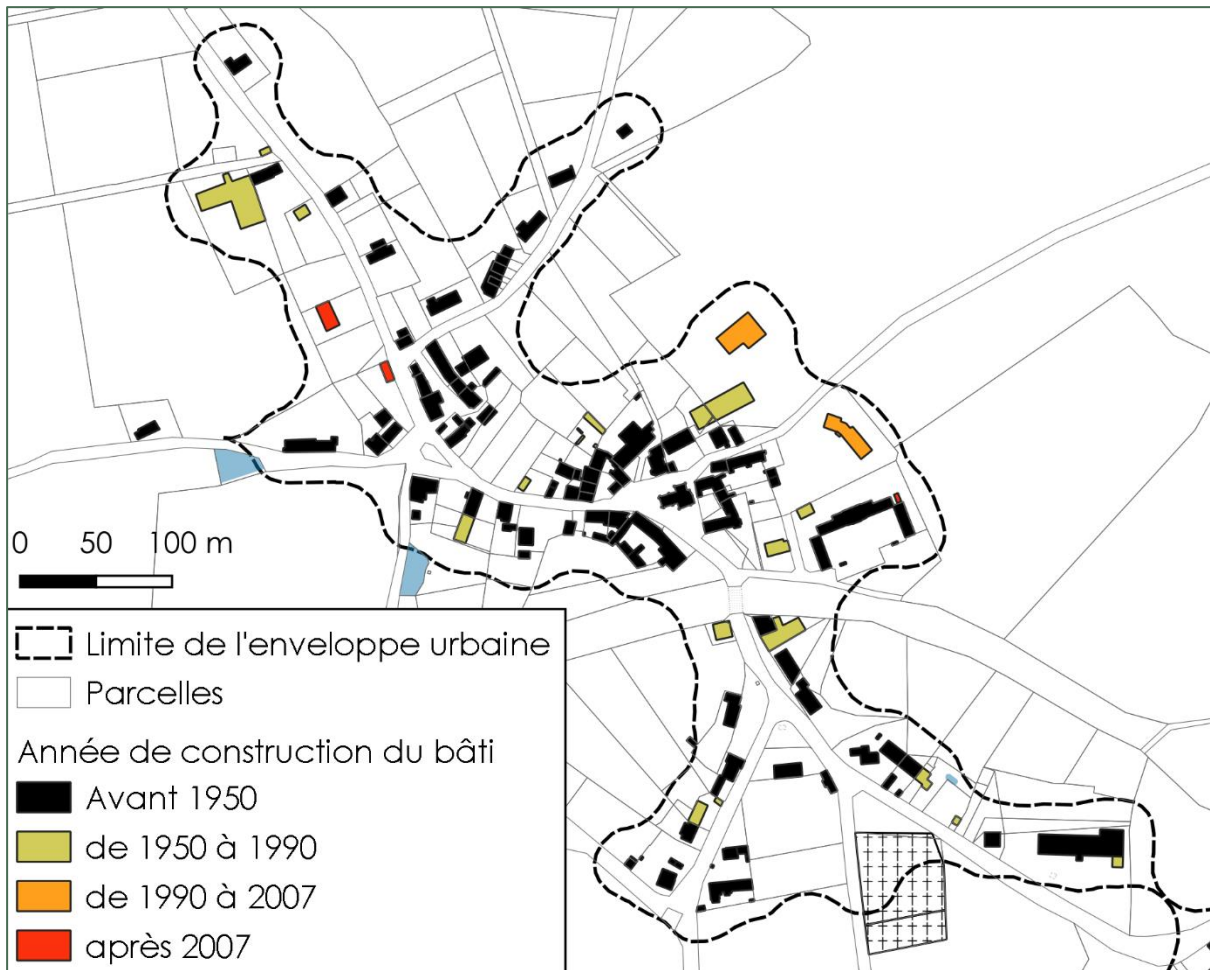
2.2.1 Une urbanisation dominée par les bâtiments d'activité

La déprise démographique sur la commune a engendré une faible urbanisation depuis les années 50. L'artificialisation des sols pour le développement et l'adaptation des activités ont été bien plus importantes depuis cette date. Toutefois, ces constructions ainsi que les nouveaux logements se sont principalement concentrées au sein des espaces urbanisés ou à proximité.



Localisation des zooms sur les secteurs urbanisés de Louroux-de-Bouble

Les constructions du bourg ont été peu nombreuses et n'ont pas engendré une consommation foncière importante. Seuls les bâtiments d'exploitations au nord et à l'est du bourg et la salle des fêtes ont engendré un épaissement de l'enveloppe urbaine.



Année de construction du bâti du bourg, source CEREMA

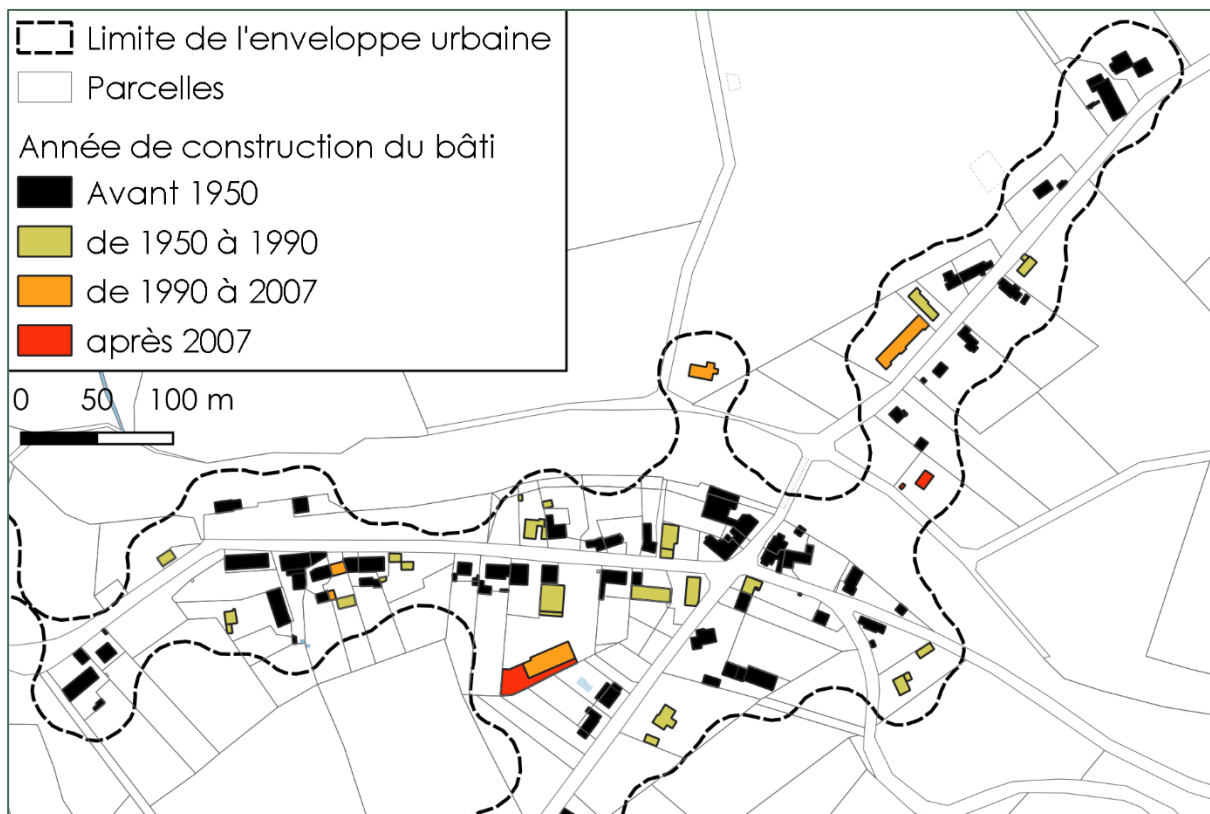


Bâtiment d'exploitation à l'est du bourg, photo CDHU



Maison d'habitation du bourg, photo CDHU

Le hameau Les Cabanes est le secteur qui s'est le plus développé depuis 1950, en particulier le long de la RD 185. La consommation foncière est accentuée sur ce secteur par le renforcement de l'urbanisation linéaire le long de la RD 129 et une construction isolée.

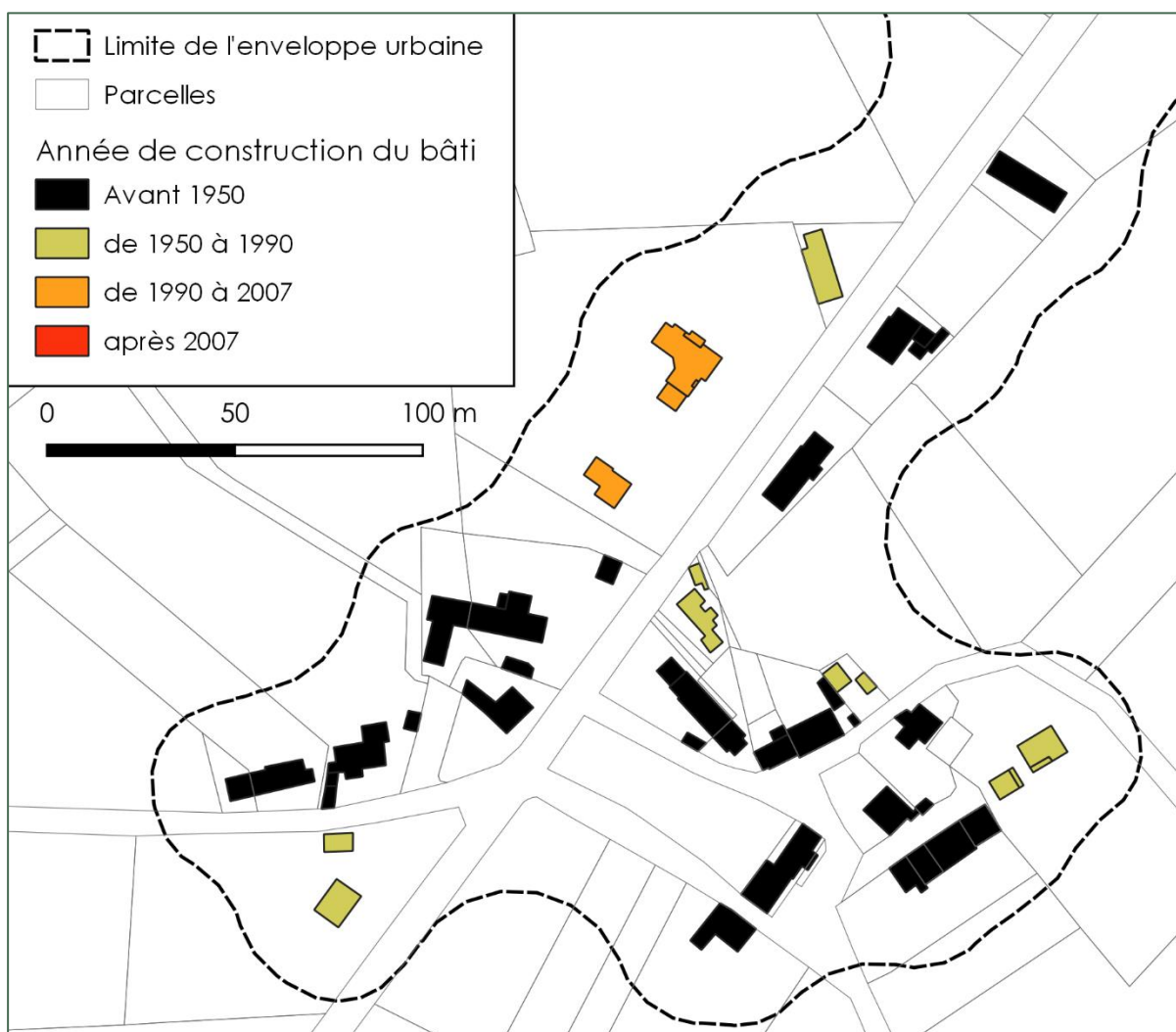


Année de construction du bâti des Cabanes, source CEREMA



Maisons d'habitation au croisement de la RD 129 et la RD 185, photo CDHU

Le hameau de Boucé est de taille réduite, mais a accueilli un nombre important de nouvelles habitations. L'enveloppe urbaine est devenue plus importante sur le secteur par la construction au nord et au sud, le long de la RD 129.

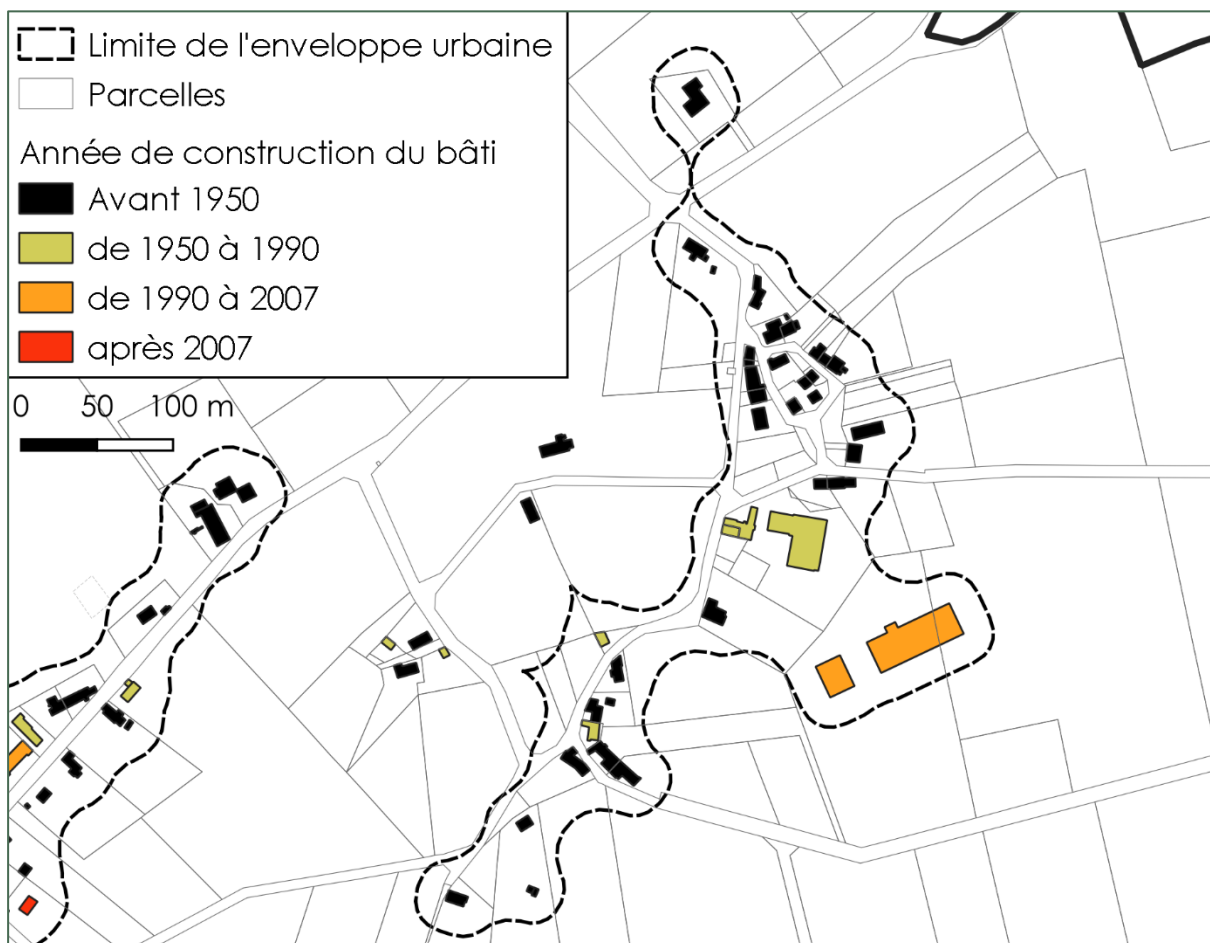


Année de construction du bâti de Boucé, source CEREMA



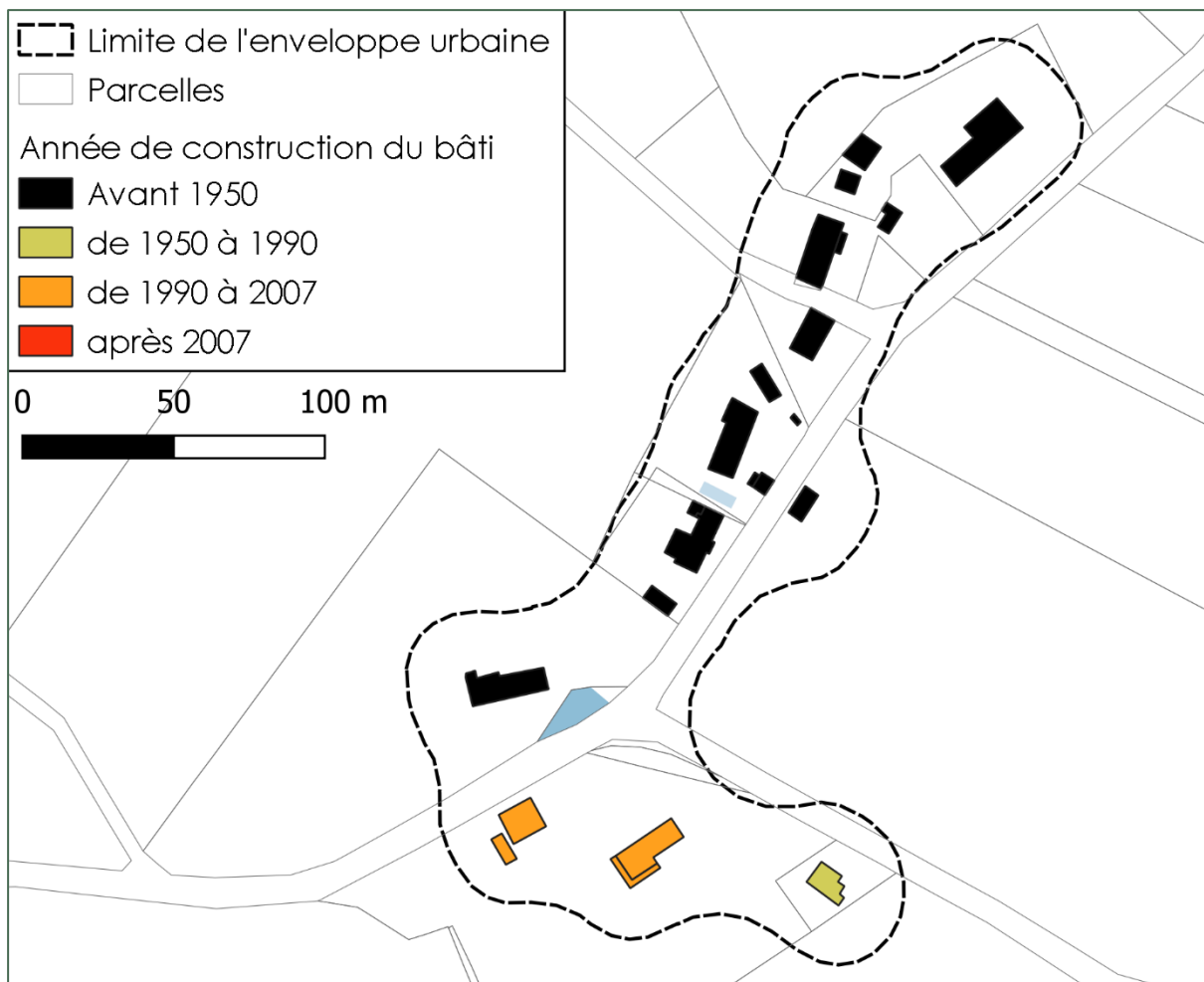
Entrée sud de Boucé, photo CDHU

La Gravière a connu peu de construction. La consommation foncière est très largement liée à l'activité agricole dont les nouvelles stabulations ont dû s'implanter sur une parcelle éloignée de l'enveloppe urbaine pour respecter les réglementations sanitaires.



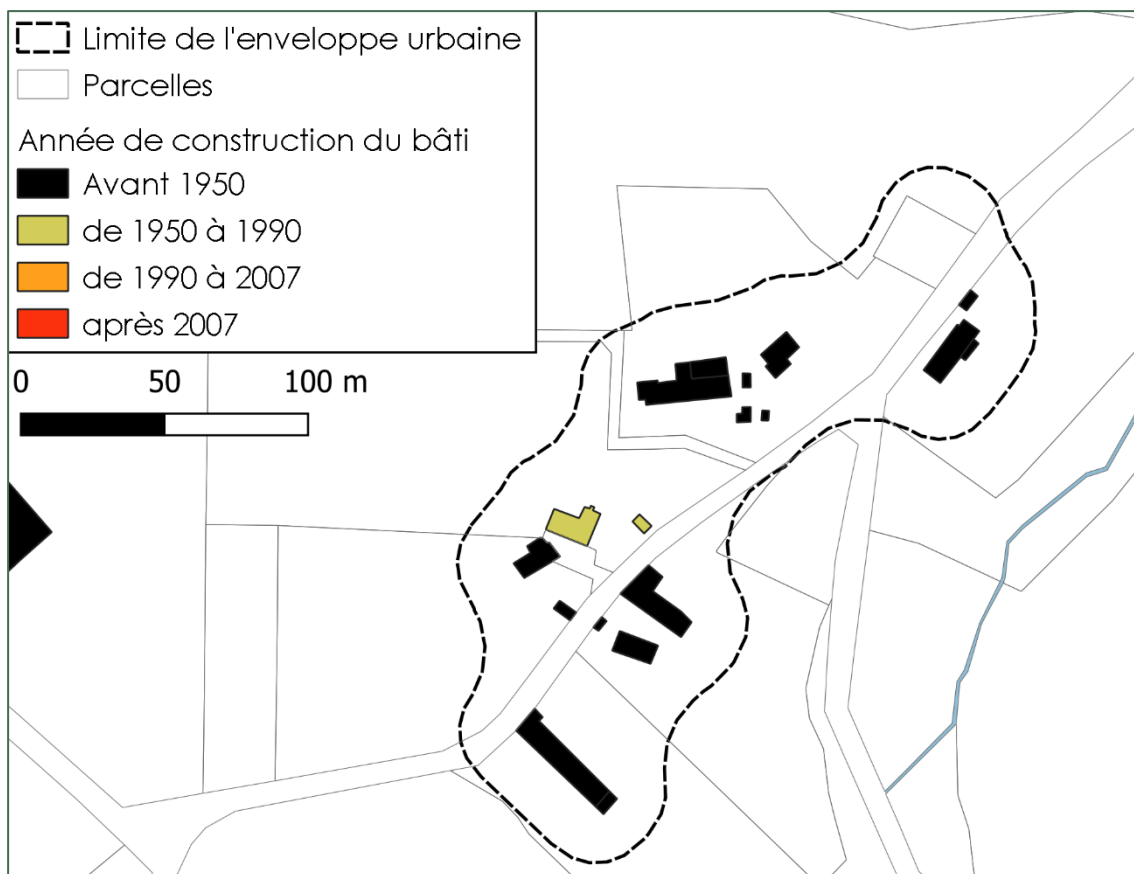
Année de construction du bâti de la Gravière, source CEREMA

Le lieudit les Brûlards est d'une très faible emprise. Mais deux maisons d'habitation ont été bâties au sud du lieudit entre 1990 et 2007 et participent au mitage du territoire.

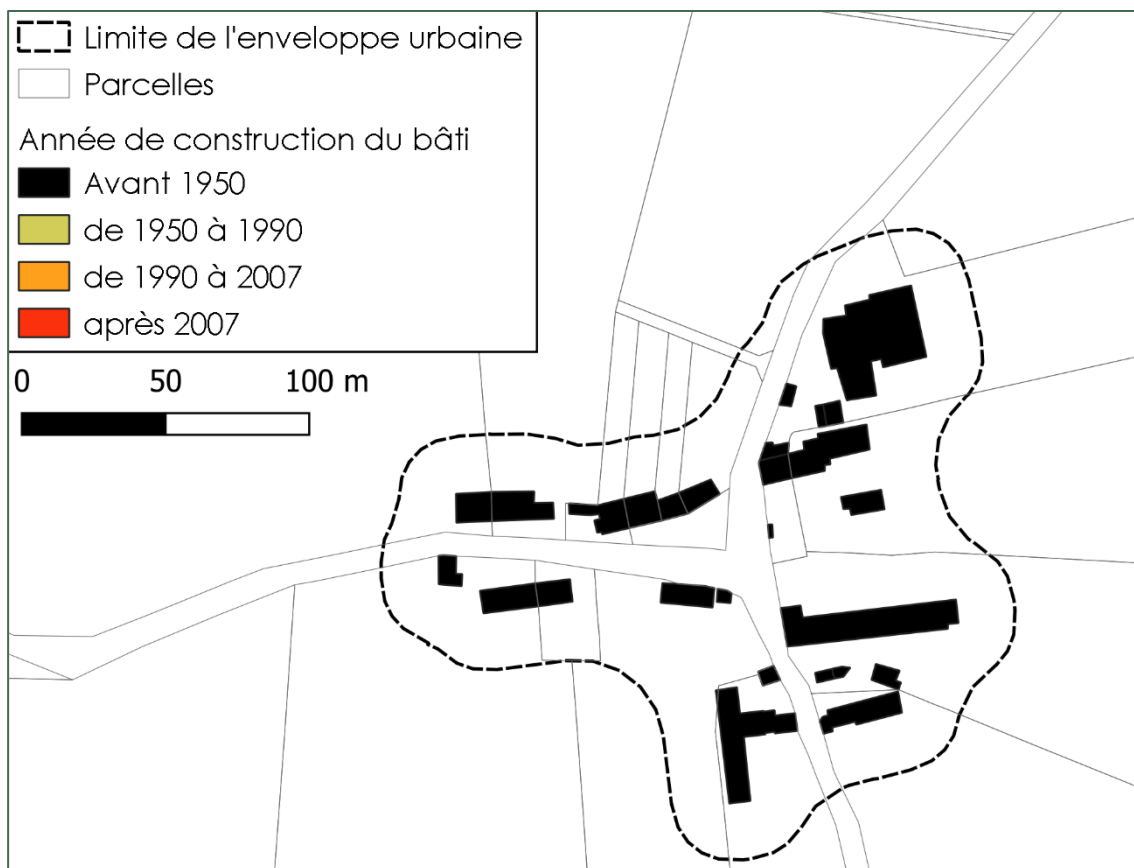


Année de construction du bâti des Brûlards, source CEREMA

Les hameaux des Bideaux et de Marquefaille sont de très faibles emprises et ont très peu évolué depuis 1950. Une seule construction neuve a été répertoriée sur la période de 1950 à 1990 aux Bideaux.



Année de construction du bâti des Bideaux, source CEREMA



Année de construction du bâti de Marquefaille, source CEREMA

Le développement urbain observé sur la commune s'est principalement concentré sur le hameau les Cabanes et a engendré une très faible extension de l'enveloppe urbaine. Toutefois, à partir de 1990, l'urbanisation a ralenti et a été moins concentrée sur Les Cabanes.

2.2.2 Une morphologie urbaine marquée par la faible densité

Le bâti ancien est dominant sur la commune. Il se caractérise par une faible densité bâtie à l'exception du centre-bourg qui est influencé par la polarisation historique de l'église qui a concentré le bâti de manière circulaire autour de celle-ci. Sur le reste de la commune, les longères typiques du bâti rural se sont développées pour exploiter le potentiel agricole du territoire avec un bâti proche des terres cultivées et en léger retrait de la voirie. Les habitations qui ont suivi ont repris ce retrait vis-à-vis des limites parcellaires et en particulier les pavillons des années 1950 à aujourd'hui. Les bâtiments d'activités participent également à la faible densité par leur implantation favorisant la circulation des véhicules dont l'utilisation n'a pas cessé de croître au XX^{ème} siècle.



Urbanisation dense autour de l'église, photo CDHU



Longère en retrait de la voirie, photo CDHU



Bâtiment d'activité implanté pour favoriser la circulation des véhicules et le fret, photo CDHU



Pavillon implanté en milieu de parcelle, photo CDHU

Louroux-de-Bouble a donc une urbanisation lente qui évolue peu en termes d'implantation et de formes architecturales. Toutefois, les logements anciens très présents sur la commune favorisent la vacance liée à une inadaptation du bâti aux critères de salubrité et de qualité actuels. L'abandon de certains de ces bâtiments peut, dans de rares cas, se démarquer dans le paysage urbain par l'absence d'entretien.

2.3 L'identité architecturale et patrimoniale

2.3.1 Des formes bâties typiques d'un territoire rural

La commune de Louroux-de-Bouble s'est peu urbanisée depuis les années 1950 et le bâti ancien prédomine sur le territoire, mais les formes architecturales sont toutefois variées. Cette diversité est liée aux différents usages du bâti et aux changements de destination, mais également au statut social du propriétaire.

Les longères ou maisons rurales :

Les maisons rurales étaient l'habitat des petits paysans et se trouvent essentiellement dans le cœur de bourg ou des hameaux où elles s'organisent en groupements, accolées les unes aux autres ou d'un seul bloc. Les annexes s'adossent à l'habitation et aux murs mitoyens : cette disposition participe à l'homogénéité visuelle qu'offrent, depuis la rue, les ensembles de bâtis et de murs.



Longères du lieudit Marquefaille, photo CDHU

Les façades principales sont recouvertes d'enduits couvrants à la chaux, aux tonalités ocrées. Certaines ont des pierres apparentes. Les encadrements des portes, fenêtres et chaînages d'angles sont soulignés par un empierrement apparent.

Les fermes et habitats agricoles anciens :

Les fermes constituent l'autre type de construction ancienne présent sur la commune. Elles sont visibles sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de fermes allongées, en U ou en L composées de plusieurs corps bâtis qui se sont construits progressivement à mesure des nouveaux besoins liés à l'activité agricole (stockage, matériel...). Les bâtiments annexes sont généralement disposés en deuxième rideau.



Ferme du bourg, photo CDHU

Cependant, ces bâtiments sont pour certains d'entre eux aujourd'hui inadaptés aux techniques agricoles actuelles, ce qui a nécessité la construction de nouveaux bâtiments plus adaptés à proximité de ceux existants, voire à l'écart de ces hameaux. Certaines de ces fermes ont changé de destination pour devenir des bâtiments à vocation d'habitat ou ont tout simplement été abandonnées.



Bâtiment d'exploitation abandonné du bourg, photo CDHU

Les maisons de maître :

Ces maisons sont implantées en retrait sur leur parcelle. Elles sont aussi séparées de l'espace public par un jardin et un mur de clôture (dont les matériaux et les couleurs rappellent les caractéristiques du bâtiment). Elles sont majoritairement de forme rectangulaire ou carrée avec une façade qui se distingue par un escalier d'apparat et une symétrie des ouvertures.



Maison de maître du bourg, photo CDHU

Le bâti économique :

Louroux-de-Bouble a été fortement influencé par l'industrialisation de la région autour de la valorisation minière. Bien que cette activité soit absente de la commune, l'infrastructure ferroviaire a permis l'implantation d'activités en particulier à proximité de la gare. La forme architecturale est variée, car portée par les besoins fonctionnels de l'activité (bâtiment en longueur, grande hauteur sous plafond, quai de chargement, etc.).



Ancienne série, photo CDHU

Le bâti récent :

Louroux-de-Bouble connaît une urbanisation lente ces dernières années. Le bâti récent est peu présent sur la commune en comparaison aux communes plus polarisées de l'est de la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne et s'est fait au sein de l'enveloppe urbaine ou dans une moindre mesure dans la continuité des constructions existantes. Ce sont des constructions de type pavillonnaire implantées en retrait vis-à-vis de la voirie sans recherche d'alignement avec les constructions voisines.



Pavillon en dent creuse du bourg, photo CDHU

En évitant soigneusement toute mitoyenneté ou tout rapprochement entre bâtiments voisins, les constructions nouvelles se distinguent du bâti ancien. Le bâti récent peut à la fois avoir des formes simples (rectangulaires), ou présenter parfois des formes plus complexes (forme en L ou décrochements...). Leurs toitures sont souvent simples, mais peuvent se distinguer par des pentes plus faibles que sur l'habitat ancien.

2.3.2 Un patrimoine remarquable reconnu

La commune de Louroux-de-Bouble est située sur la ligne de chemin de fer de Commentry à Gannat mise en service en 1871. Le relief de la commune caractérisé par deux vallées profondes a donné lieu à des prouesses techniques pour les enjamber. Les viaducs du Bellon et de la Bouble ont été inscrits monuments historiques en 2009. Ces deux ouvrages ont été conçus par l'ingénieur Wilhelm Nördling, qui a, par ailleurs, conçu les viaducs du Rouzat et de Neuvial situés sur cette même ligne et inscrits comme monuments historiques.

Le viaduc de la Bouble enjambe la rivière du même nom à l'ouest de la commune et est partiellement situé sur la commune d'Échassière. « Il comporte de simples arbalétriers droits renforcés par des jambes de force incurvées. Ses quatre piles et cinq travées en font l'un des ouvrages monumentaux par la taille. La construction commença en 1868, mais les difficultés techniques à résoudre furent telles que les ouvrages furent achevés en 1871 » (ministère de la Culture).



Viaduc de la Bouble depuis la commune d'Échassière, photo CDHU

Le viaduc du Bellon est situé à l'est de Louroux-de-Bouble, en partie sur la commune de Coutansouze. Il « comporte des piles renforcées sur chaque angle par un arbalétrier cylindrique cintré vers l'extérieur, reposant sur un massif maçonné par l'intermédiaire d'un bloc-étrier. Les colonnes ainsi formées sont renforcées par des goussets d'attache permettant la fixation sur des entretoises en fer » (ministère de la Culture).



Viaduc du Bellon depuis Louroux-de-Bouble

D'autre part, la commune abrite des constructions ou monuments patrimoniaux qui présentent un intérêt architectural, culturel ou historique au niveau local.

Il s'agit notamment de l'église Saint-Laurent dont l'origine remonte à la période romane et a été remaniée à plusieurs reprises (XII^{ème} et XVI^{ème} siècle). Les abords de l'église ont fortement évolué notamment après la translation du cimetière qui était attenant. Aujourd'hui, la place de l'église est un lieu important de la vie communale avec la présence d'un relais de la poste et une boulangerie. Cet espace possède une forte identité rurale, grâce aux 2 tilleuls, un revêtement en gravillon et une croix. Une seconde croix à l'entrée du cimetière rappelle le lien spirituel de ce lieu avec l'église.

Pour répondre aux besoins en eau des habitants et des activités, une diversité d'équipements a été édifiée :

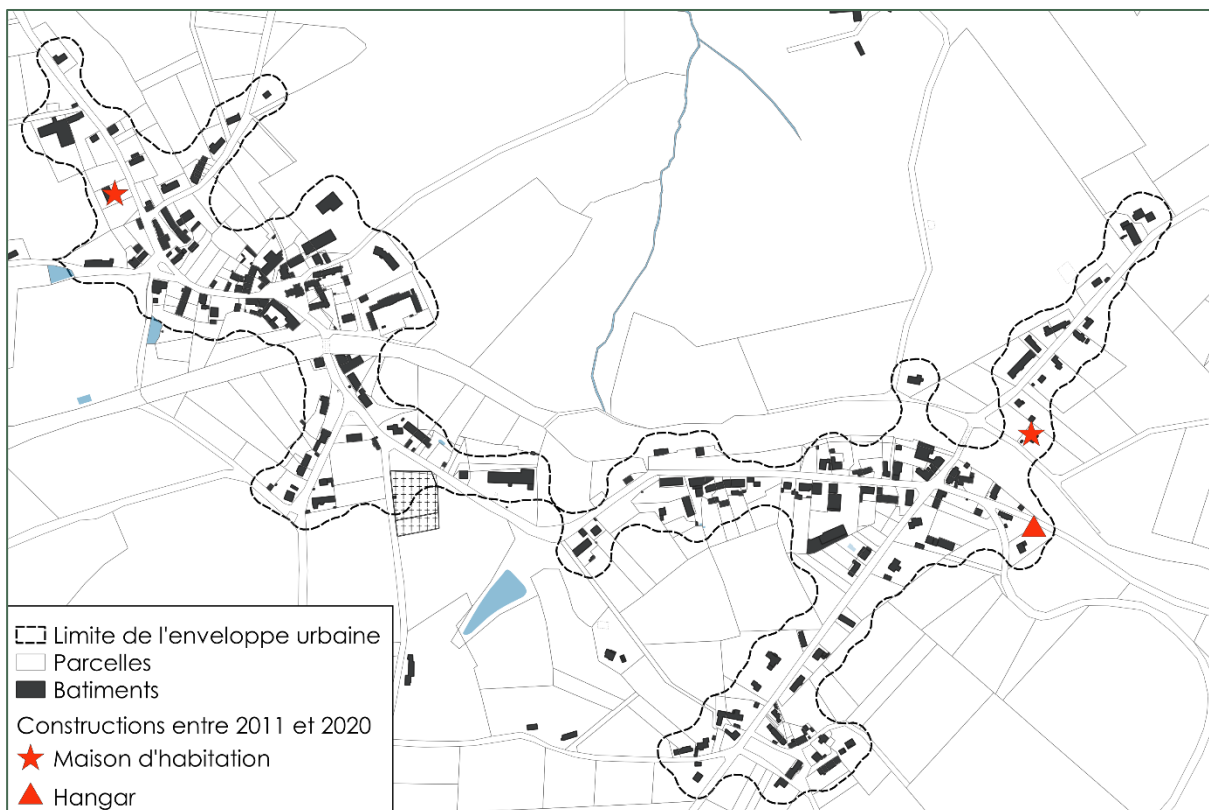
- le lavoir de la Fontaine de la Motte ;
- le puits sur la route de la Bouble ;
- la fontaine au lieudit des Tuizards ;
- la fontaine du hameau des Brulards.

2.4 Le potentiel de développement urbain

2.4.1 Une faible consommation foncière

La consommation foncière entre 2011 et 2021 pour l'habitat s'est limitée à la construction de deux maisons et une annexe localisées à l'est des Cabanes et au nord-ouest du bourg. Ces constructions représentent une consommation foncière de 0,48 ha en 10 ans et ont eu un faible impact par grâce à leur faible envergure et leur localisation au sein de l'enveloppe urbaine existante.

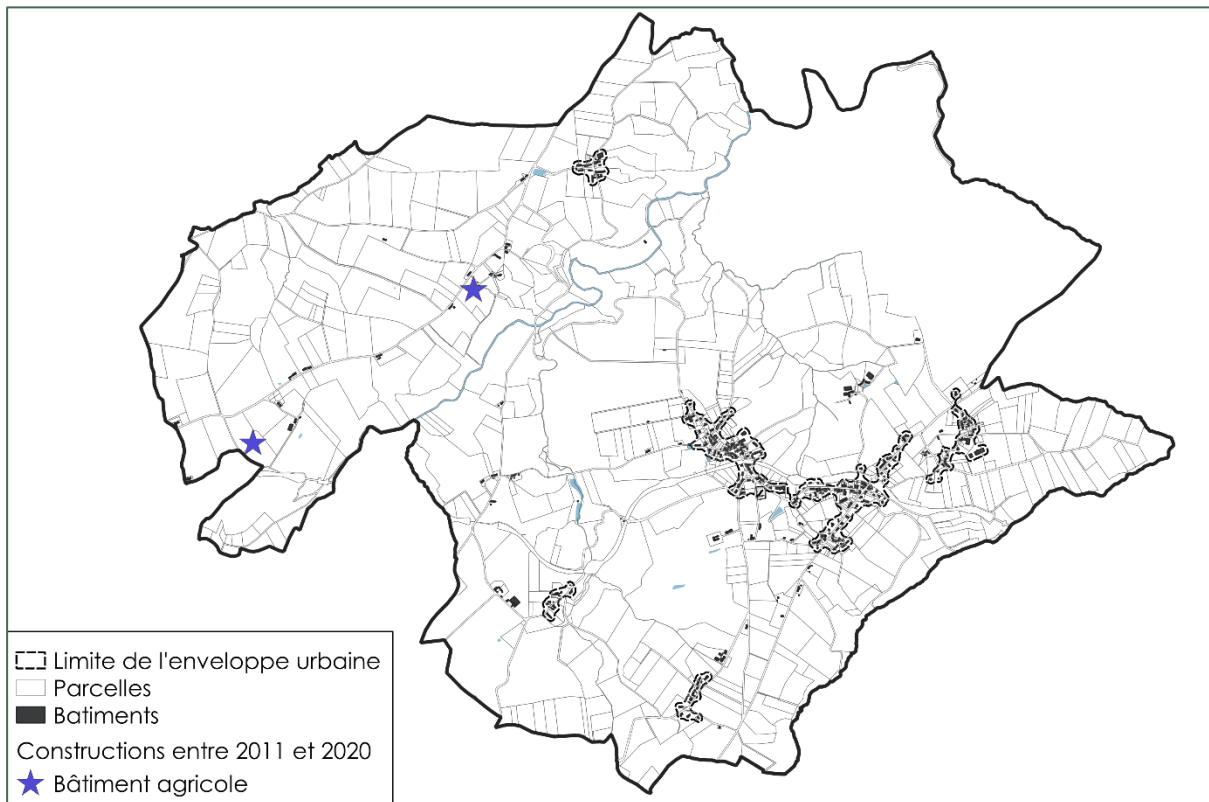
N°	Année	Numéro de parcelle	Type de bâtiment	Surface de la parcelle	Surface de plancher
1	2011	ZI 3	Maison d'habitation	2380 m ²	46 m ²
2	2012	ZK 45	Hangar	1390 m ²	50 m ²
3	2016	ZP 65	Maison d'habitation	1 000 m ²	144 m ²



Localisation des 3 constructions liées à l'habitat, source mairie de Louroux-de-Bouble

Les deux constructions liées à l'activité agricole représentent une surface nettement plus importante. Malgré leurs dimensions, l'impact paysager et environnemental est limité grâce à une implantation à proximité de bâtiments agricoles existants et sur des parcelles conservant une grande surface non artificialisée.

N°	Année	Numéro de parcelle	Type de bâtiment	Surface de la parcelle	Surface de plancher
4	2016	ZS 3	Bâtiment agricole	49 560 m ²	510 m ²
5	2019	ZR 18	Bâtiment agricole	29 020 m ²	270 m ²



Localisation des 3 constructions liées à l'agriculture, source mairie de Louroux-de-Bouble

2.4.2 Un potentiel de densification élevé

Aujourd'hui, la modération de l'utilisation des ressources foncières est une préoccupation majeure. Le potentiel de densification est constitué des espaces non bâtis au sein des espaces urbanisés, qu'on appelle dents creuses. La part de la surface de ces dents creuses entrant dans le calcul du potentiel de densification dépend de la facilité de leur mobilisation. Elles sont donc classées en 3 catégories :

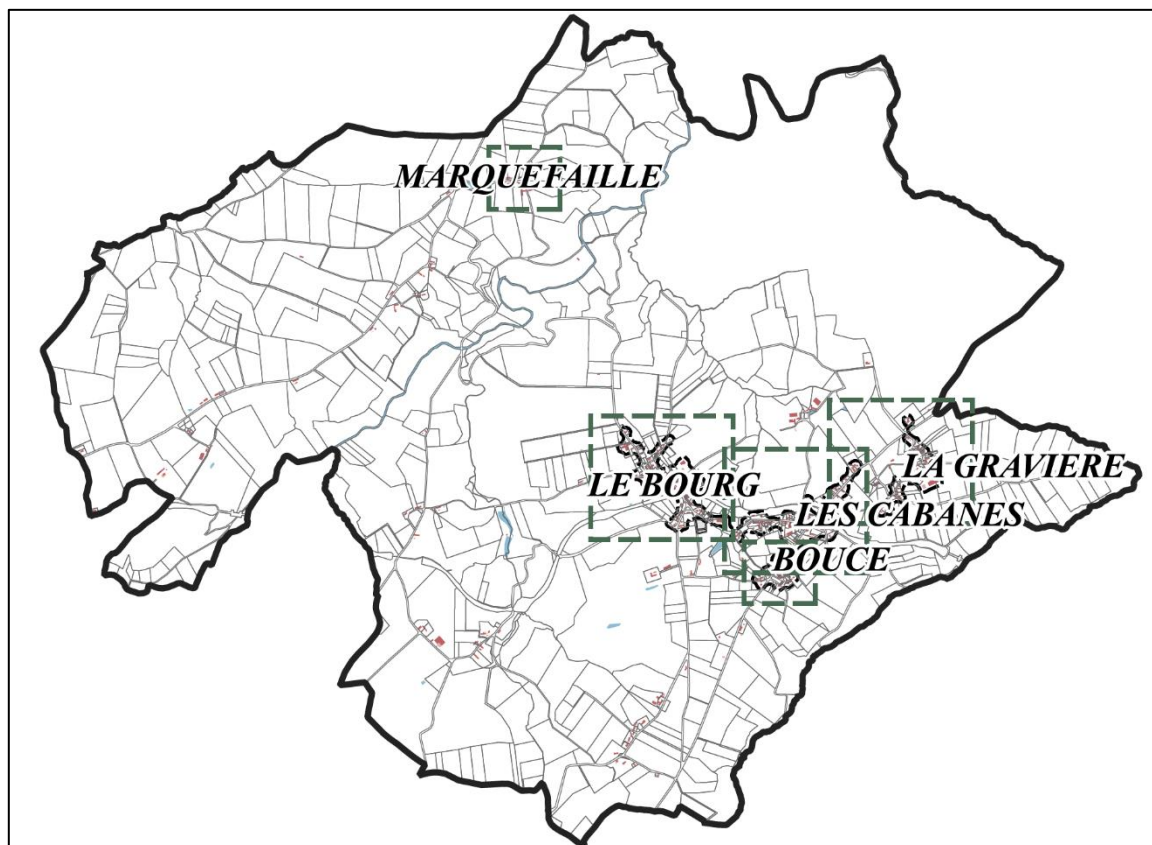
- Catégorie 1 : il s'agit des dents creuses constituées de parcelles non enclavées par des parcelles bâties, dépourvues de construction et n'ayant pas d'obstacle majeur à leur constructibilité. Ces espaces étant facilement mobilisables, 1000 % de leur surface est comptabilisée dans les calculs du potentiel de densification et du potentiel constructible ;
- Catégorie 2 : il s'agit des dents creuses constituées de parcelles enclavées, de parcelles déjà bâties devant être divisées, d'un groupe de parcelles devant être regroupées pour que l'assiette foncière soit suffisante pour accueillir une habitation. Les dents creuses de cette catégorie sont plus difficilement mobilisables et seuls 50 % de leur surface est comptabilisée dans le potentiel de densification et dans le potentiel constructible ;

- Catégorie 3 : il s'agit des dents creuses difficilement urbanisables au vu de leur rôle pour les habitations voisines (seul jardin d'une habitation, voie d'accès, annexes, etc.) ou impactées par des blocages techniques (dénivelé, risques naturels, etc.) ou réglementaires (risques industriels). Ces espaces sont les plus difficiles à mobiliser et seuls 10 % de leur surface est comptabilisée dans le potentiel de densification et dans le potentiel constructible.

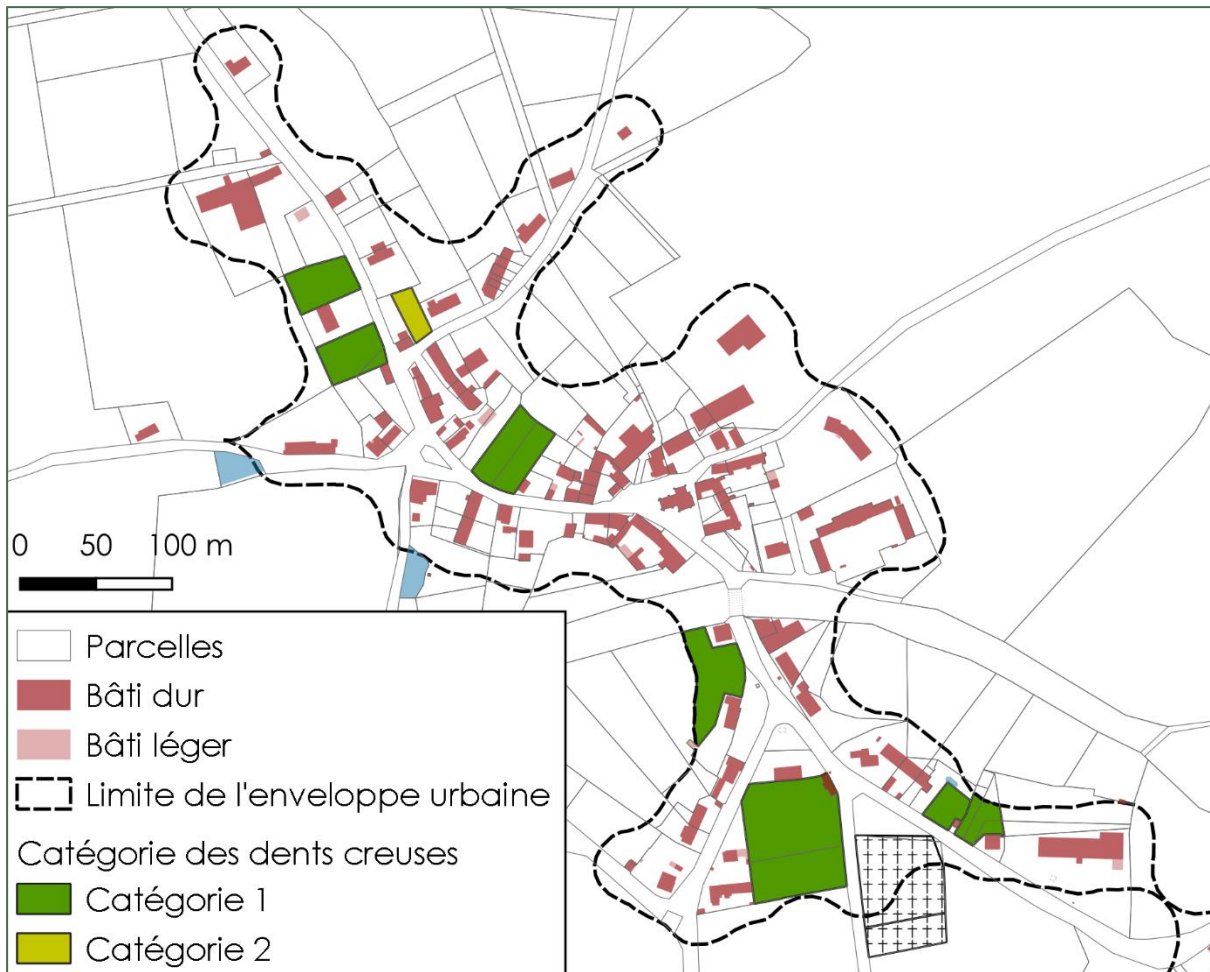
La trame urbaine de la commune est principalement répartie entre le bourg, les hameaux auxquels il est relié (les Cabanes et Boucé) et le hameau de la Gravière. Les autres hameaux de la commune sont de taille réduite et seul Marquefaille possède des surfaces en dent creuse.

La surface des 30 dents creuses s'élève à 4 ha, mais le potentiel de densification mobilisable est de seulement 3,7 ha puisque certaines dents creuses sont difficilement mobilisables. Cette surface est principalement située aux Cabanes et dans le bourg et dans une moindre mesure à Boucé. Ces trois espaces font toutefois partie d'une même enveloppe urbanisée. En dehors de cette enveloppe, les Gravières et Marquefaille possèdent respectivement un potentiel de densification de seulement 0,3 ha et 0,2 ha.

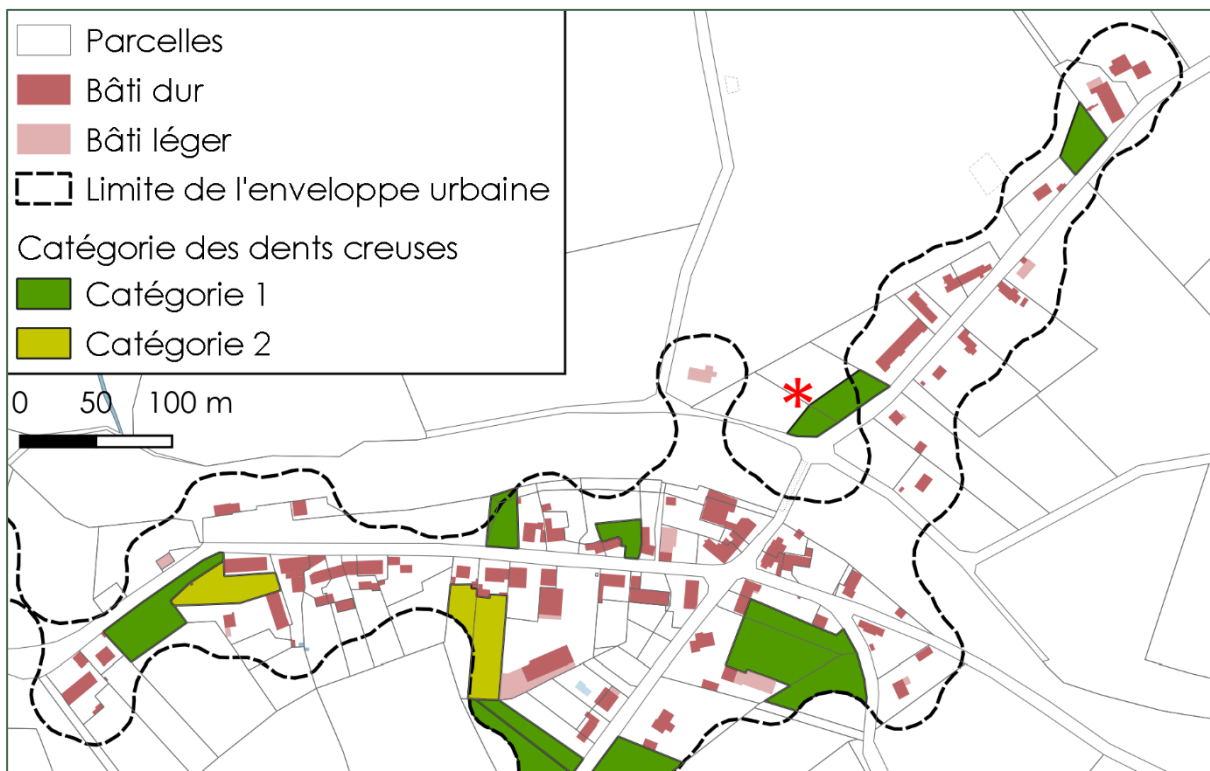
	Bourg	Les Cabanes	Boucé	La Gravière	Marque Faille	Total
Surface en dent creuse	1,2 ha	1,8 ha	0,5 ha	0,3 ha	0,2	4 ha
Part de la surface totale	30 %	44 %	13 %	8 %	5 %	



Localisation des zooms sur les secteurs urbanisés de Louroux-de-Bouble

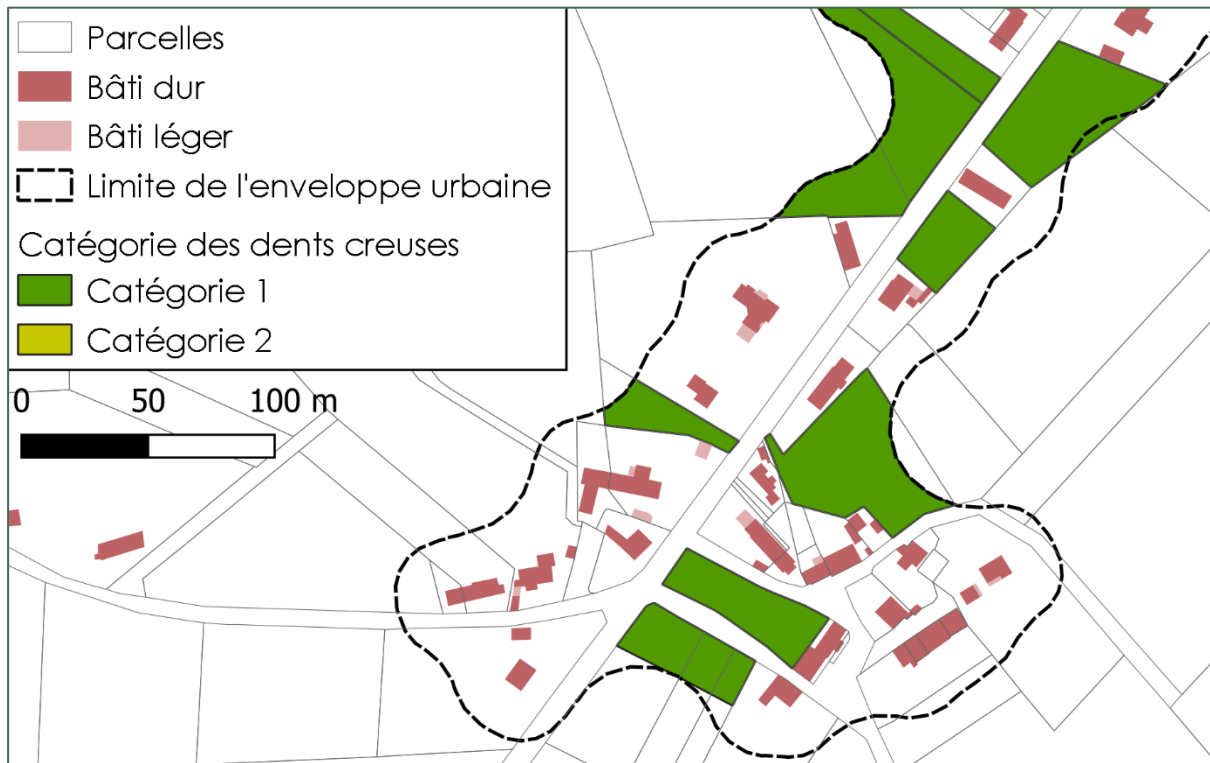


Localisation et catégorisation des dents creuses du bourg, source CDHU

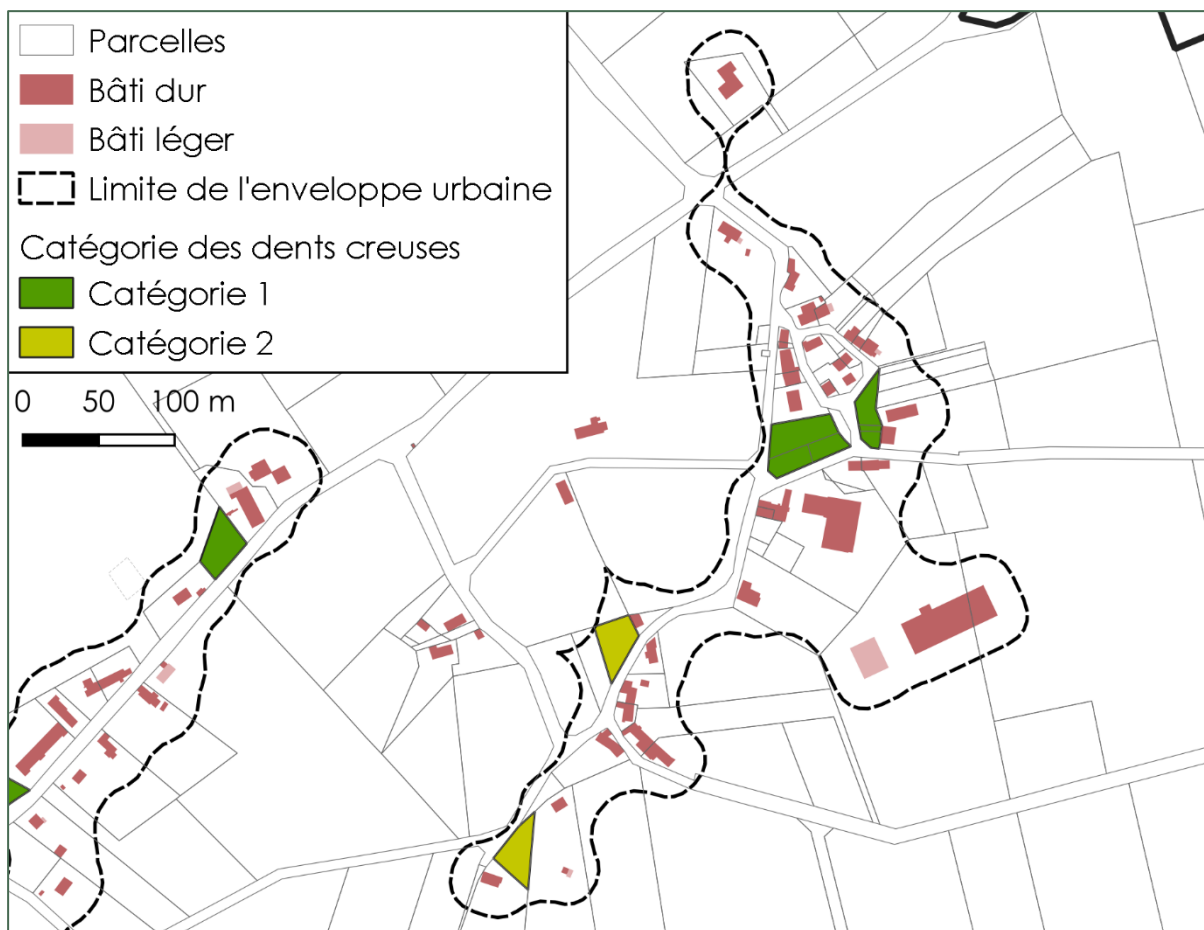


Localisation et catégorisation des dents creuses des Cabanes, source CDHU

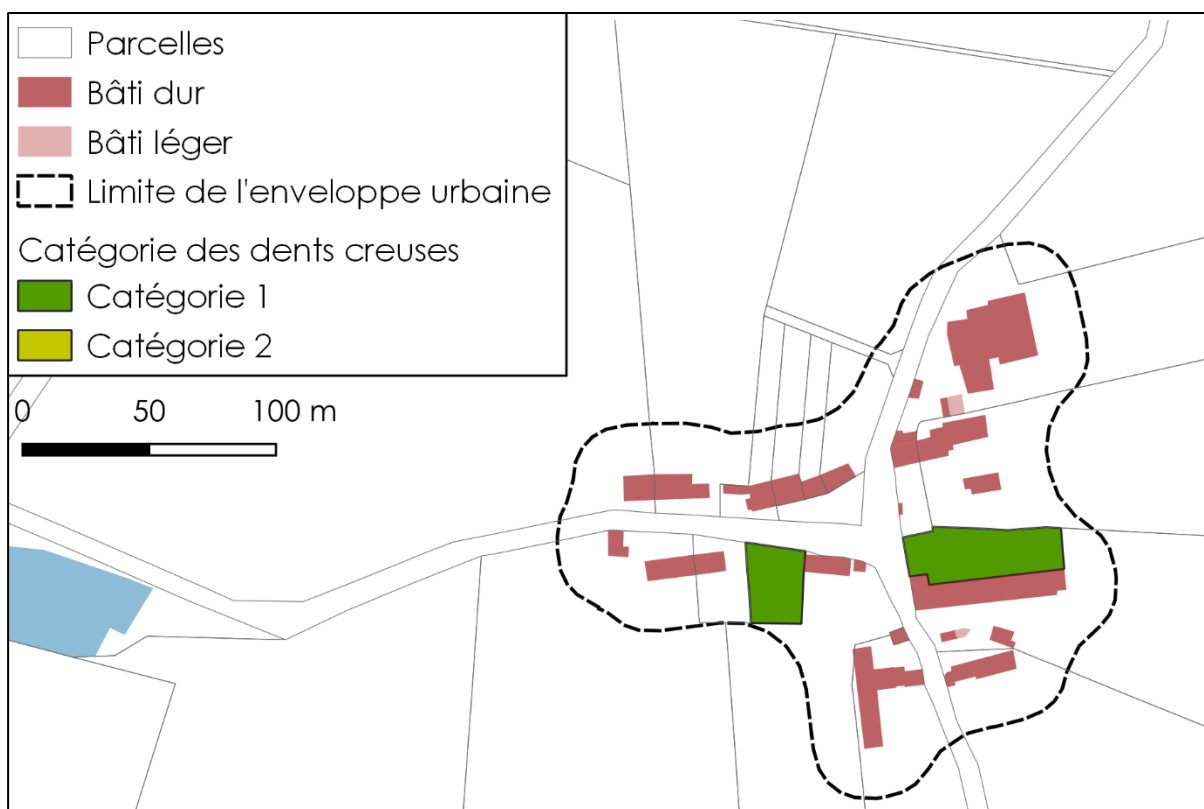
* Cet espace est partiellement situé en dehors de l'enveloppe urbaine telle que calculée par la méthode proposée par le SCoT Saint-Pourçain Sioule Limagne. Toutefois, une partie de ces deux parcelles sont classées comme dent creuse, car elles se situent visuellement en continuité avec le bâti le long de la RD 129. Cette continuité n'est pas visible par la méthode du SCoT à cause de la voie ferrée située en contrebas d'un talus au sud et du terrain de tennis situé de l'autre côté de la route et non pris en compte dans l'enveloppe urbaine.



Localisation et catégorisation des dents creuses de Boucé, source CDHU



Localisation et catégorisation des dents creuses de La Gravière, source CDHU



Localisation et catégorisation des dents creuses de Marquefaille, source CDHU

À retenir ENJEUX RELEVÉS

- L'armature urbaine est constituée d'une poche principale composée du Bourg, de la Gravière et dans une moindre mesure de Boucé qui regroupe tous les services et commerces de la commune ainsi que les locaux d'activités. Le second ensemble bâti est situé sur le hameau de la Gravière, mais son emprise est limitée. L'impact de l'urbanisation est faible malgré l'étirement des formes urbaines grâce à leur regroupement à l'est de la commune et leur faible emprise.
- Le cadre naturel et patrimonial est de qualité, mais pose la question de l'intégration paysagère des nouvelles constructions et des nouveaux usages du territoire avec l'existant afin de conserver l'identité du territoire.
- Le développement résidentiel depuis 1950 s'est concentré sur l'enveloppe urbaine principale malgré une tendance à une moindre concentration à partir de 1990. Sur les dix dernières années toutefois, l'urbanisation a été faible et s'est concentrée dans des secteurs déjà urbanisés de la commune.
- Les bâtiments liés aux activités économiques se sont concentrés au sein de la principale poche d'urbanisation, notamment pour bénéficier du fret ferroviaire aujourd'hui disparu. Les activités agricoles se sont pour leur part développées en périphérie de cette enveloppe urbaine ainsi que sur des écarts à vocation agricole.
- La consommation foncière pour l'habitat a été très faible entre 2011 et 2020 et s'élève à seulement 0,48 ha. L'impact de ce développement urbain est d'autant plus faible que les constructions se sont implantées au sein des enveloppes urbaines existantes.
- L'objectif d'éviter au maximum la consommation de foncier agricole et naturel en capitalisant sur le potentiel de densification des espaces bâtis est possible puisque le potentiel de densification de ces secteurs s'élève à 4 ha.

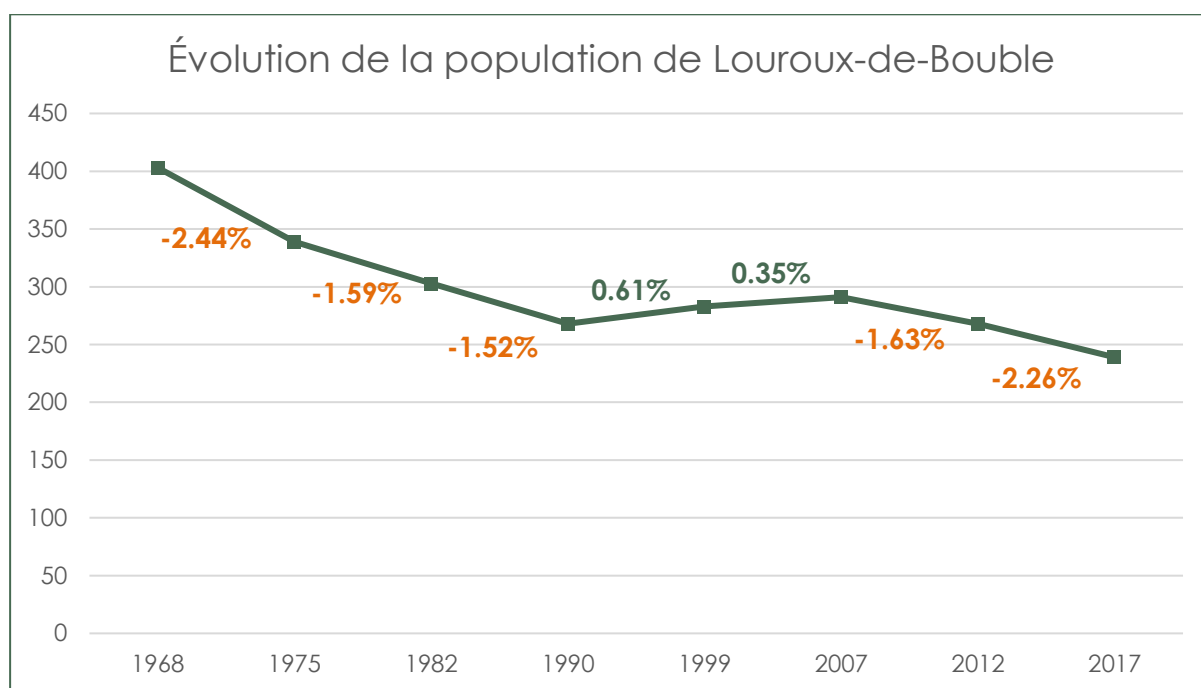
3. HABITAT ET POPULATION

L'analyse qui suit se base en majeure partie sur les données INSEE 2017. La faible taille de l'échantillon d'étude sur la commune de Louroux-de-Bouble peut être à l'origine de biais statistique et les données permettent d'analyser des tendances générales.

3.1 Démographie

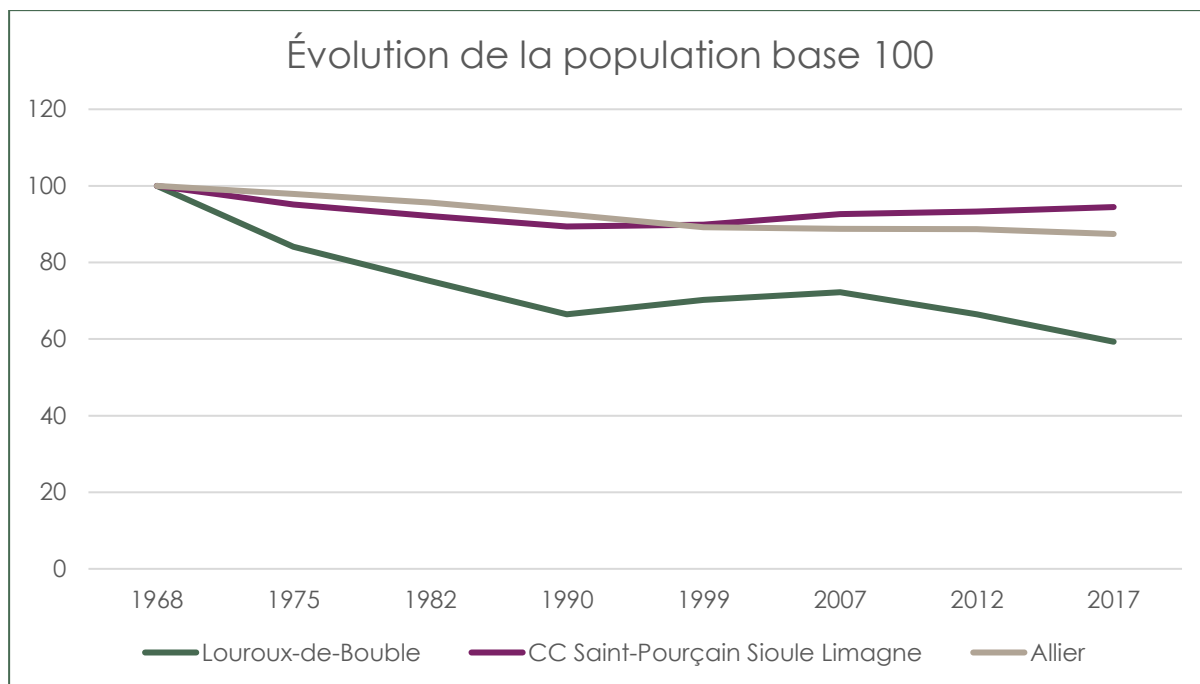
3.1.1 Une déprise démographique importante

Au 1^{er} janvier 2017, la population de Louroux-de-Bouble s'élevait à 239 habitants (INSEE 2017). L'évolution de la population tend globalement à la baisse depuis 1968 malgré une phase plus favorable entre 1990 et 2007. Sur les 5 dernières années de référence, la baisse démographique s'élève à 2,26 % et de 1,95 % sur les 10 dernières années.



Source INSEE 2017

La baisse démographique observée de 1968 à 1990 a également touché le territoire à une plus large échelle (intercommunal et départemental), mais de manière moins marquée. La phase de hausse de 1990 à 2007 suit l'évolution favorable du territoire intercommunal tandis qu'à l'échelle départementale la population a continué à baisser. Toutefois, à partir de 2007, malgré la pérennité de la croissance démographique à l'échelle intercommunale la commune perd de nouveau des habitants.

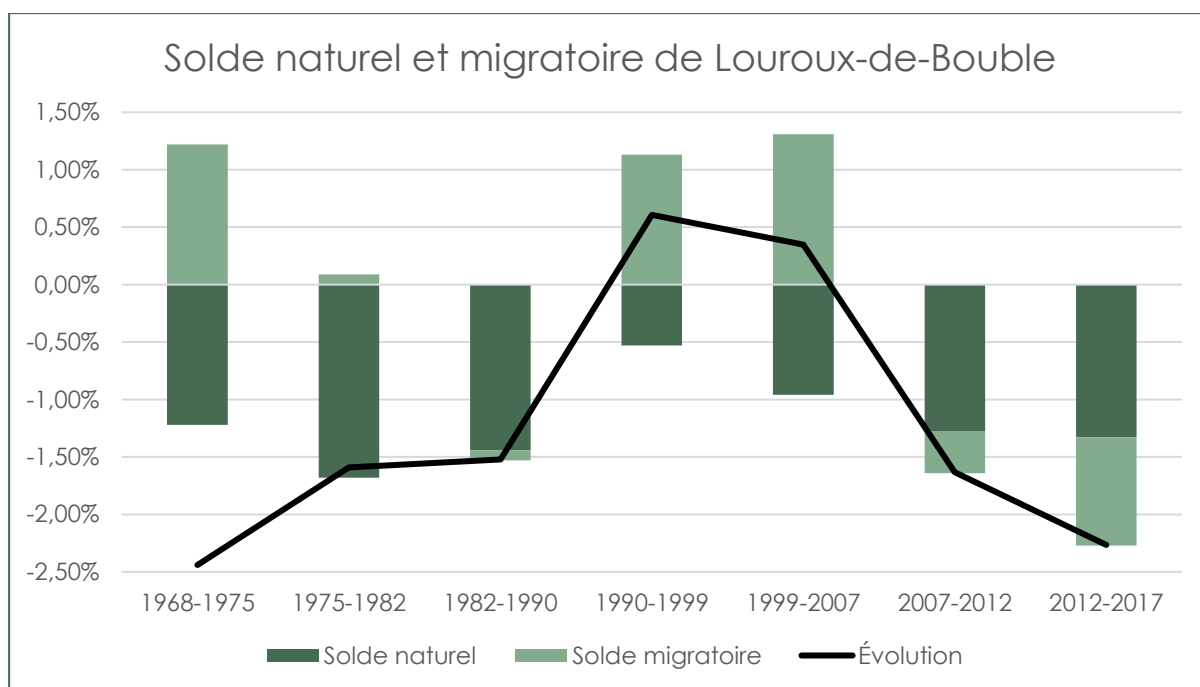


Source INSEE 2017

La commune de Louroux-de-Bouble s'inscrit dans un contexte démographique territorial plutôt favorable au regard de la situation départementale, mais ne parvient pas à en tirer profit et son évolution démographique semble plus impactée par le contexte départemental.

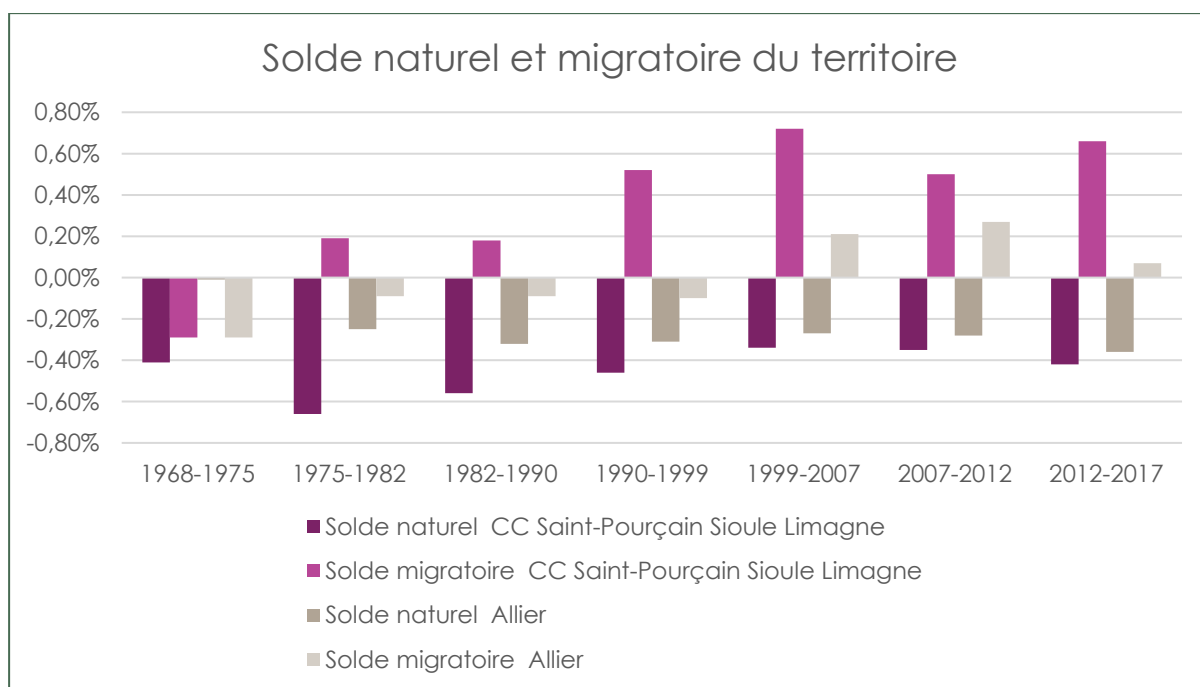
3.1.2 Un solde migratoire ne compensant plus le solde naturel

L'évolution démographique de la commune peut être analysée plus précisément au travers du solde naturel et migratoire. Ces données montrent que le solde naturel n'a jamais été positif sur la commune malgré une situation moins défavorable entre 1990 et 2007. Le solde migratoire est donc responsable de la phase de croissance de cette période. Toutefois, le solde migratoire est négatif depuis 2007 et sur la période de 2012 à 2017 il s'élève à -0,94 % et s'ajoute au solde naturel de -1,33 %.



Source INSEE 2017

La comparaison de la dynamique démographique de la commune avec l'Allier et la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne montre quelques points communs. Le solde naturel négatif depuis 1968 est une caractéristique partagée avec l'intercommunalité et le département. Le solde migratoire positif entre 1990 et 2007 permettant à la commune de voir la population communale augmenter se retrouve également à l'échelle intercommunale. À l'échelle départementale, le solde migratoire devient positif seulement à partir de 1999, mais n'a jamais compensé le solde négatif contrairement à l'intercommunalité dont la croissance démographique sur la dernière période de référence (2012-2017) est toujours portée par le solde migratoire. Depuis 2007, la commune semble suivre la dynamique départementale avec une baisse des soldes naturel et migratoire.



Source INSEE 2017

L'analyse de la migration résidentielle entre 2012 et 2017 permet d'identifier les principaux flux. Les flux entrants se caractérisent par des origines proches (au sein de l'intercommunalité) et éloignées (au-delà des limites départementales). Les migrations internes du territoire de l'EPCI montrent une origine plutôt rurale des arrivants.

Ancien lieu de résidence des nouveaux habitants de la commune entre 2012 et 2017		
	Nombre	Part
CC Saint-Pourçain Sioule Limagne	36	53 %
<i>dont pôles principaux du SCoT</i>	-	-
<i>dont pôles de proximité du SCoT</i>	21	58 %
<i>autres communes du SCoT</i>	15	42 %
Autre commune de l'Allier	-	-
Autre territoire	33	47 %

Source INSEE 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017

Les départs se caractérisent par une moindre proximité du flux. Les habitants partent principalement vers d'autres communes de l'Allier et dans une moindre mesure vers des territoires plus éloignés. Les habitants restants sur le territoire se sont exclusivement orientés sur les pôles principaux.

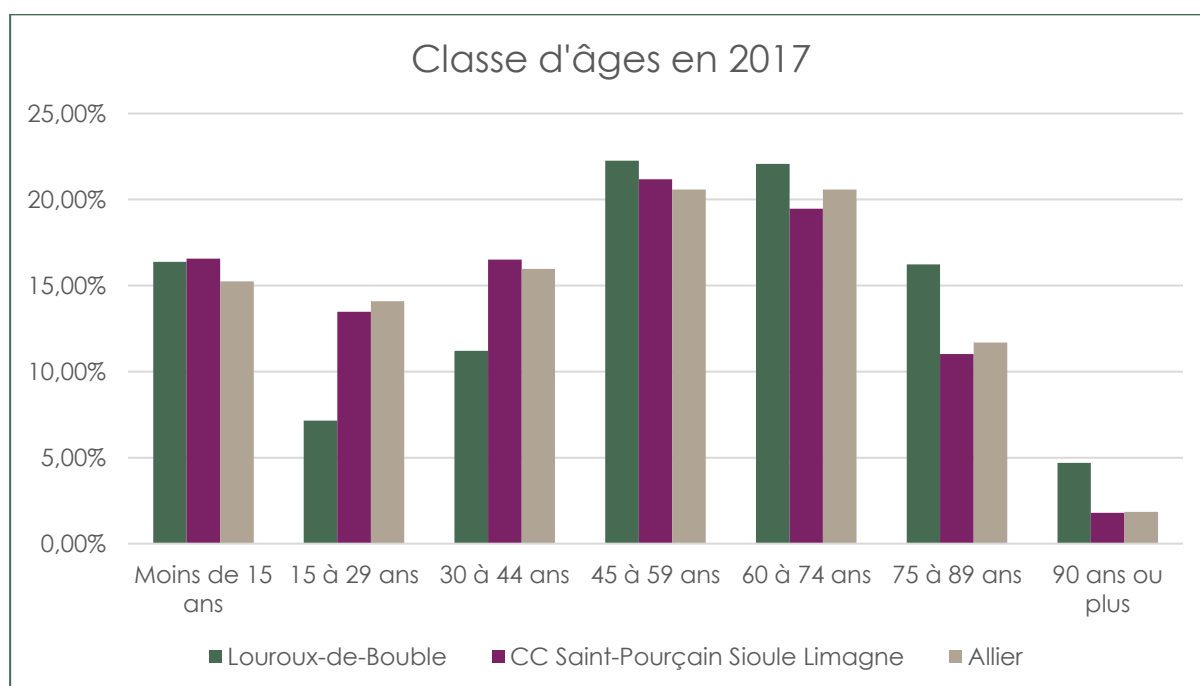
Nouveau lieu de résidence des anciens habitants de la commune entre 2012 et 2017		
	Nombre	Part
CC Saint-Pourçain Sioule Limagne	15	19 %
<i>dont pôles principaux du SCoT</i>	15	100 %
<i>dont pôles de proximité du SCoT</i>	-	-
<i>autres communes du SCoT</i>	-	-
Autre commune de l'Allier	34	44 %
Autre territoire	28	36 %

Source INSEE 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017

Les flux migratoires de la commune se font donc en défaveur du territoire puisque 53 % des arrivants proviennent de l'intercommunalité contre seulement 19 % des sortants. Louroux-de-Bouble semble également attirer des personnes d'origine rurale, mais perdre des habitants à la faveur des polarités urbaines.

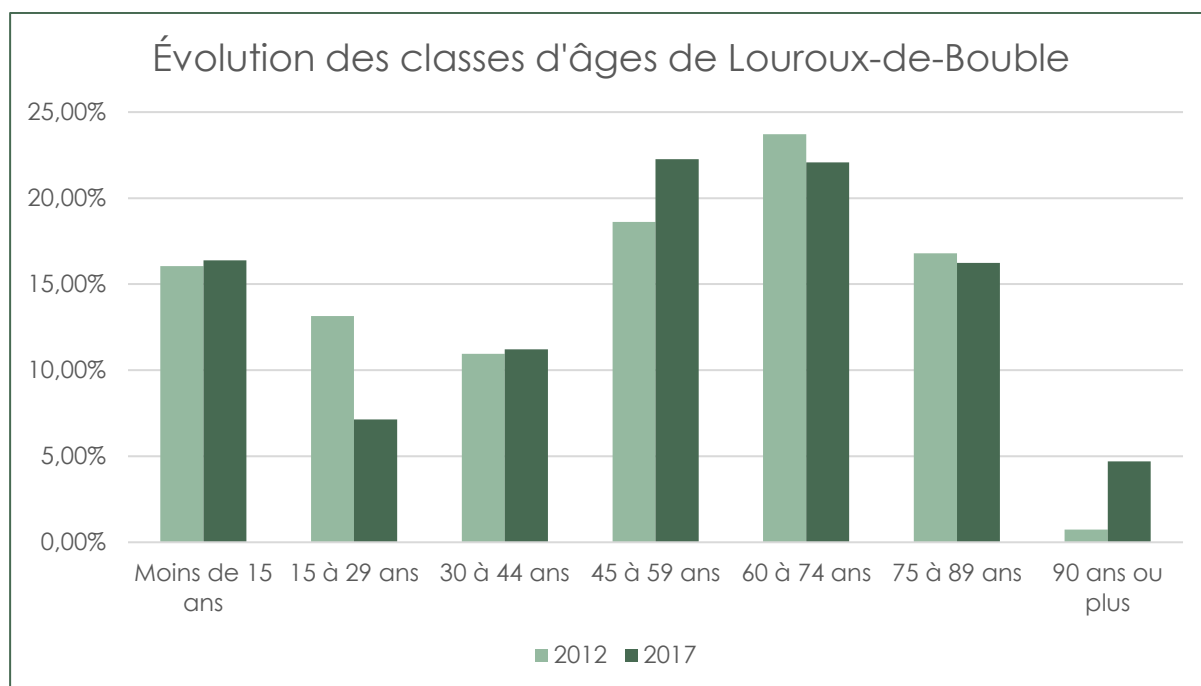
3.1.3 Une population vieillissante

La répartition de la population en classes d'âge permet d'avoir un aperçu de la situation démographique d'un territoire. Ces données révèlent une population communale plus âgée que la population départementale et intercommunale notamment visible par la surreprésentation des 75 ans et plus. En contrepartie, les tranches d'âge de 15 à 29 ans et 30 à 44 ans sont sous-représentées. Malgré la part importante des personnes de plus de 75 ans, il est important de noter la part des moins de 15 ans à Louroux-de-Bouble équivalente à l'intercommunalité et même légèrement supérieure au département.



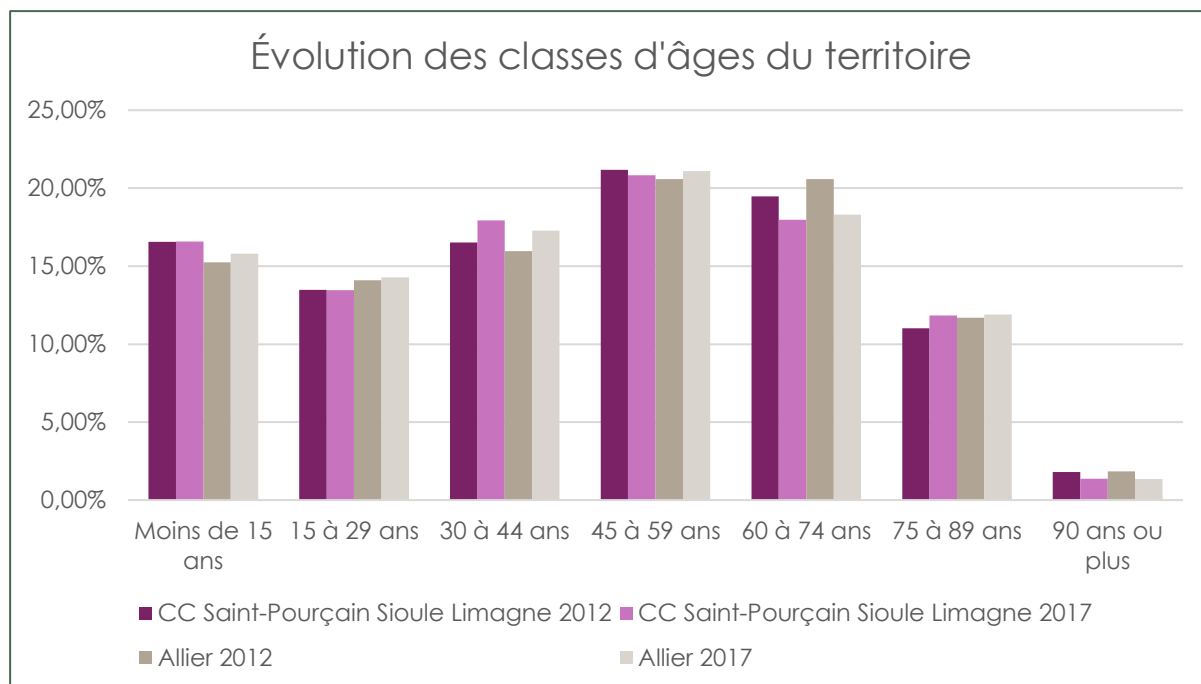
Source INSEE 2017

En matière d'évolution de la structure de la population, la tendance communale est à un vieillissement par une forte augmentation des 90 ans et plus ainsi qu'à une diminution de la part des 15 à 29 ans.



Source INSEE 2017

Les évolutions à l'échelle de la commune ne se retrouvent pas aux échelles intercommunale et départementale puisque la répartition par classe d'âge est plutôt stable.



Source INSEE 2017

Cette comparaison temporelle permet de dégager une première tendance de l'évolution de la population de la commune qui est impactée, comme la très grande majorité du territoire français, par le vieillissement de sa population. Ce phénomène est limité grâce au maintien de la tranche d'âge la plus jeune.

3.2 La typologie des ménages

3.2.1 Un nombre de ménages stable

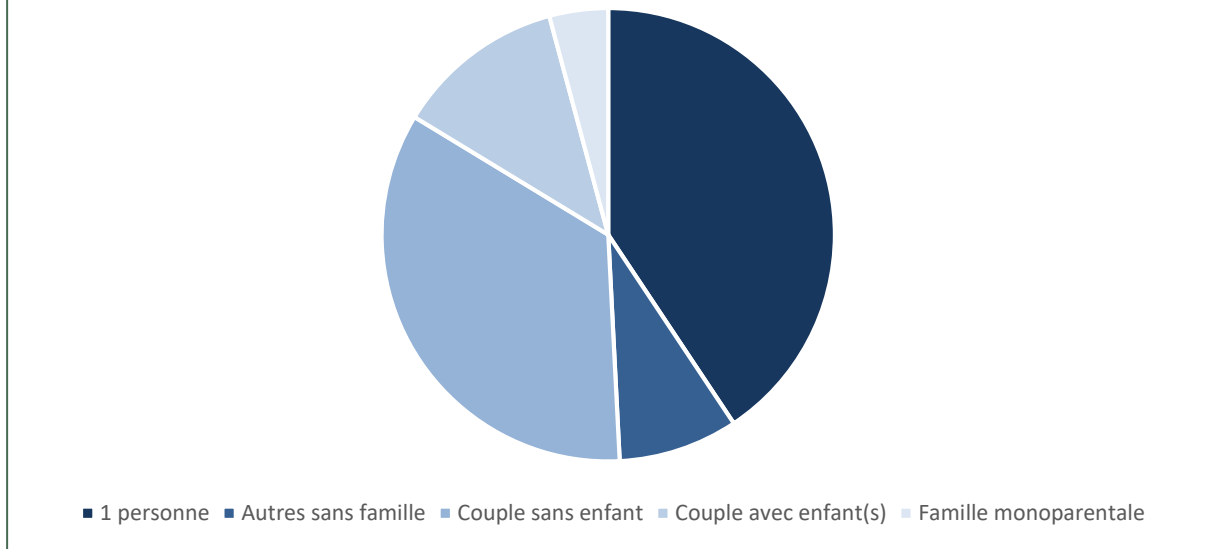
Le nombre de ménages à Louroux-de-Bouble s'élevait à 116 en 2017. Bien que ce soit souvent le cas, la croissance du nombre de ménages n'est pas forcément synonyme de croissance démographique. C'est notamment le cas sur la commune entre 2012 et 2017 où la population a diminué de plus de 2 % par an, mais le nombre de ménages a augmenté de 0,53 % par an. Cette dissonance est également visible sur cette période à l'échelle départementale, mais pas à l'échelle intercommunale qui gagne en population.

	2007	2012	2017
Louroux-de-Bouble			
Nombre de ménages	124	113	116
Population	291	268	239
CC Saint-Pourçain Sioule Limagne			
Nombre de ménages	14 409	14 799	15 304
Population	33 349	33 593	34 008
Allier			
Nombre de ménages	158 381	161 151	162 460
Population	343 114	342 911	337 988

Source INSEE 2017

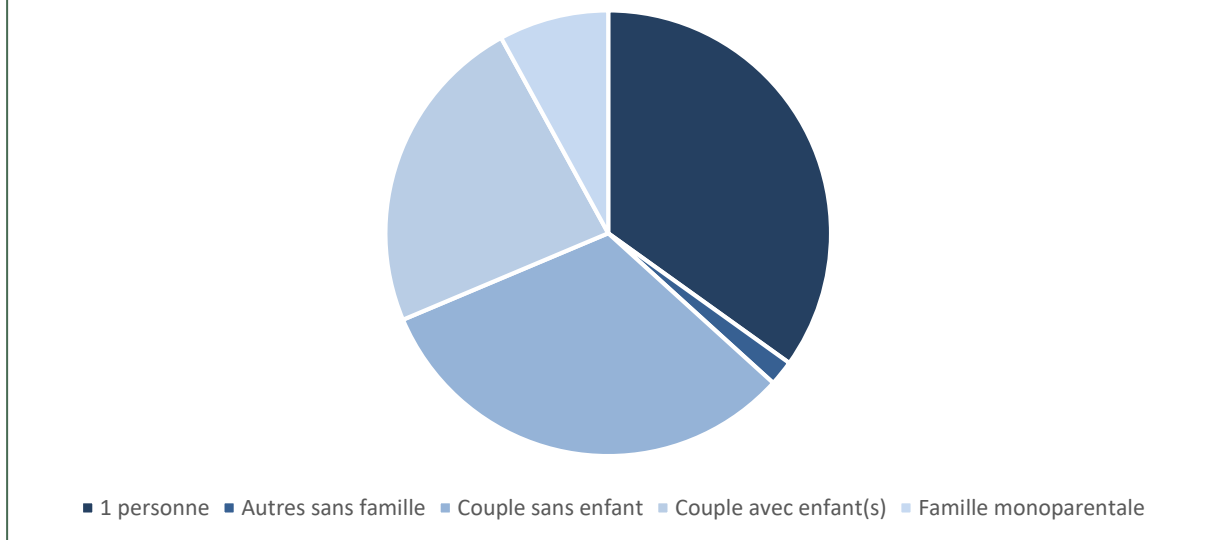
L'analyse de la composition des ménages permet d'analyser les profils dominant sur la commune et les enjeux qui en découlent. À Louroux-de-Bouble, ce sont les ménages composés d'une seule personne et les couples sans enfant qui sont les plus représentés. Cette typologie est caractéristique d'une population vieillissante dont les enfants sont partis vers d'autres territoires pour leurs études ou leur premier emploi. À l'échelle départementale, ces deux types de ménage sont également majoritaires, mais les familles avec enfant(s) sont plus nombreuses et représentent plus d'un ménage sur cinq.

Composition des ménages de Louroux-de-Bouble en 2017



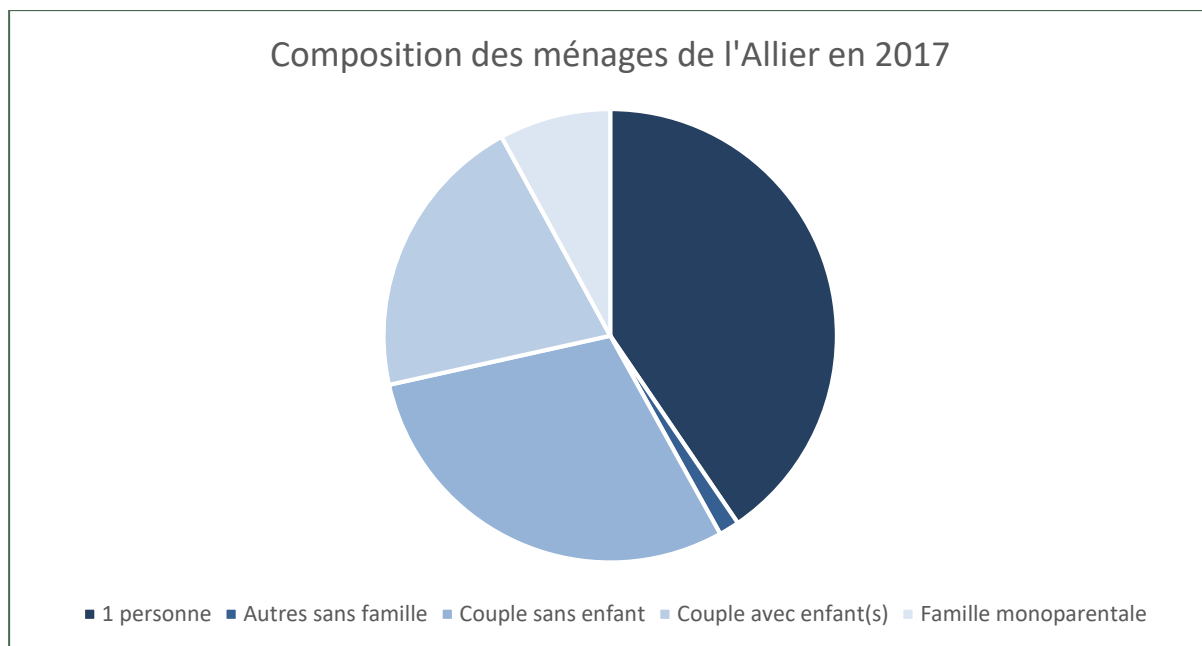
Source INSEE 2017

Composition des ménages de la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne en 2017



Source INSEE 2017

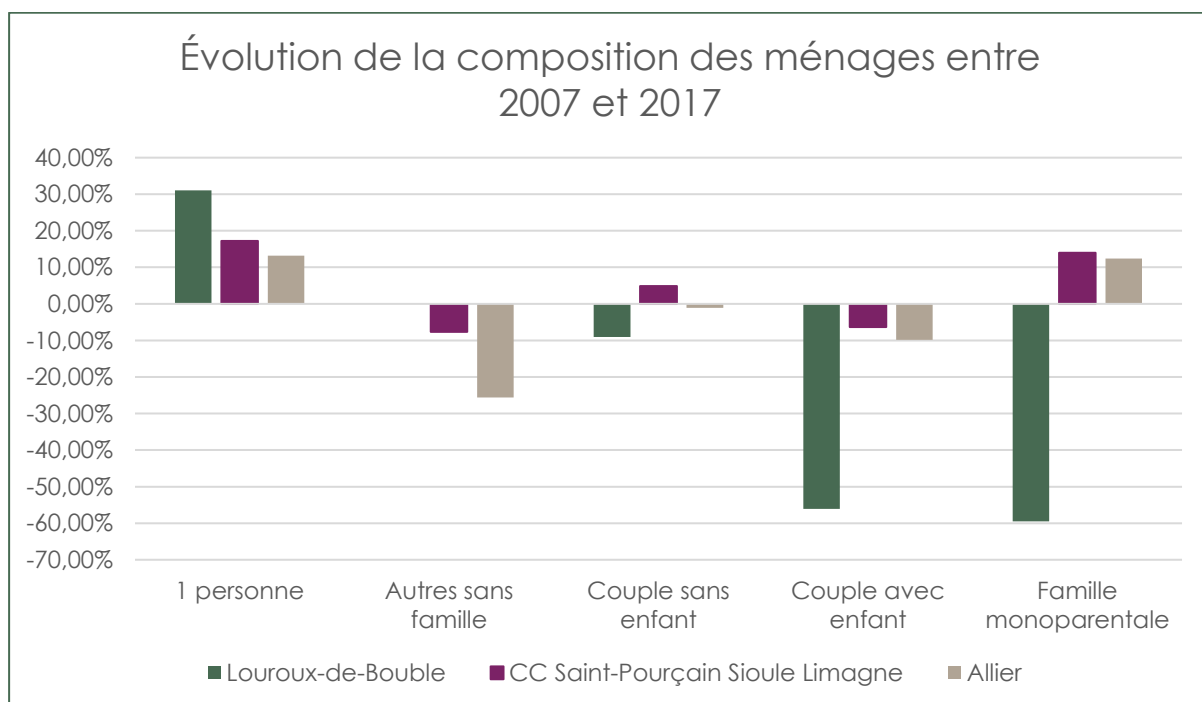
Composition des ménages de l'Allier en 2017



Source INSEE 2017

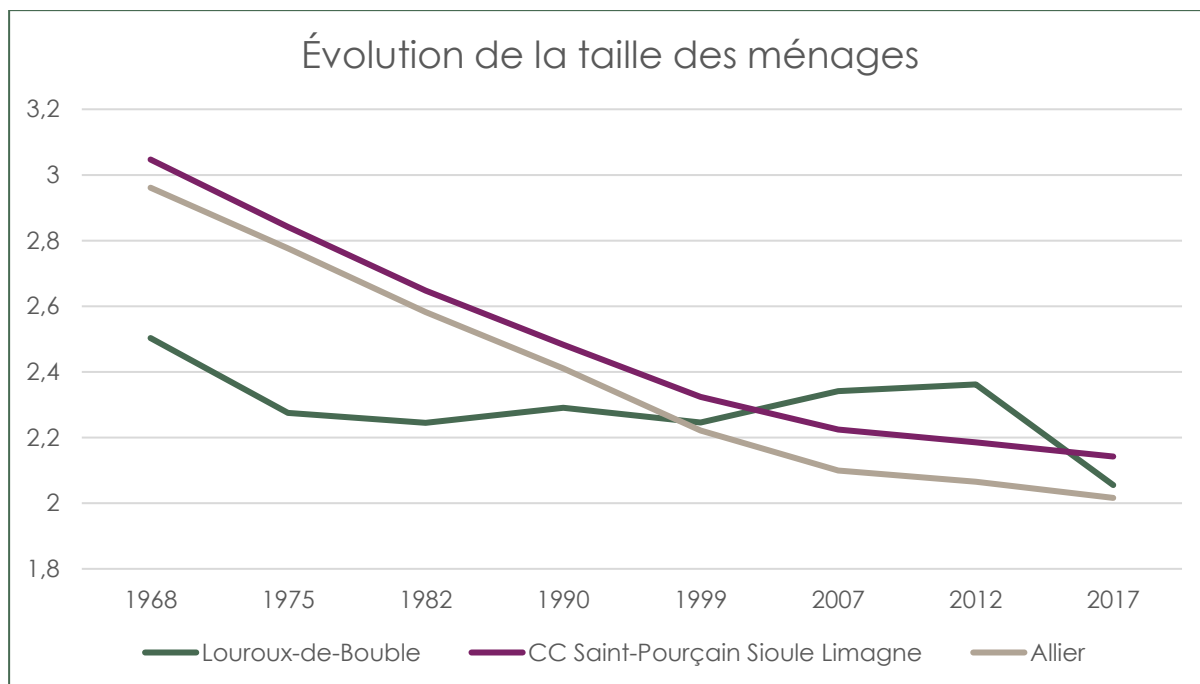
En matière d'évolution de la composition des ménages, la commune se distingue de son contexte territorial par une plus forte hausse la part des ménages d'une personne, ainsi que par la forte baisse des couples avec enfant(s) et des familles monoparentales.

Évolution de la composition des ménages entre 2007 et 2017



Source INSEE 2017

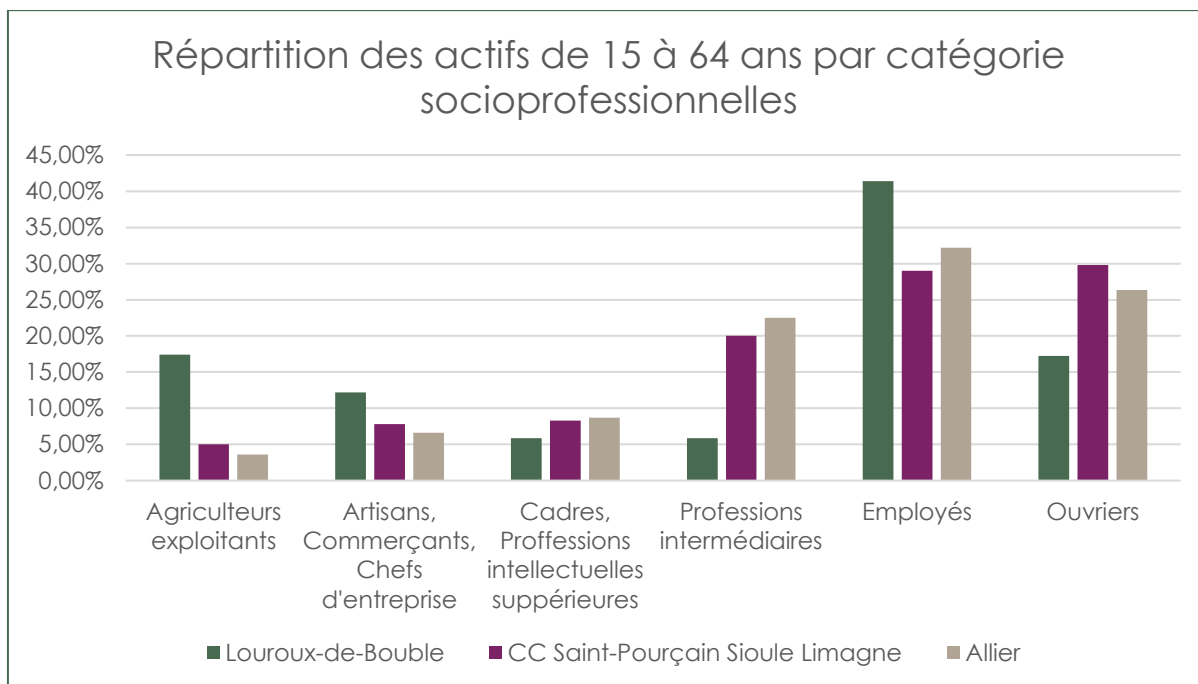
Les évolutions de la composition des ménages ont des conséquences sur leur taille. L'augmentation de la part des ménages composés d'une personne en parallèle d'une diminution des couples avec enfant et sans enfant(s) et des familles monoparentales est responsable de la diminution de la taille moyenne des ménages de la commune. Ce desserrement des ménages est un phénomène national auquel la commune n'est pas épargnée malgré une phase d'augmentation de la taille des ménages entre 1999 et 2012.



Source INSEE 2017

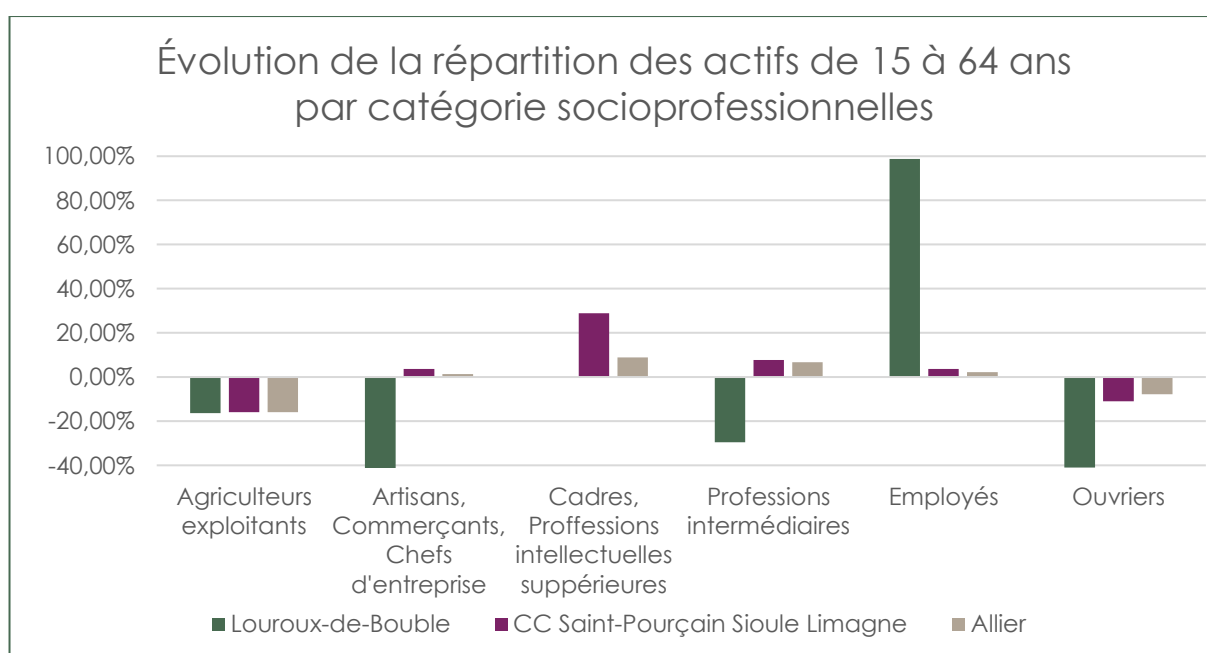
3.2.2 Des caractéristiques socioprofessionnelles engendrant de faibles revenus

La répartition des actifs de 15 à 64 ans par catégories socioprofessionnelles permet d'observer les particularités de la population de Louroux-de-Bouble. Les employés représentent plus de 40 % de ces actifs contre respectivement 29 et 32 % aux échelles intercommunale et départementale. Les agriculteurs exploitants et, dans une moindre mesure, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise sont moins représentés dans la part des actifs que les employés, mais représentent une part bien plus importante que les actifs occupés de la communauté de communes ou du département. Les cadres, professions intellectuelles supérieures sont légèrement moins présents que ce qui est observé sur le territoire à plus grande échelle. Les ouvriers et, en particulier, les professions intermédiaires sont bien moins présents dans la population active communale.



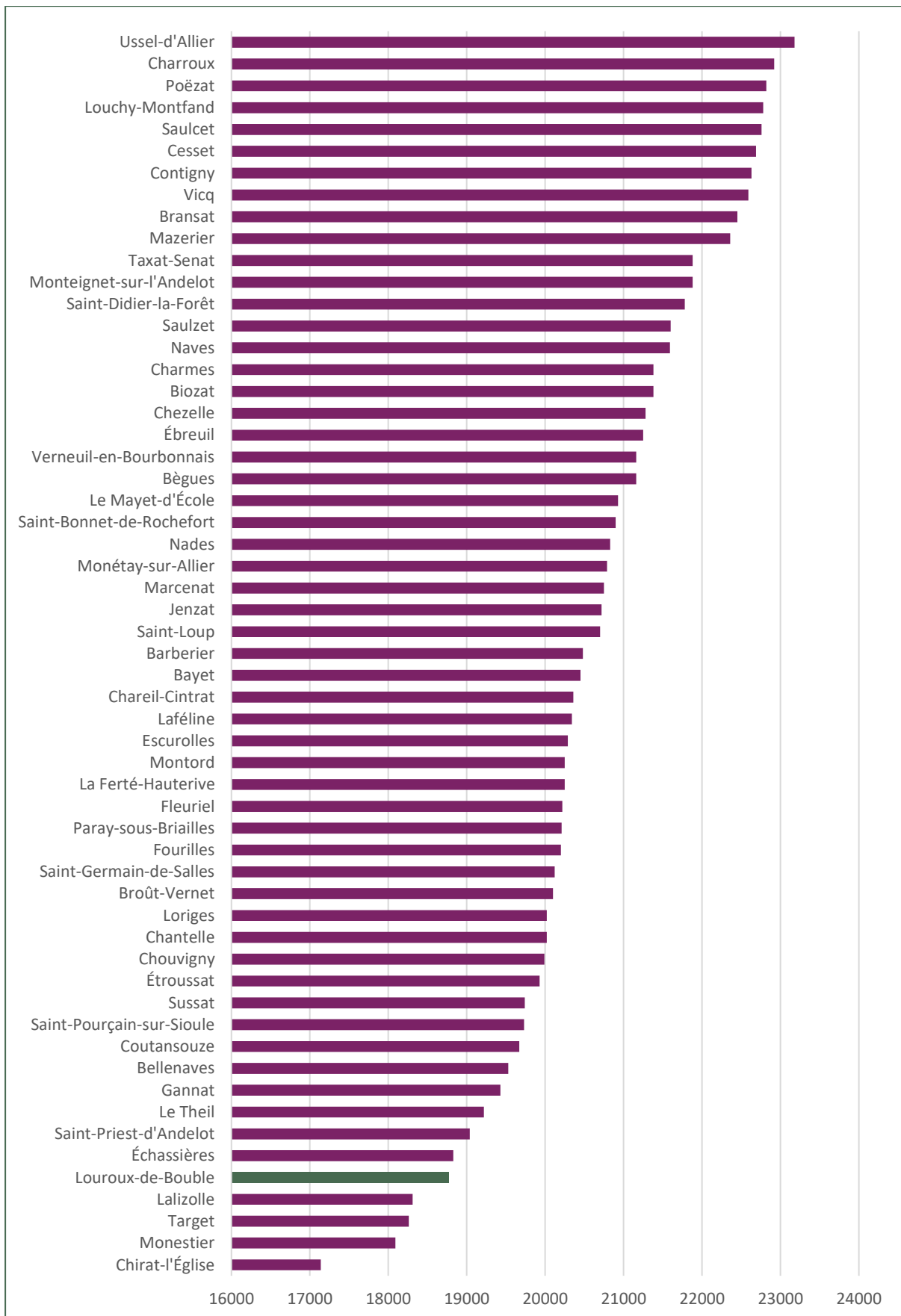
Source INSEE 2017

En ce qui concerne l'évolution de la répartition des actifs depuis 2007, les cadres, professions intellectuelles supérieures étaient absent en 2007 et sont donc apparus dans les profils socioprofessionnels (évolution non visible dans le graphique suivant). La deuxième catégorie socioprofessionnelle ayant progressé au cours de 10 années est la catégorie des employés. Toutes les autres catégories socioprofessionnelles ont perdu en représentativité dans le profil de la population locale. Les agriculteurs exploitants ont diminué autant qu'aux échelles intercommunale et départementale alors que les artisans, commerçants, chefs d'entreprise, les professions intermédiaires et les ouvriers ont fortement diminué en comparaison des évolutions observables aux échelles intercommunale et départementale.



Source INSEE 2017

Enfin, il est intéressant de se référer à la médiane de niveau de vie pour évaluer les écarts de niveau de vie par rapport au contexte du territoire. À Louroux-de-Bouble, ce niveau est bas pour le territoire avec seulement 18 770 € contre 20 450 € de moyenne et est la 53ème commune sur 60 de l'EPCI dans l'ordre décroissant de la médiane du niveau de vie.



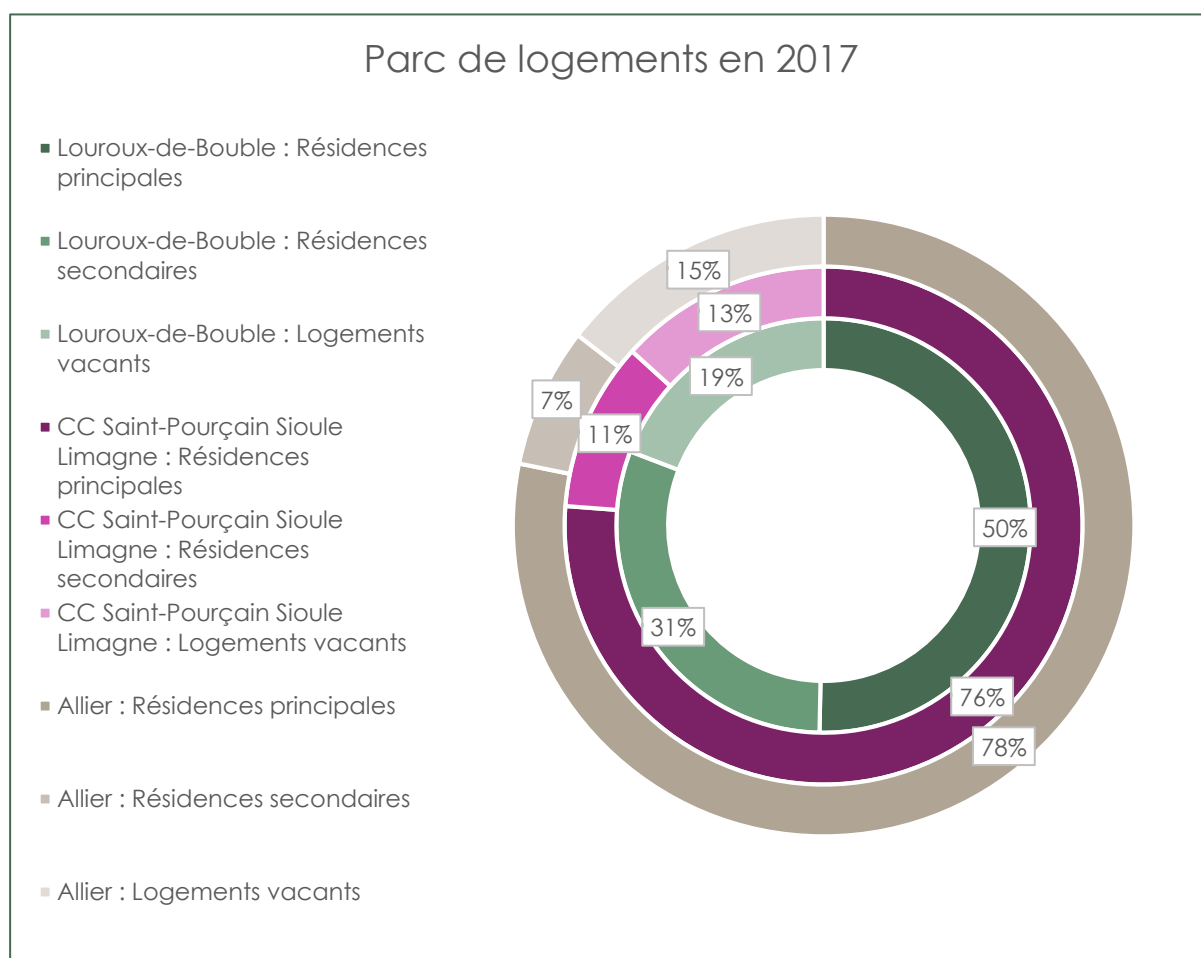
Médiane de niveau de vie dans la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne (sauf Deneuille-lès-Chantelle, Vaignat et Vauce soumises au secret statistique), source INSEE 2018

La commune de Louroux-de-Bouble, d'un point de vue socio-économique, connaît une situation assez défavorable en comparaison au contexte intercommunal. Cette situation appelle à une prise en compte des besoins en logements des populations moins aisées de la commune.

3.3 Parc de logements

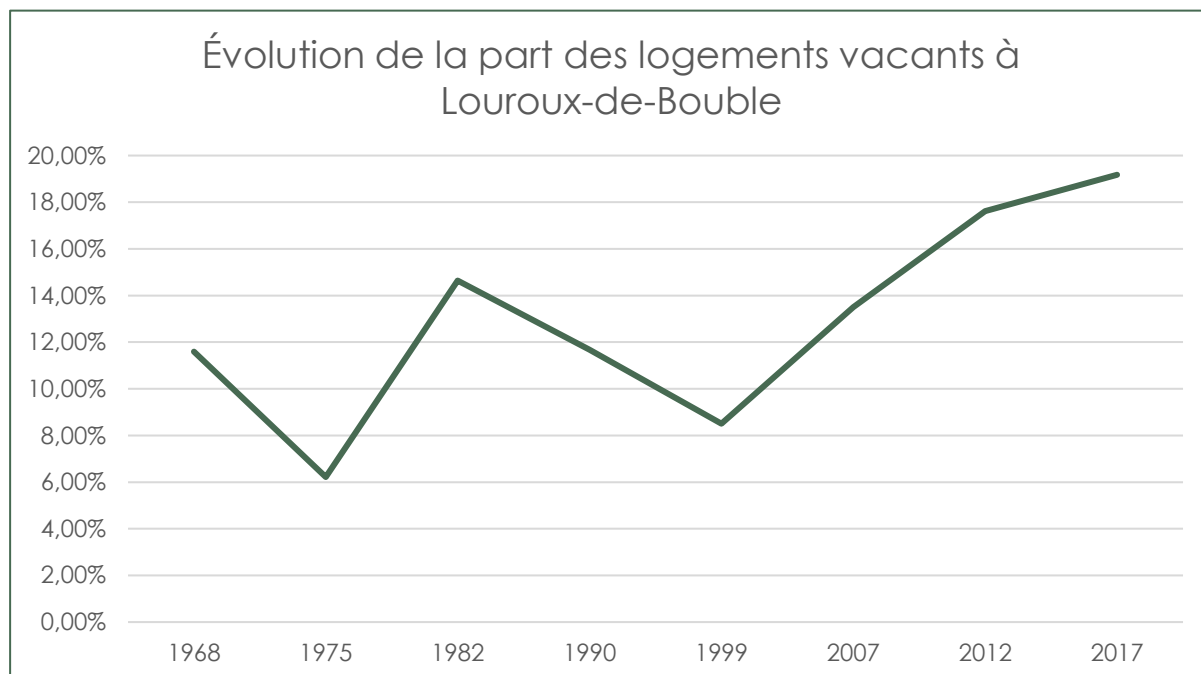
3.3.1 Une très faible part de résidences principales

La commune de Louroux-de-Bouble compte 231 logements en 2017 en augmentation de 0,75 % par an depuis 2007. Parmi ces logements, 116 (50 % du parc) sont des résidences principales. Ce taux est particulièrement faible en comparaison aux parcs de logements de la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne et de l'Allier dont la part des résidences principales sont respectivement de 76 et 78 %. Les résidences secondaires sont particulièrement importantes sur la commune (31 % des logements) et représentent 2,8 fois plus de logements qu'à l'échelle intercommunale et 4,4 fois plus qu'à l'échelle départementale. L'écart de la part des logements vacants est moins important, mais significatif (19 % pour Louroux-de-Bouble, 13 % pour la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne et 15 % pour l'Allier). Ce taux est particulièrement élevé pour toutes les échelles puisqu'un taux de vacance est estimé équilibré quand il oscille entre 6 et 8 %.



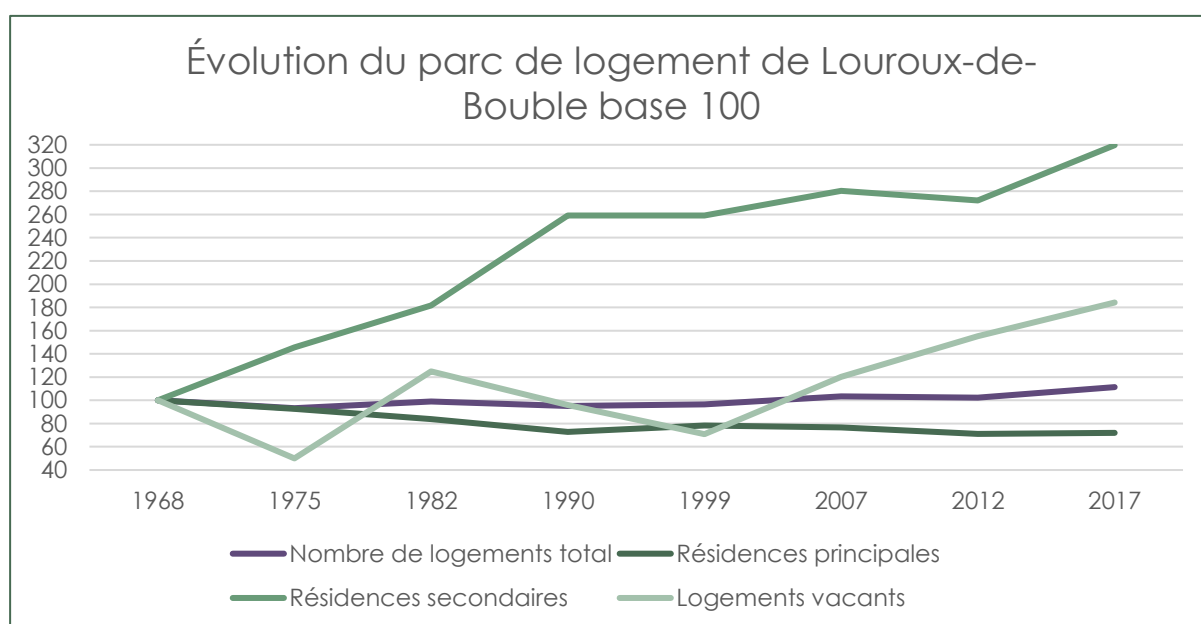
Source INSEE 2017

La part des logements vacants a diminué entre 1968 et 1975 et entre 1982 et 1999, mais le taux de vacance est supérieur à 8 % depuis 1982. Malgré la croissance démographique observée entre 1999 et 2007, le taux de vacance a fortement augmenté sur cette période. Sur la période de 2012 à 2017, le taux de vacance a augmenté moins rapidement que sur les périodes précédentes malgré une aggravation du solde démographique négatif.



Source INSEE 2017

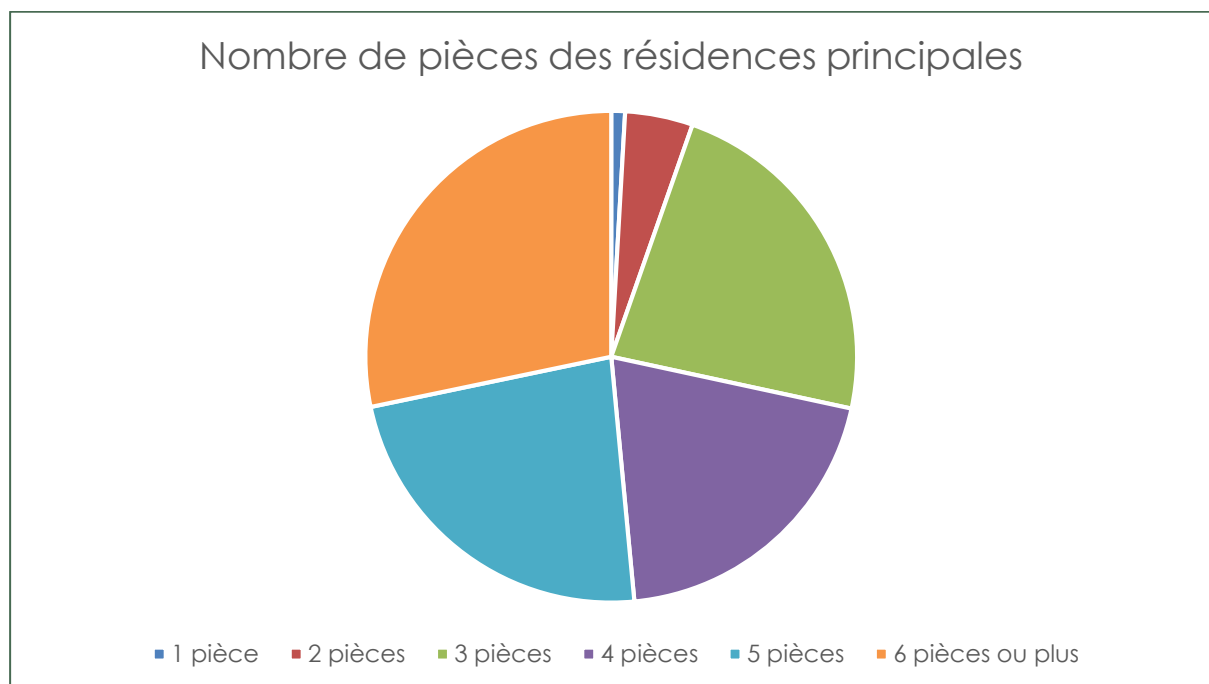
En matière d'évolution du parc, les résidences secondaires sont celles qui ont le plus augmenté depuis 1968 et également sur la période de 2012 à 2017. Les logements vacants ont également fortement augmenté depuis 1999 contrairement aux résidences principales qui n'ont presque pas évolué. Sur la période de 2012 à 2017, le nombre de logements a augmenté à la faveur des résidences secondaires et des logements vacants.



Source INSEE 2017

3.3.2 Des résidences principales de grande taille et une part équilibrée de résidences locatives

Parmi les 116 résidences principales recensées à Louroux-de-Bouble, une majorité possède 5 pièces ou plus (51 %) et une autre part importante (43 %) est constituée de logements de taille moyenne (3 ou 4 pièces). Ainsi, les logements d'une ou deux pièces représentent seulement 6 % des résidences principales de la commune. Cette situation soulève la question de l'adéquation de l'offre de logements avec la demande. En effet, 47 % des ménages de Louroux-de-Bouble sont composés d'une seule personne quand seulement 29 % des résidences principales possèdent trois pièces ou moins. De plus, ce déséquilibre tend à se creuser puisque la taille moyenne des ménages diminue.



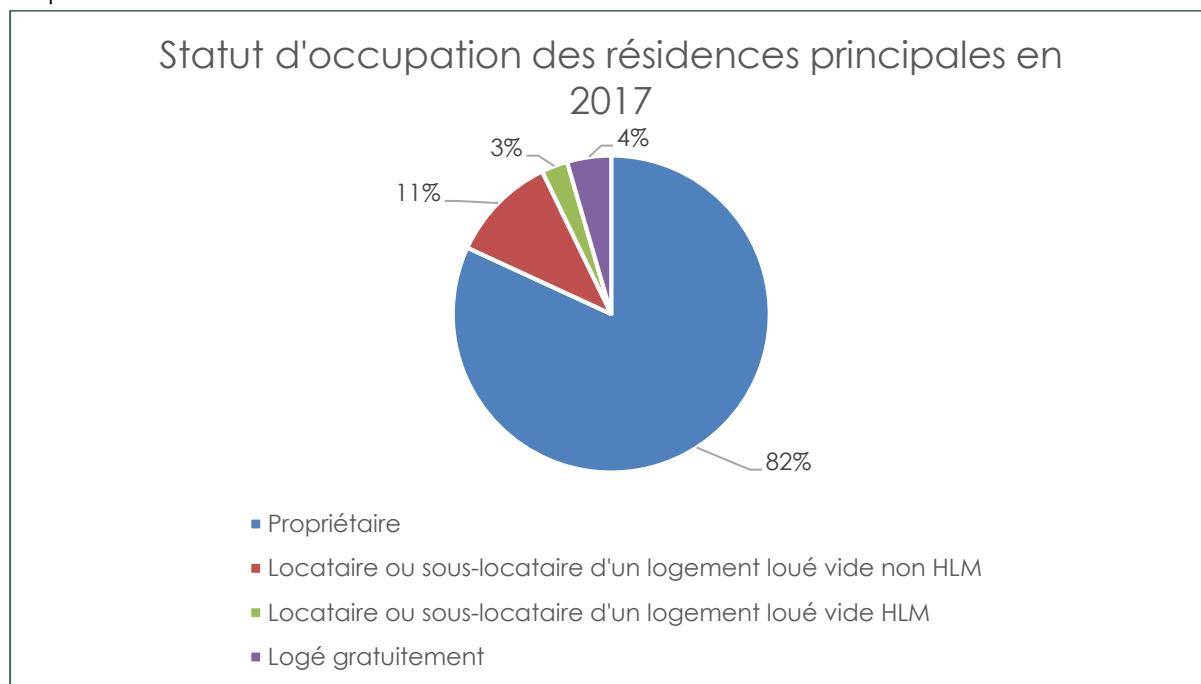
Source INSEE 2017

À Louroux-de-Bouble, 82 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires et 14 % par des locataires dont moins de 20 % sont des logements HLM. En comparaison, les locations représentent respectivement 26 et 31 % des statuts d'occupation des résidences principales aux échelles intercommunale et départementale. L'écart avec l'échelle départementale est uniquement lié à une moindre présence des logements HLM sur le territoire intercommunal. Toutefois, plusieurs projets ont été mis en œuvre sur la commune pour le développement de logements locatifs sociaux :

- 3 constructions de pavillons neufs portées par Allier Habitat ;
- 2 rénovations d'appartements portées par Allier Habitat ;
- 4 rénovations de maisons portées par des particuliers, dont 2 encore en cours.

Il est à souligner que tous ces projets sont situés dans le bourg ou dans le hameau des Cabanes.

Bien qu'ils ne représentent que 4 % des statuts d'occupation, les ménages logés gratuitement sont 2 fois plus importants qu'aux échelles intercommunale et départementale.



Source INSEE 2017

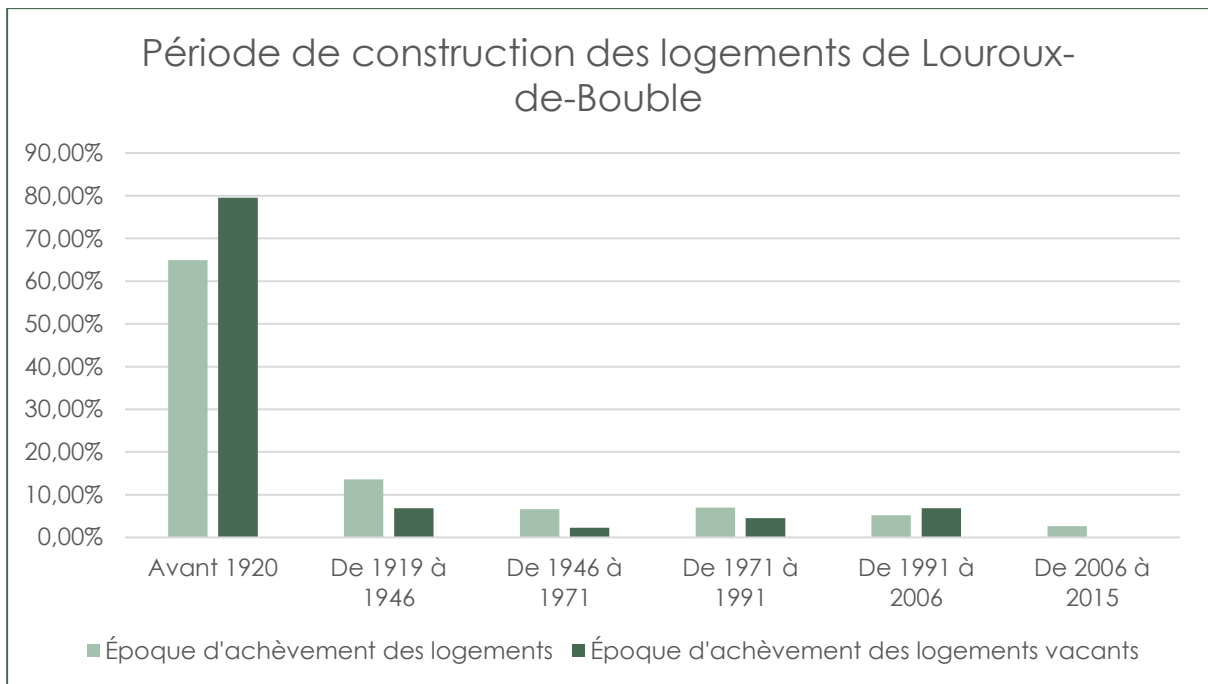
La prédominance de propriétaires occupants, combinée à une faible variété du parc de logements, une tendance à la diminution de la taille moyenne des ménages et à un vieillissement de la population, pourrait, dans les années à venir, accentuer l'inadéquation entre le parc de logements et les besoins de la population.

D'autre part, la faible offre locative peut constituer un frein pour loger des jeunes ou des personnes âgées ou pour attirer des ménages qui ne veulent pas ou ne peuvent pas accéder à la propriété.

3.3.3 Des logements vacants nombreux liés à l'ancienneté du parc

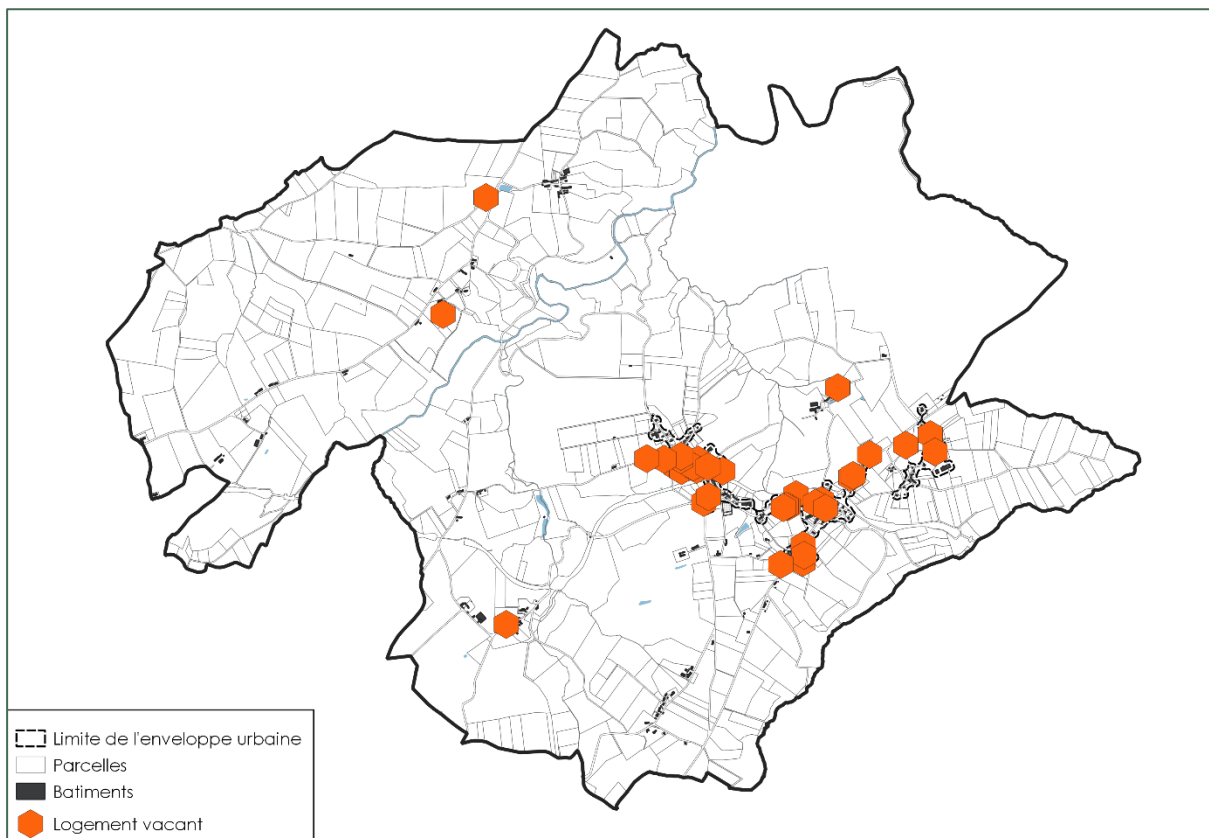
Quand on s'intéresse à la période de construction des logements, les plus anciennes (avant 1920) sont largement majoritaires et témoignent d'une construction limitée sur la commune depuis la moitié du XXème siècle.

La période de construction des logements vacants permet d'observer une part plus importante des logements d'avant 1920. La vétusté de ces logements nécessite de prendre en compte la sortie du marché de certains d'entre eux. Les logements construits entre 1991 et 2006 sont surreprésentés dans les logements vacants. Cette part élevée peut être liée à une plus grande mobilité des générations ayant fait construire à cette époque en comparaison aux générations précédentes dont les constructions sont peu vacantes en comparaison à leur place dans le parc de logements.



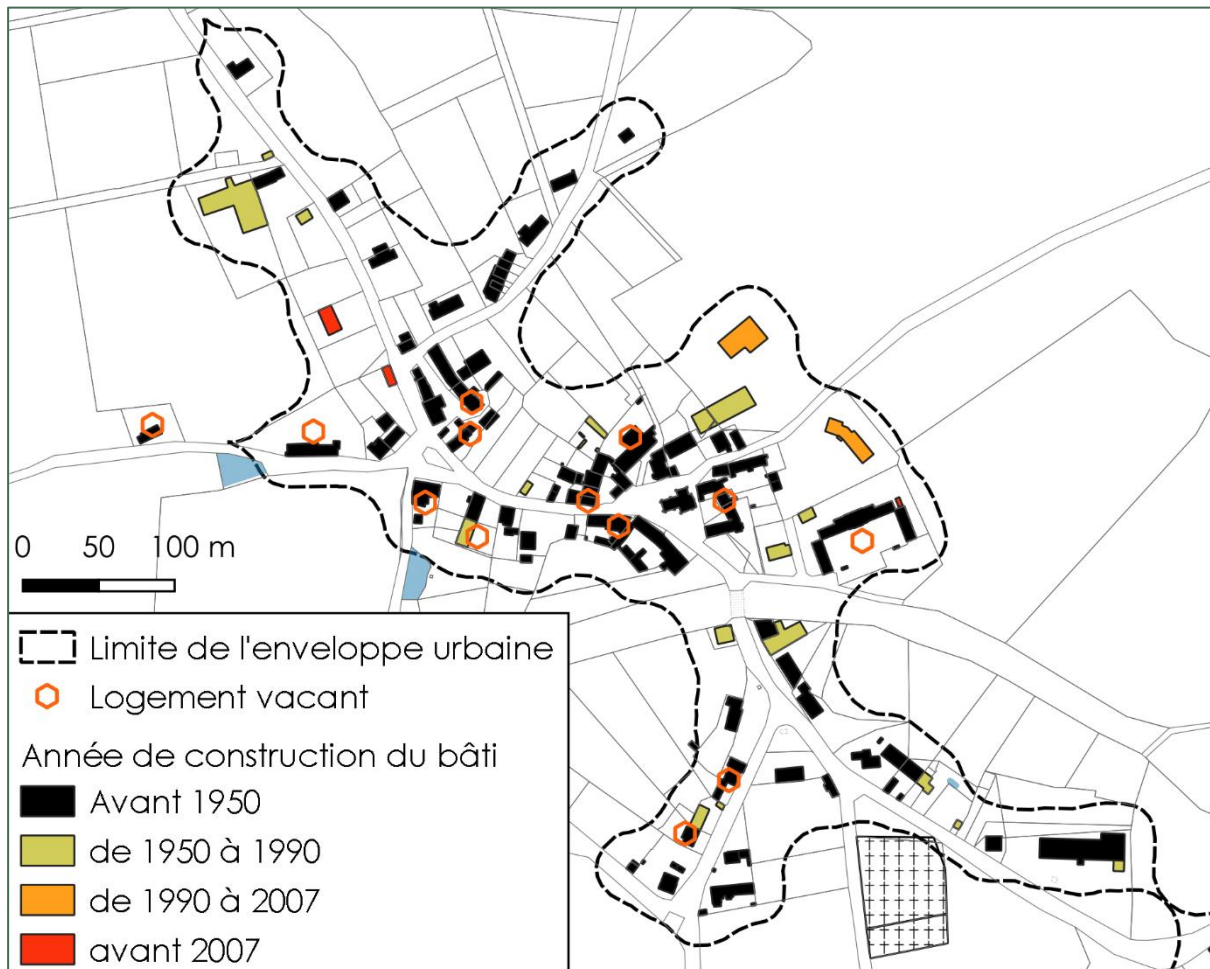
Source INSEE 2017

La répartition des logements vacants en 2019 à l'échelle de la commune est relativement proportionnelle au poids urbain des hameaux et lieudits. Seuls La Gravière et les Brulards se distinguent par l'absence ou le faible nombre de logements vacants. La présence de logements vacants dans les écarts à vocation agricole est principalement liée à l'existence d'anciens logements liés aux exploitations devenues obsolètes.

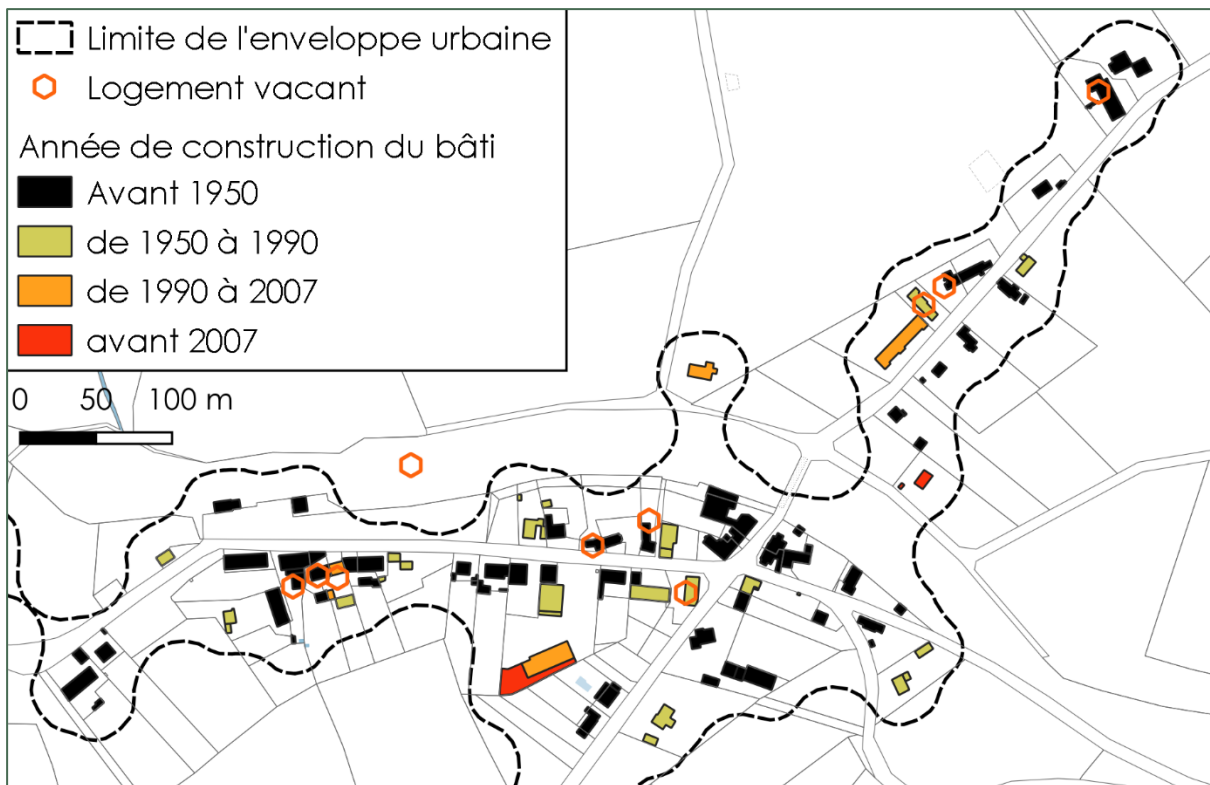


Localisation des logements vacants, source CEREMA

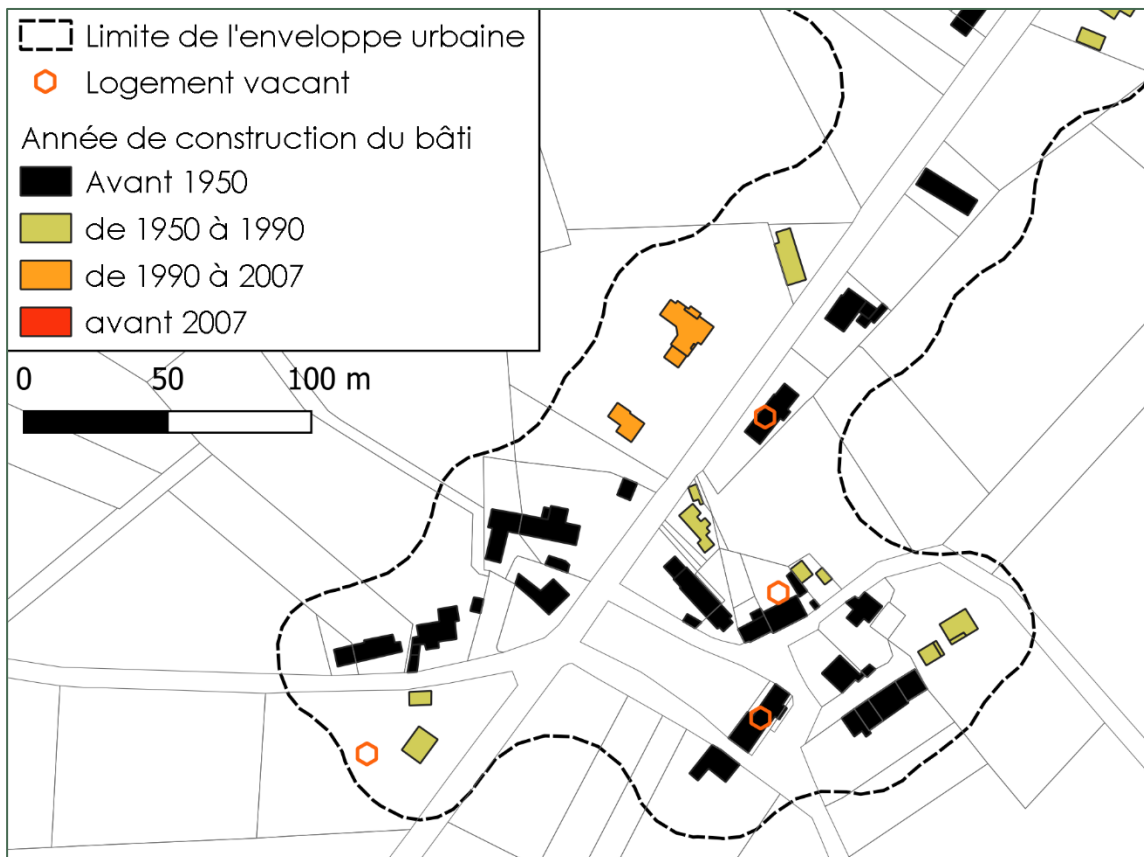
La localisation des logements vacants en 2019 au sein des enveloppes urbaines montre une forte vacance des logements les plus anciens. Cette situation est liée à l'âge du parc de logements et la difficulté de transformation des biens les plus anciens pour répondre aux besoins actuels. Les difficultés liées à la réhabilitation sont accentuées pour les biens sans jardin ou de petits extérieurs, ce qui est particulièrement le cas dans le centre du bourg. Toutefois, le parc de logement évolue assez rapidement pour une commune rurale et certains bâtiments repérés en 2019 ont depuis été réinvestis.



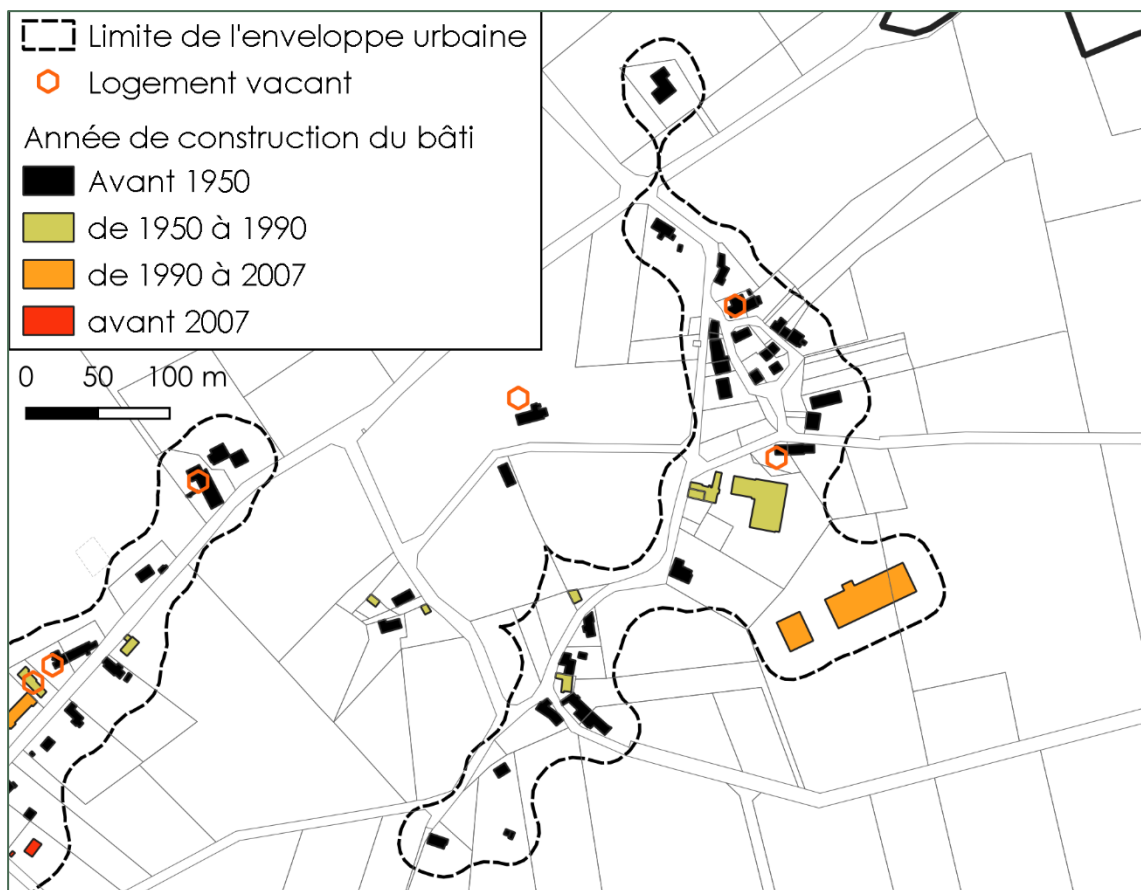
Localisation des logements vacants du bourg, source CEREMA



Localisation des logements vacants des Cabanes, source CEREMA



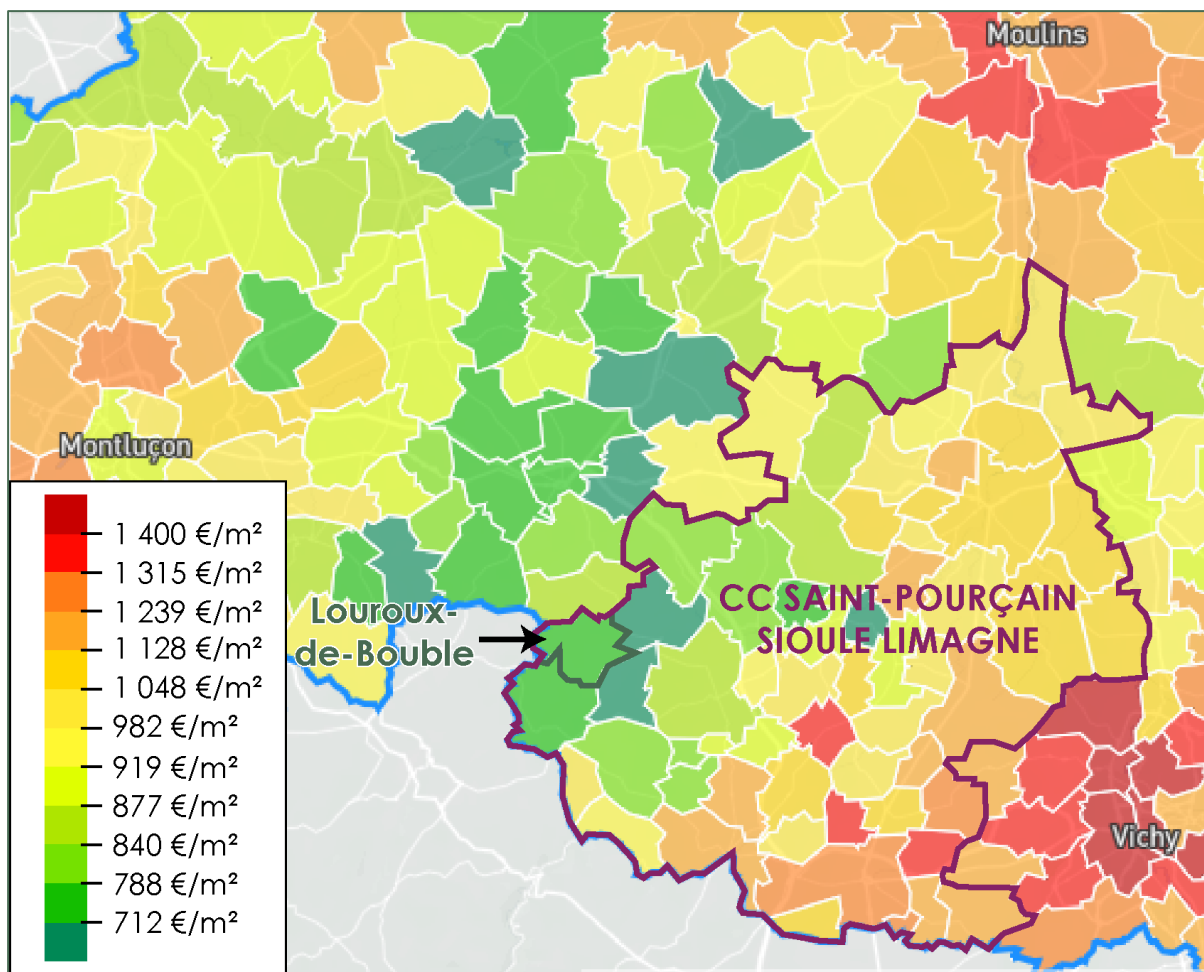
Localisation des logements vacants de Boucé, source CEREMA



Localisation des logements vacants de la Gravière, source CEREMA

3.3.4 Un marché immobilier accessible

Concernant le prix de l'immobilier, la commune de Louroux-de-Bouble se situe dans une fourchette basse aux échelles départementale et intercommunale. Le prix moyen de 780 €/m² permet aux nouveaux arrivants d'accéder à la propriété à des coûts bien plus faibles qu'à l'est de l'intercommunalité ou autour des polarités départementales de Vichy, Moulins et Montluçon. Toutefois, le faible coût de l'immobilier est lié à la faible attractivité résidentielle induite par l'éloignement des polarités locales ne favorisant pas l'emploi des cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires.



Estimations de prix de l'immobilier de l'Allier au 1er février 2021, source MeilleursAgents

À retenir

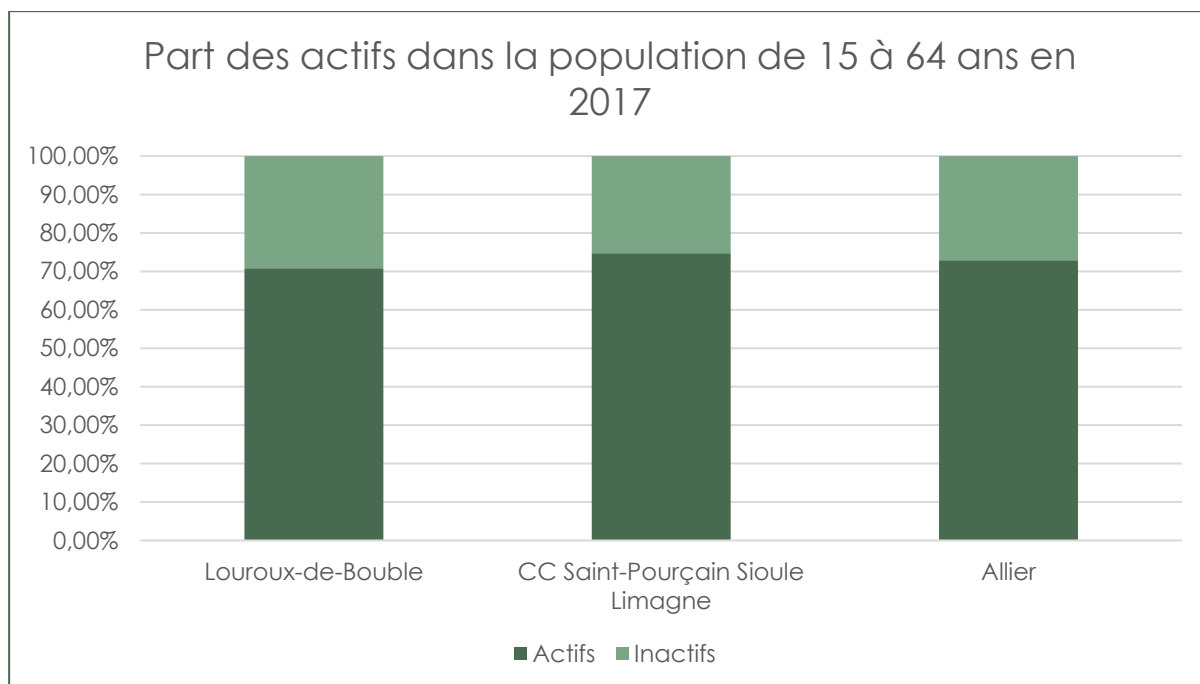
ENJEUX RELEVÉS

- La dynamique démographique est défavorable. Le solde naturel n'a jamais été positif depuis 1968, mais s'aggrave depuis 1990. À partir de 2007, le solde migratoire est devenu déficitaire alors qu'il permettait de réduire l'effet du solde naturel depuis 1990.
- La population communale se compose essentiellement de petits ménages. Les ménages composés de personnes seules deviennent plus importants à la défaveur des familles monoparentales et des couples avec enfant(s). Un vieillissement de la population est observable par l'augmentation des 75 ans et plus et pose la question des besoins de ces habitants, notamment en termes d'accès aux services (publics, de santé...).
- La réduction de la taille des ménages posera la question du besoin en logements plus important (puisque à population constante, le besoin sera plus important).
- Au cours des dernières années, la commune a été peu attractive pour les familles alors que l'offre en logement est adaptée aux ménages les plus nombreux. Les logements sont peu onéreux, mais les nombreux logements anciens nécessitent des rénovations pour répondre aux besoins des ménages actuels.
- La réhabilitation du parc ancien constitue un potentiel de développement sans avoir recours à la construction neuve et à l'extension urbaine.
- Le prix de l'immobilier est relativement bas et le marché du locatif est plutôt bien développé pour une commune rurale. Ce marché est donc plutôt accessible pour les ménages modestes.

4. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

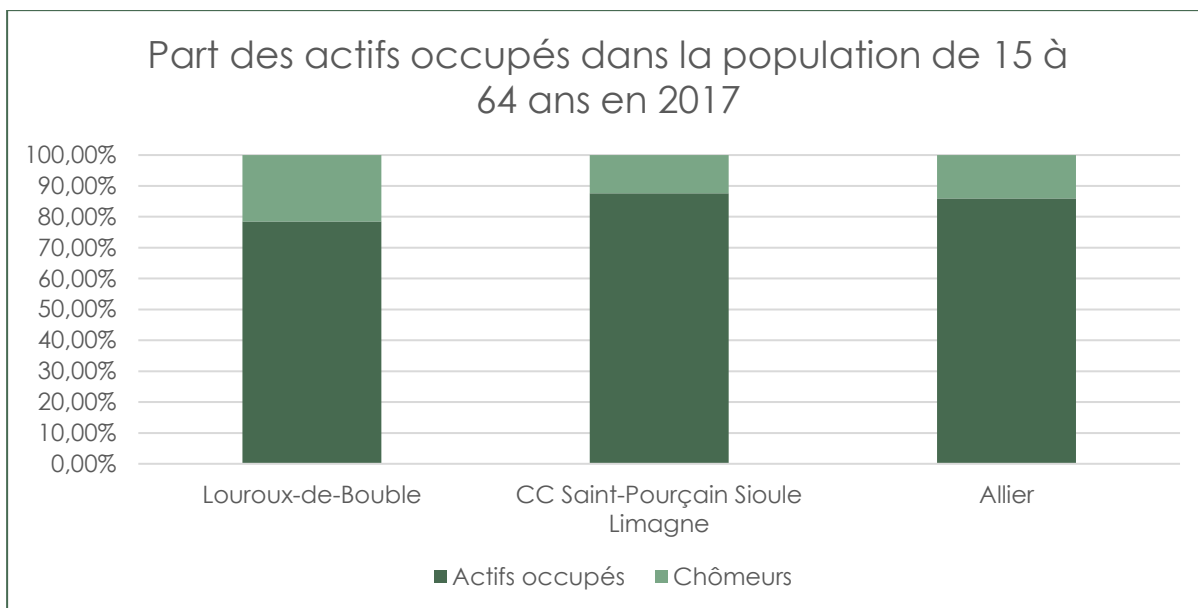
4.1 Un territoire touché par un taux de chômage croissant

Louroux-de-Bouble compte 109 habitants de 15 à 64 ans. La part des actifs est proche des valeurs observées aux échelles départementale et intercommunale (71 % pour Louroux-de-Bouble, 75 % pour la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne et 73 % pour l'Allier).



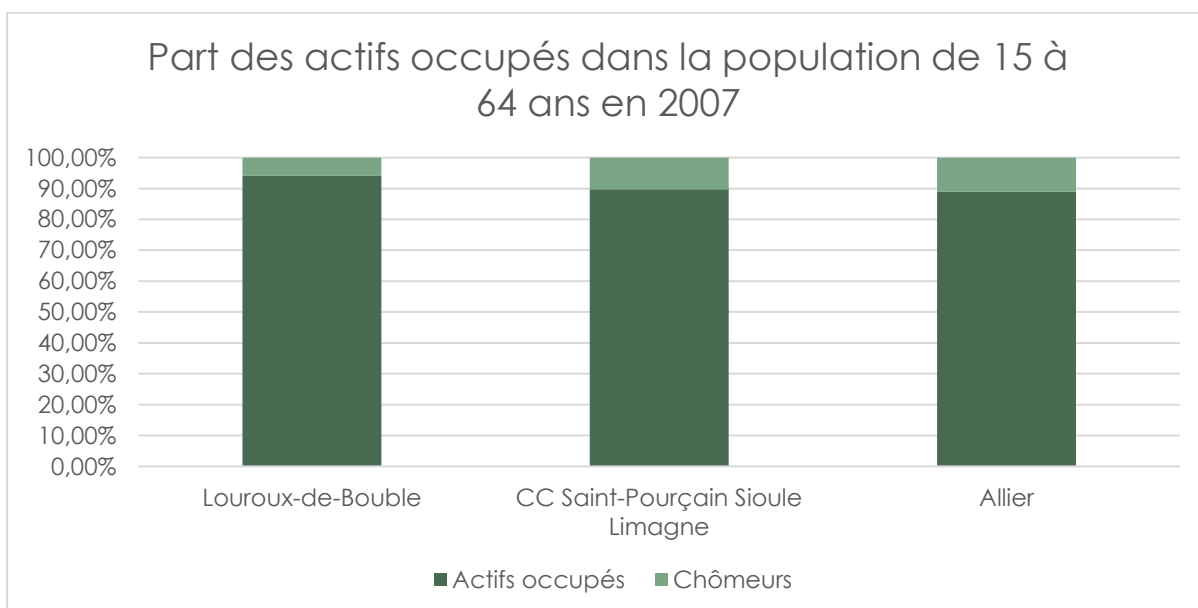
Source INSEE 2017

Toutefois, Louroux-de-Bouble se distingue par un taux de chômage nettement plus important qu'aux échelles supérieures (21 % pour la commune contre 12 % pour l'intercommunalité et 14 % pour le département).



Source INSEE 2017

En matière d'évolution, le nombre d'actifs a diminué entre 2007 et 2017 (de 85 à 77), mais leur part dans la population a augmenté de 63 à 71 %. Toutefois, la part des chômeurs dans la population active occupée de Louroux-de-Bouble a fortement augmenté sur cette période passant de 6 à 21 %. Une augmentation est également observable aux échelles départementale et intercommunale, mais d'un ordre de grandeur plus limité.



Source INSEE 2017

Le statut de commune rurale se retrouve dans l'analyse du lieu de travail des 73 actifs occupés de Louroux-de-Bouble en 2017. La plus grande part (47 %) des actifs travaille sur la commune et la deuxième part sur le territoire intercommunal. Une faible part (13 %) travaille en dehors de l'EPCI (13 %) et principalement dans des communes du Puy-de-Dôme.

Lieu d'emplois	Nombre	Part
Louroux-de-Bouble	34	47 %
CC Saint-Pourçain Sioule Limagne	29	40 %
Autre commune de l'Allier	0	0 %
Puy-de-Dôme	10	13 %

Lieu d'emploi des actifs occupés de Louroux-de-Bouble, source INSEE 2017

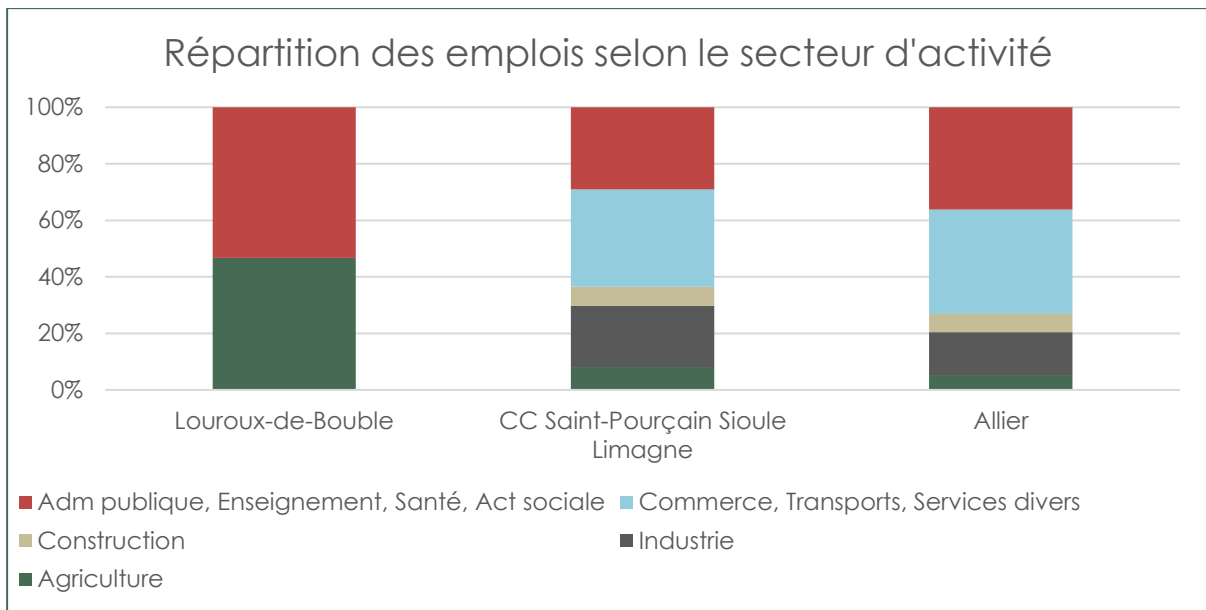
4.2 Un tissu économique relativement important pour une commune rurale

Le territoire de la commune compte 52 emplois en 2017, soit 84,9 emplois pour 100 actifs occupés sur la commune (indice de concentration de l'emploi de 2017). Louroux-de-Bouble a perdu de nombreux emplois sur la commune entre 2007 et 2012, mais la crise financière de 2008 ne semble pas en être la seule cause. En effet, la scierie *Séchages et négoces des bois de l'Allier* qui employait 15 personnes a déménagé à Marcenat pour bénéficier de locaux plus grands dans le cadre d'une augmentation de leur activité. Toutefois, sur la période 2012-2017, Louroux-de-Bouble a vu le nombre d'emplois se maintenir sur son territoire. La tendance est toutefois positive grâce à la croissance de l'entreprise *Travaux Publics Transports Montgiraud*. Le caractère rural de la commune permet de voir se maintenir des activités malgré le recul démographique.

	2007	2012	2017
Louroux-de-Bouble	92	42	42
CC Saint-Pourçain Sioule Limagne	10 902	10 476	11 082
Allier	131 895	128 089	122 938

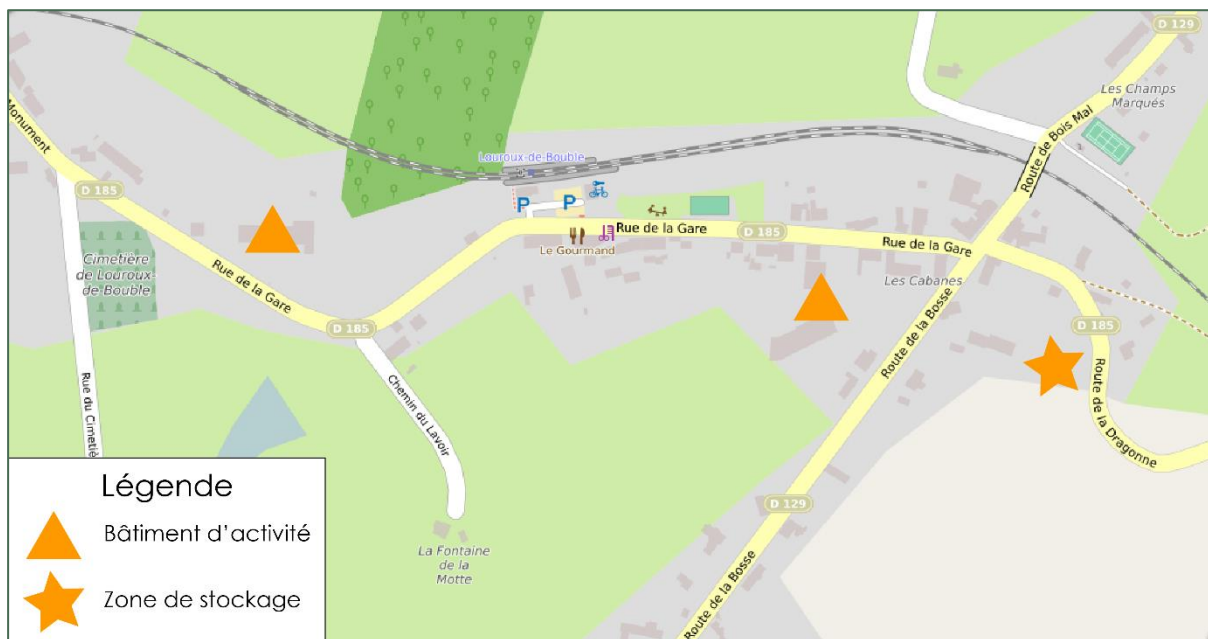
Nombre d'emplois, source INSEE 2017

La répartition de ces emplois par secteur montre une place très importante de l'agriculture et de l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale dans les emplois du territoire communal. Le biais statistique fait apparaître l'absence d'emplois dans les secteurs de la construction, de l'industrie et du commerce, des transports et des services divers. Toutefois, en matière de commerce, une épicerie et une boulangerie sont implantées sur la commune. En matière de construction, l'entreprise *Travaux Publics Transports Montgiraud* spécialisée dans le transport de matériaux de construction est implantée sur la commune.



Source INSEE 2017

En matière de bâtiment économique, Louroux-de-Bouble est plutôt bien équipée pour une commune rurale grâce aux activités qui se sont implantées et développées sur le territoire. Ces espaces sont essentiels au dynamisme économique de la commune, mais leur intégration dans le projet communal est essentielle pour qu'il puisse s'adapter à l'évolution des activités.



Localisation des zones destinées aux activités à Louroux-de-Bouble, source OpenStreetMap

4.3 Un potentiel touristique reconnu, favorable à l'emploi tertiaire

Louroux-de-Bouble possède un potentiel touristique lié à son cadre naturel et paysager ainsi qu'à son patrimoine architectural (2 infrastructures ferroviaires inscrites monument historique, habitat typique du monde rural, etc.). Le paysage composé des haies bocagères, de bosquets, d'arbres isolés et de forêt est caractéristique des forêts et bocage bourbonnais. Le relief accidenté permet d'avoir de nombreux points de vue sur le paysage le long de nombreuses routes.



Cheminement adapté aux randonnées pédestres, équestres et VTT, photo Arnaud DEBRADE

Le potentiel de développement se situe en particulier autour de ces atouts naturels pour la pratique d'activités de plein air dans un cadre de qualité. Les activités s'appuient sur un réseau de sentiers adaptés pour la randonnée pédestre et équestre et la pratique du VTT. Un service de location de vélo a d'ailleurs été implanté dans une ancienne annexe de la gare.



Service de location de vélos, photo CDHU

En matière d'infrastructure touristique, la commune est plutôt bien équipée avec un camping de 26 places ainsi que de 3 gîtes privés d'un total de 28 lits permettant d'accueillir des touristes au profil diversifié.

4.4 Exploitations agricoles

4.4.1 Des exploitations de plus en plus grandes

D'après le recensement général agricole de 2010, il existe 4 exploitations dont le siège est sur la commune. Ce nombre a fortement diminué depuis 1988, passant de 14 à 9 en 2000 puis 4 en 2010. La diminution de la surface agricole et du cheptel sur la période a été plus limitée engendrant une forte augmentation de la taille moyenne des exploitations et de la taille moyenne des cheptels.

	1988	2000	2010
Nombre d'exploitants	14	9	4
Surface agricole utile	675 ha	663 ha	542 ha
Taille moyenne des exploitations	48 ha	74 ha	136 ha
Cheptel	796	687	730
Taille moyenne des cheptels	57	76	183

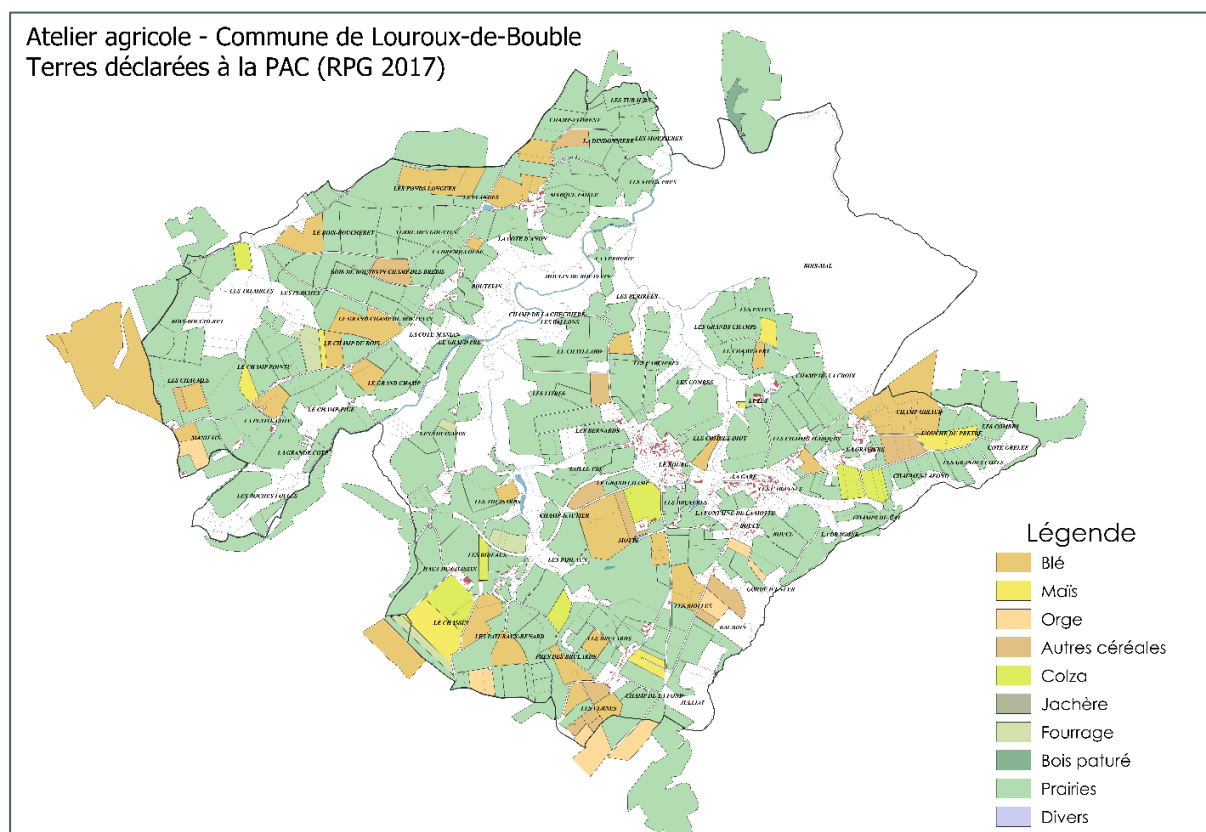
Source Recensement Agricole 2010

4.4.2 Une agriculture qui se spécialise

Le recensement agricole 2010 indique une évolution de l'orientation économique des exploitations. En 2000, 4 orientations différentes sont repérées :

- Bovins viande ;
- Bovins mixte ;
- Ovins et autres herbivores ;
- Polyculture et polyélevage.

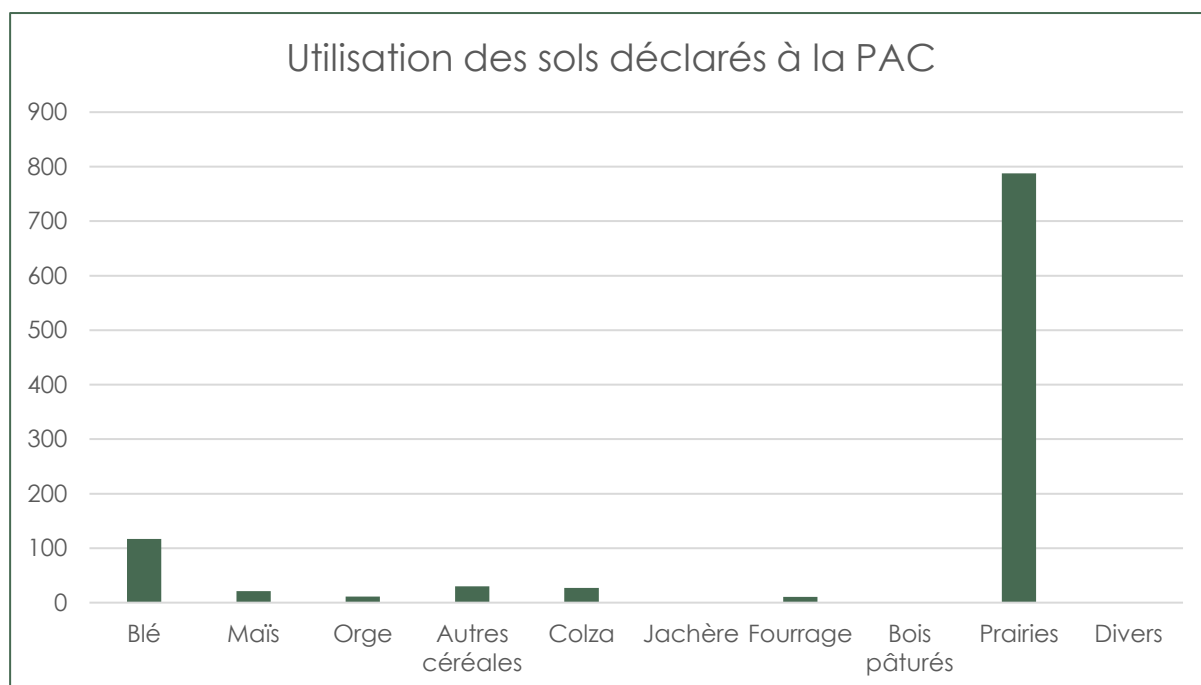
En 2010, la totalité des exploitations ont pour orientation économique les bovins viande.



Utilisation des sols déclarés à la PAC, source RPG 2017

	Surface en ha	Part
Blé	116,66	12 %
Maïs	21,2	2 %
Orge	11,12	1 %
Autres céréales	29,83	3 %
Colza	27,08	3 %
Jachère	0,14	0 %
Fourrage	10,84	1 %
Bois pâturés	0,14	0 %
Prairies	787,8	78 %
Divers	0,22	0 %

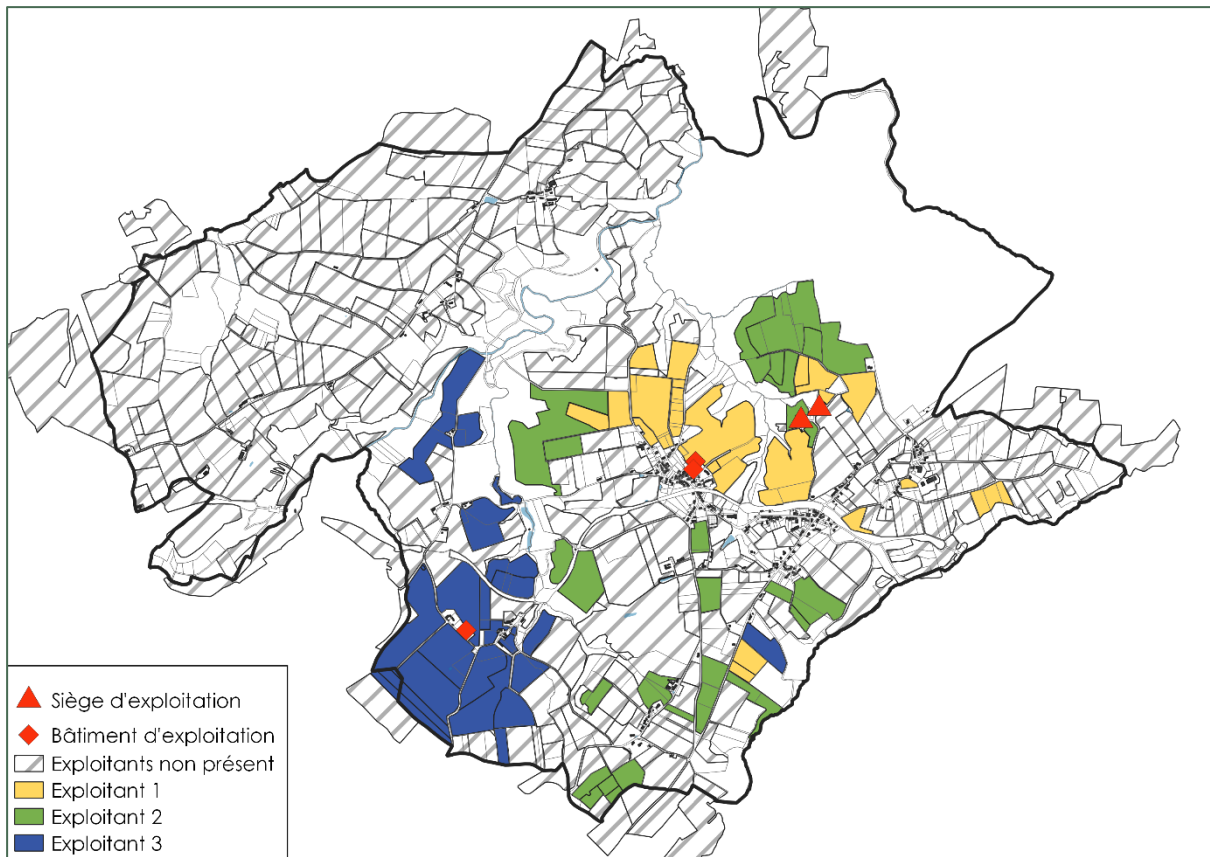
Utilisation des sols déclarés à la PAC, source RPG 2017



Utilisation des sols déclarés à la PAC, source RPG 2017

4.4.3 Des espaces agricoles peu impactés par l'intensification des pratiques

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic, un atelier agricole a été organisé le 2 février 2021. Cette réunion consiste à convier les principaux exploitants agricoles de la commune pour leur présenter les enjeux de l'urbanisation vis-à-vis de l'activité agricole, puis à réaliser une cartographie de l'activité agricole indiquant les tènements fonciers exploités et la localisation des bâtiments. Les bâtiments liés à la filière sont proches de terres exploitées, mais impacte peu le développement urbain. L'orientation agricole des exploitations et la fragmentation des terres engendrent une faible pression sur les espaces à forts enjeux environnementaux (haies bocagères, bosquets, etc.).



Carte de la répartition des exploitations agricoles sur la commune de Louroux-de-Bouble d'après l'atelier agricole du 2 février 2021

À retenir ENJEUX RELEVÉS

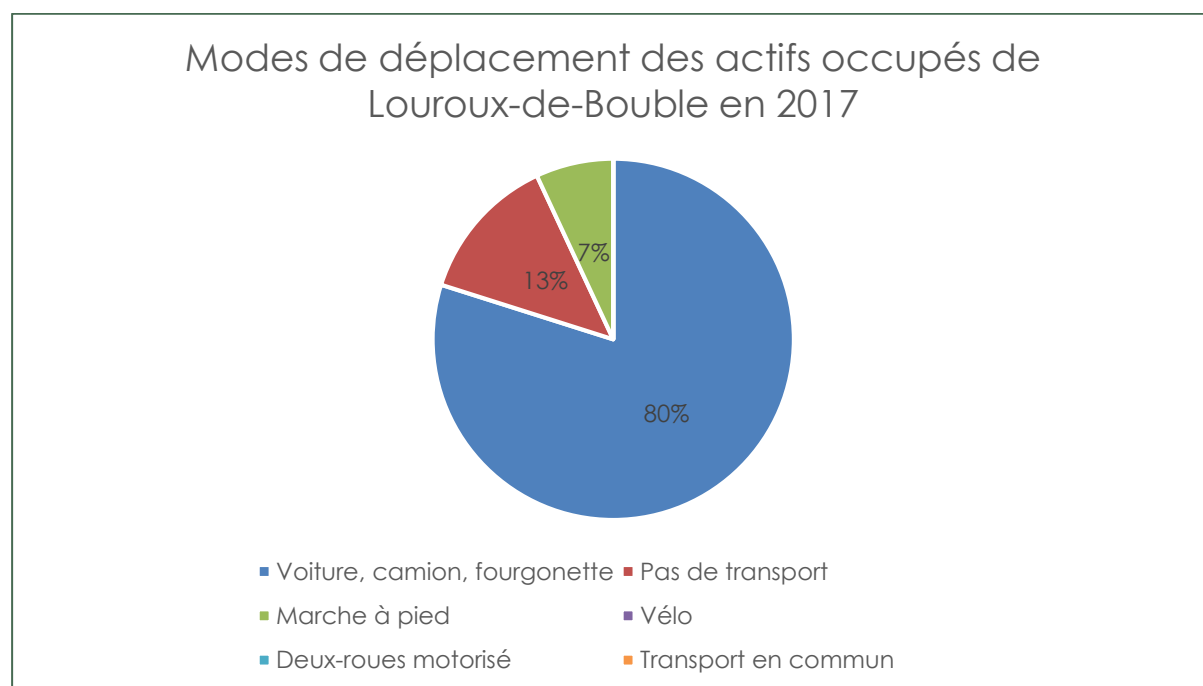
- La part de la population active est largement majoritaire et à taux proche des échelons supérieurs. Toutefois, la part des chômeurs dans cette population y est bien plus élevée.
- Le territoire communal est relativement isolé vis-à-vis des polarités et les déplacements pendulaires sont majoritairement réalisés au sein de la commune ou des territoires proches malgré la desserte ferroviaire.
- Le tissu économique à Louroux-de-Bouble est relativement important pour une commune rurale grâce à la présence de services, commerces et équipements publics ainsi que de l'implantation d'une entreprise de transport de matériaux de construction.
- Dans le secteur agricole, la taille des exploitations a tendance à augmenter étant donné la baisse du nombre de structures. Ce constat conduit à se questionner sur le devenir des anciens bâtiments d'exploitation et de leur requalification.
- Les bocages sont relativement bien conservés sur la commune, mais la présence d'exploitation sur de grands tenements peut engendrer la modification de certaines haies par les exploitants souhaitant augmenter la surface cultivée ou faciliter l'exploitation des cultures.
- La commune possède un potentiel touristique vert important grâce à ses paysages étroitement liés à l'activité agricole et forestière.

5. ORGANISATION STRUCTURELLE DU TERRITOIRE

5.1 Des transports en commun peu utilisé

5.1.1 L'automobile, le moyen de déplacement principal

En 2017, 92 % des ménages de la commune disposaient d'au moins une voiture et, comme vu précédemment, 53 % des actifs travaillent hors de la commune. Cette situation entraîne des mouvements pendulaires importants et majoritairement réalisés en voiture. En effet, 80 % des actifs de Louroux-de-Bouble se rendent à leur travail en voiture, contre 85 % des actifs de la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne et 81 % des actifs de l'Allier. Pour 13 % des actifs de la commune, la proximité de leur lieu d'emploi et de leur lieu de résidence leur permet de s'y rendre à pied. Pour les 7 % des actifs restant, aucun mode de déplacement n'est nécessaire, car ils travaillent sur leur lieu de résidence. Malgré la desserte ferroviaire, peu d'actifs de Louroux-de-Bouble se rendaient sur leur lieu de travail principalement en transport en commun en 2017. Il est toutefois nécessaire de relativiser cette fréquentation à partir de l'analyse de la fréquentation de la gare au sein de la partie 5.1.3 qui montre une forte augmentation du nombre d'usagers entre 2017 et 2019. Globalement, les transports en commun sont peu utilisés sur le territoire pour les trajets pendulaires puisque seuls 2 % des actifs de l'intercommunalité et 3 % des actifs de l'Allier les utilisent pour se rendre sur leur lieu d'emplois.

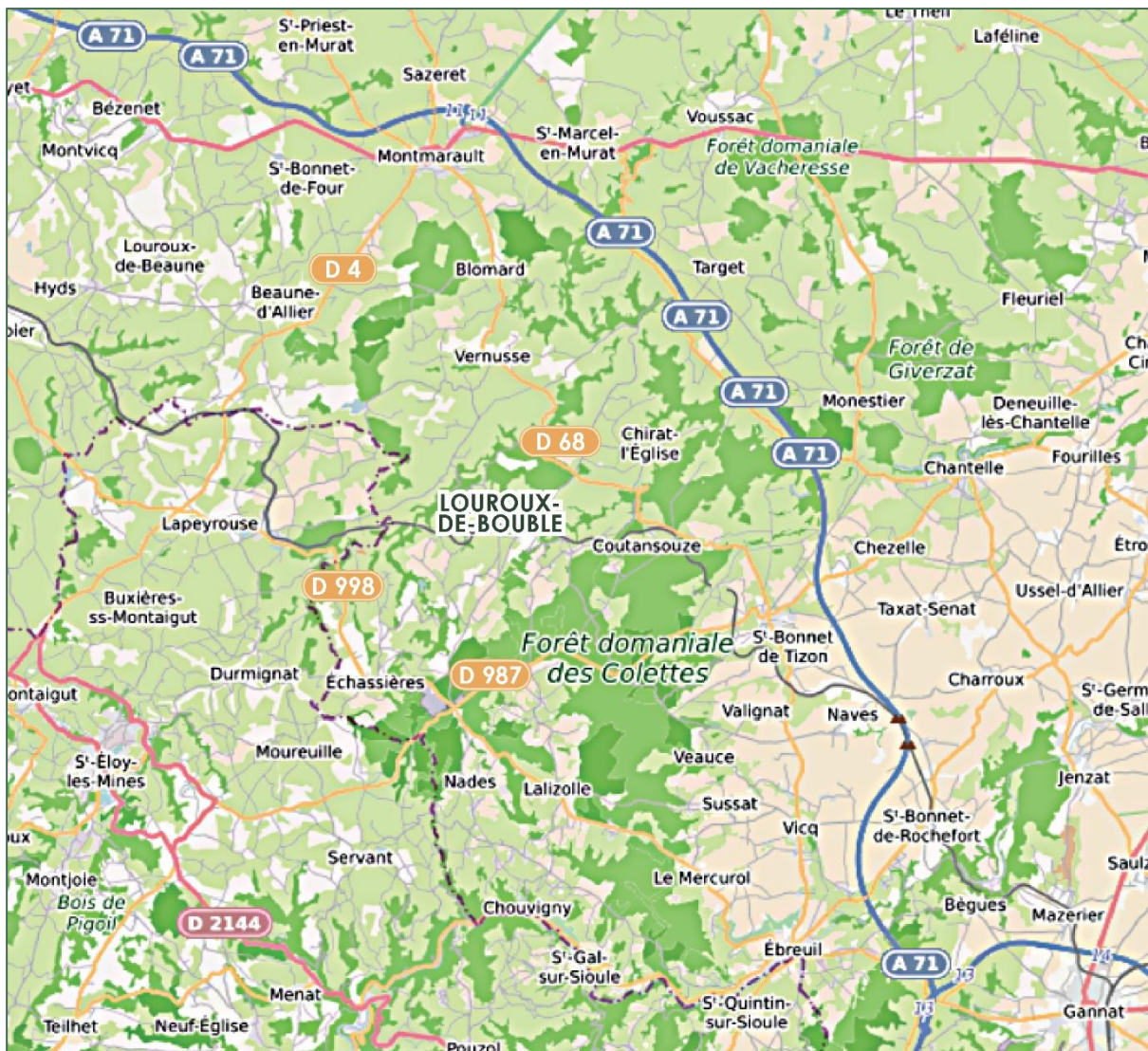


Source INSEE 2017

5.1.2 Des infrastructures routières de faible envergure

La commune de Louroux-de-Bouble est parcourue de routes départementales aux fonctions essentiellement locales. Seule la RD 68 borde la commune au nord-est et relie les deux polarités locales que sont Bellenaves et Montmarault. L'accès à l'A71 qui se situe à seulement 15 km de la commune se fait par les échangeurs de Montmarault au nord ou celui de Gannat au sud, respectivement à 20 et 30 min de Louroux-de-Bouble. Malgré la faiblesse des infrastructures routières, la commune se situe à :

- 15 minutes de Bellenaves ;
- 20 minutes de Montmarault et de Saint-Éloy-les-Mines ;
- 30 minutes de Commentry et de Gannat ;
- 35 minutes de Saint-Pourçain-sur-Sioule ;
- 50 minutes de Montluçon ;
- 55 minutes de Vichy ;
- 60 minutes de Clermont-Ferrand.



Position de Louroux-de-Bouble par rapport aux principaux axes routiers, source OpenStreetMap

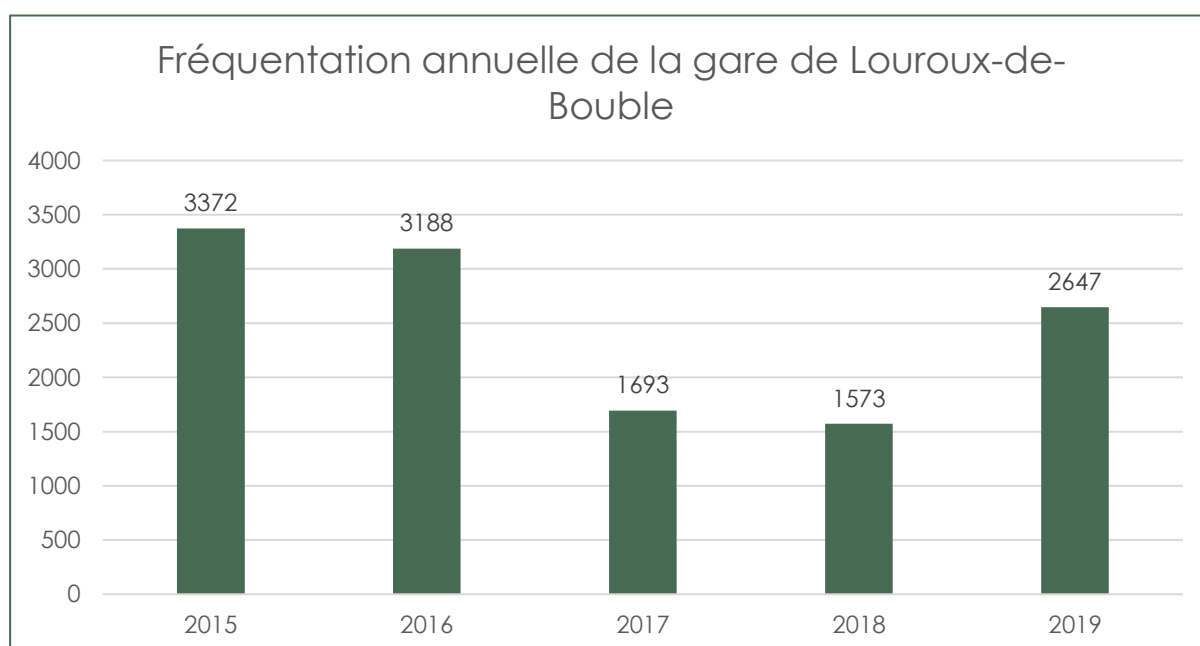
5.1.3 Une alternative à la voiture exceptionnelle pour une commune rurale

Louroux-de-Bouble bénéficie d'une desserte ferroviaire sur la ligne Montluçon – Clermont-Ferrand. Cette gare est desservie 10 fois par jour en semaine et permet de rejoindre certaines polarités principalement aux heures de pointe. Le report sur ce moyen de transport est facilité par la proximité de la gare de Louroux-de-Bouble avec les principaux espaces urbanisés de la commune et la présence d'un parking d'environ 50 places. Toutefois, le report vers le transport ferroviaire est dépendant de l'accessibilité de la gare de destination en mode doux ou en transport en commun.

Polarité	Voiture	Train
Bellenaves	15 minutes	10 minutes
Commentry	30 minutes	25 minutes
Gannat	30 minutes	30 minutes
Montluçon	50 minutes	40 minutes
Clermont-Ferrand	60 minutes	55 minutes

Temps de trajet moyen entre Louroux-de-Bouble et les polarités selon le moyen de transport, source SNCF et GoogleMaps

La fréquentation de la gare de Louroux-de-Bouble a fortement évolué entre 2015 et 2019. Elle a diminué de près de 50 % entre 2015 et 2018 avec une chute particulièrement visible en 2017. Celle-ci est liée à de fortes perturbations de la ligne cette année-là, pour des travaux imprévus de désamiantage en début d'année et des travaux de maintenance courante prévue plus tardivement dans l'année. La fréquentation de la gare est repartie à la hausse en 2019 et laisse présager un retour à la normale. La gare constitue aujourd'hui un atout majeur de l'attractivité communale en offrant une indépendance vis-à-vis de l'automobile tout en vivant dans un environnement rural.



Source SNCF

5.1.4 Un stationnement peu organisé

Sur la commune de Louroux-de-Bouble, comme dans beaucoup de communes rurales, le stationnement sur la voie publique se fait le long de la voie sur des espaces non matérialisés. Toutefois, 4 espaces de stationnement peuvent être identifiés uniquement dans le bourg. Le stationnement sur la place l'église est d'environ 10 places et à une fonction pour les riverains ainsi que pour les usagers de la boulangerie et le relais postal. La place du monument peut accueillir environ 30 véhicules et sert principalement aux usagers de la supérette ainsi qu'à quelques riverains. Le parking de la mairie compte environ 50 places pour les usages de la mairie et de l'école ou les évènements se tenant à la salle des fêtes. Enfin, le parking de la gare peut accueillir une cinquantaine de véhicules et sert aux usages de la gare, mais également aux clients du restaurant et du service de location de vélo.



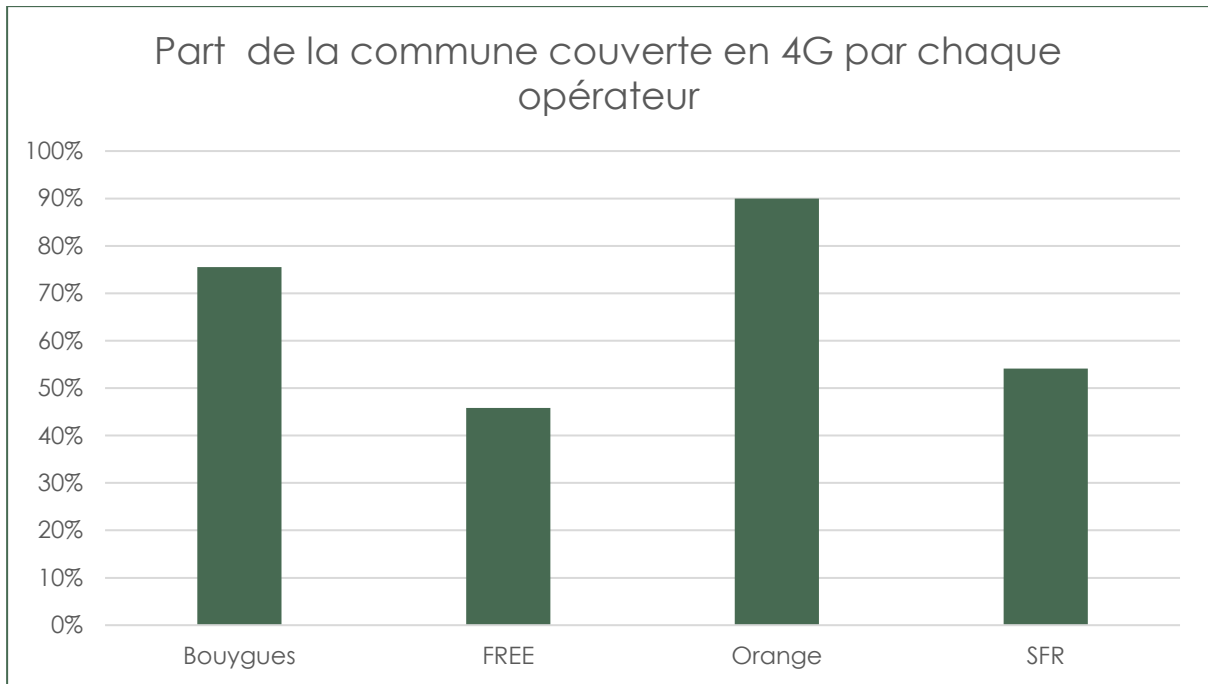
- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| 1 Place de l'église | 3 Praking de la mairie |
| 2 Place du monument | 4 Praking de la gare |

Organisation du stationnement dans le bourg de Louroux-de-Bouble, source Géoportail

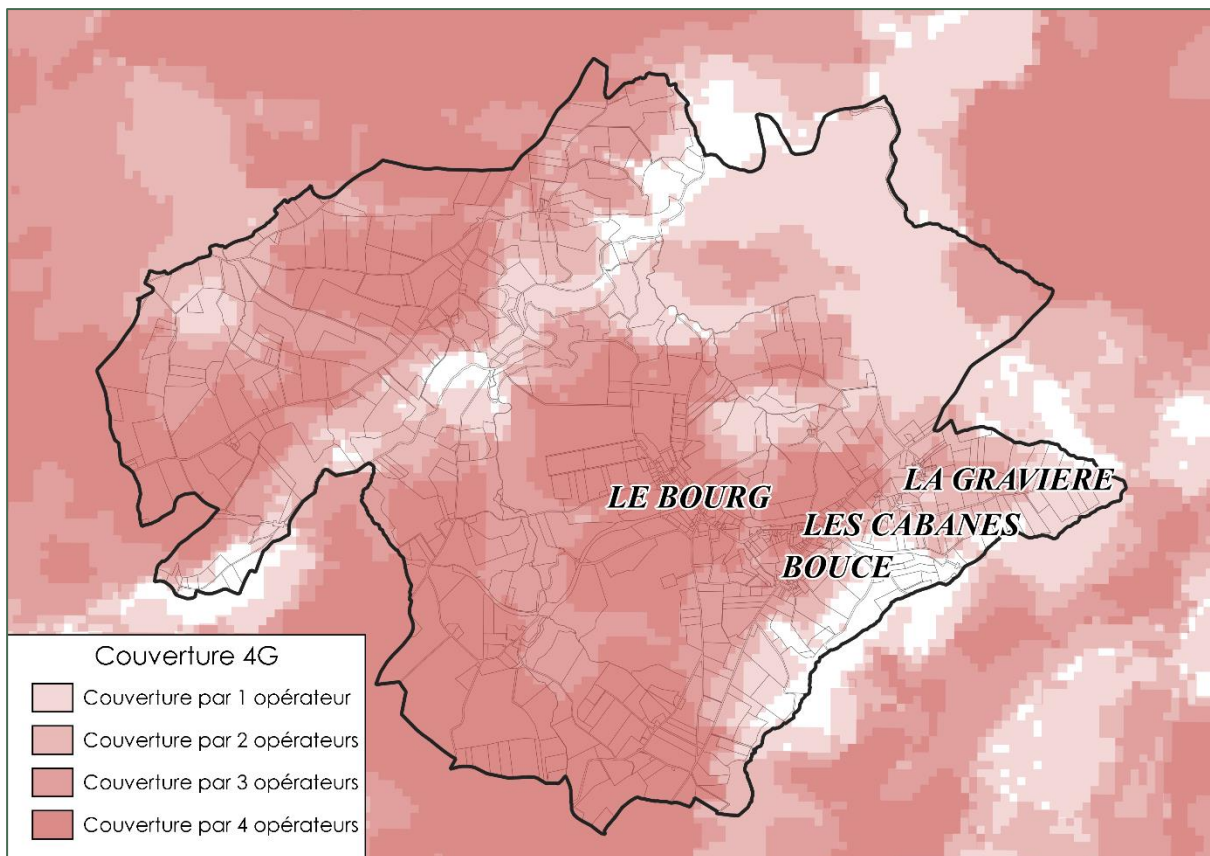
5.2 Réseaux de télécommunication et haut débit

5.2.1 Une couverture téléphonique convenable des principaux secteurs urbanisés

La couverture du réseau téléphonique mobile est relativement bonne sur la commune avec une couverture 3G et 4G des principaux espaces urbanisés par tous les opérateurs (ARCEP). Quelques secteurs sont peu ou pas couverts, en particulier les vallées de la Bouble et du Bellon.



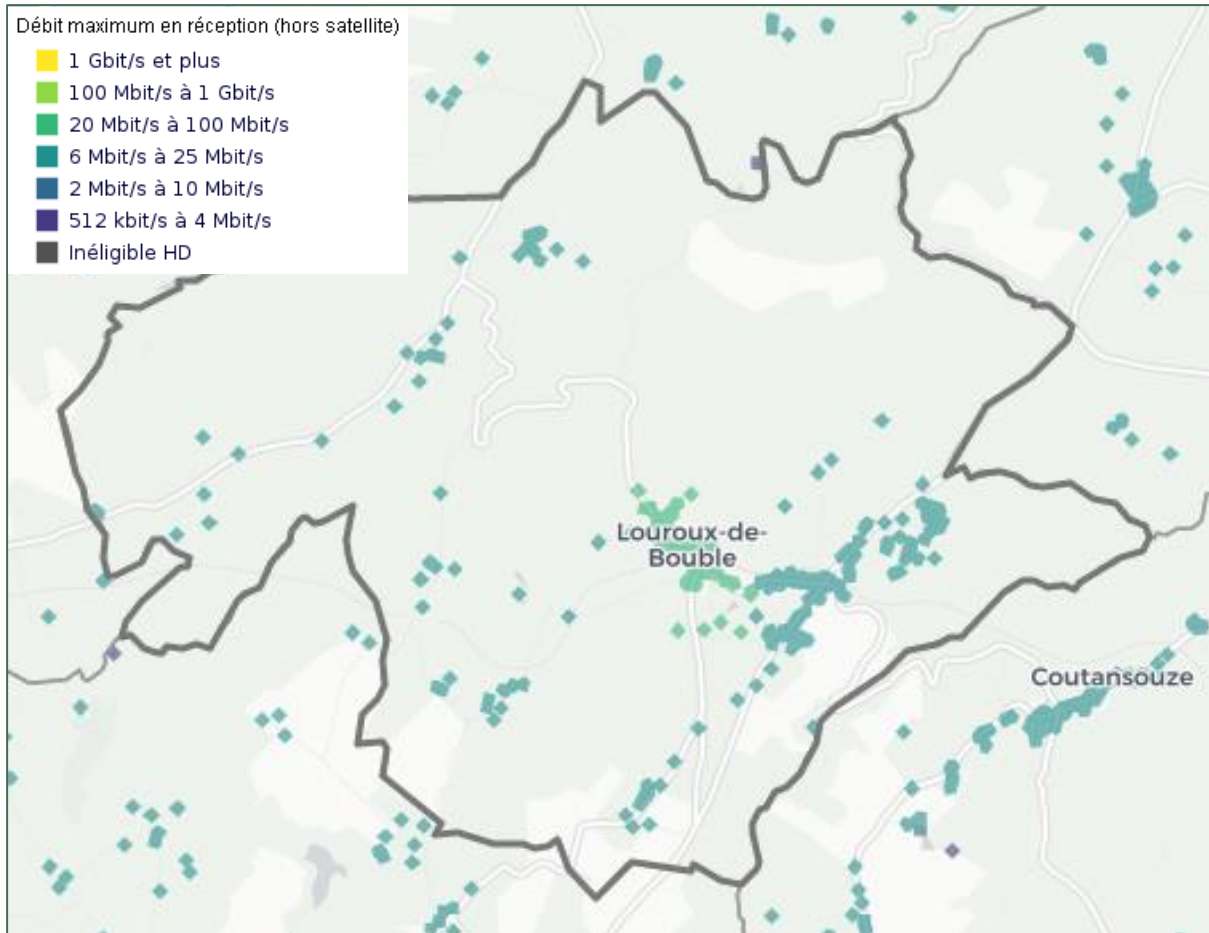
Source ARCEP 2020



Couverture 4G de Louroux-de-Bouble par les 4 opérateurs en 2020, source ARCEP

5.2.2 Un accès internet haut débit pour presque tous les locaux

Concernant l'accès à internet, en 2020, 31 % des locaux sont éligibles à des connexions Très Haut Débit (THD) (30 Mbit/s et plus) et tous les locaux sont éligibles à des connexions supérieures à 8 Mbit/s.



Carte du débit maximum des locaux en 2020, source ARCEP

Selon l'ARCEP, au 1^{er} janvier 2021, aucun projet de déploiement de la fibre n'avait été établi sur la commune.

À retenir ENJEUX RELEVÉS

- La voiture est le mode de déplacement dominant sur le territoire, mais bien concurrencé par la marche notamment grâce aux nombreux habitants travaillant sur la commune. Les quelques commerces et services présents au sein de l'enveloppe urbaine rendent les modes doux particulièrement efficaces malgré la discontinuité des aménagements piétons.
- Concernant les transports en commun, la desserte ferroviaire permet de relier rapidement la commune à de nombreuses polarités en particulier aux heures de pointe. Malgré l'atout que représente cette infrastructure pour les actifs, ces derniers ne l'utilisaient pas en 2017. Toutefois, cette même année a été marquée par des perturbations sur la ligne et la fréquentation a fortement augmenté en 2019.
- La commune bénéficie d'une relativement bonne couverture mobile sur les espaces urbanisés du territoire et d'un accès internet supérieurs à 8 Mbit/s pour tous les locaux.

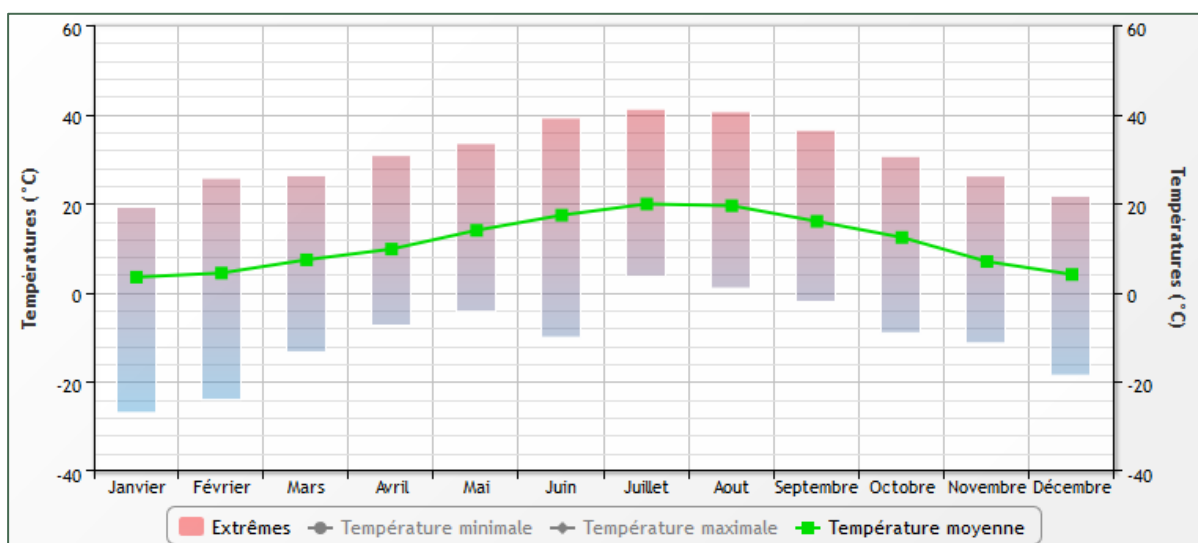
6. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

6.1 Le contexte géophysique

6.1.1 Un climat sous influence océanique

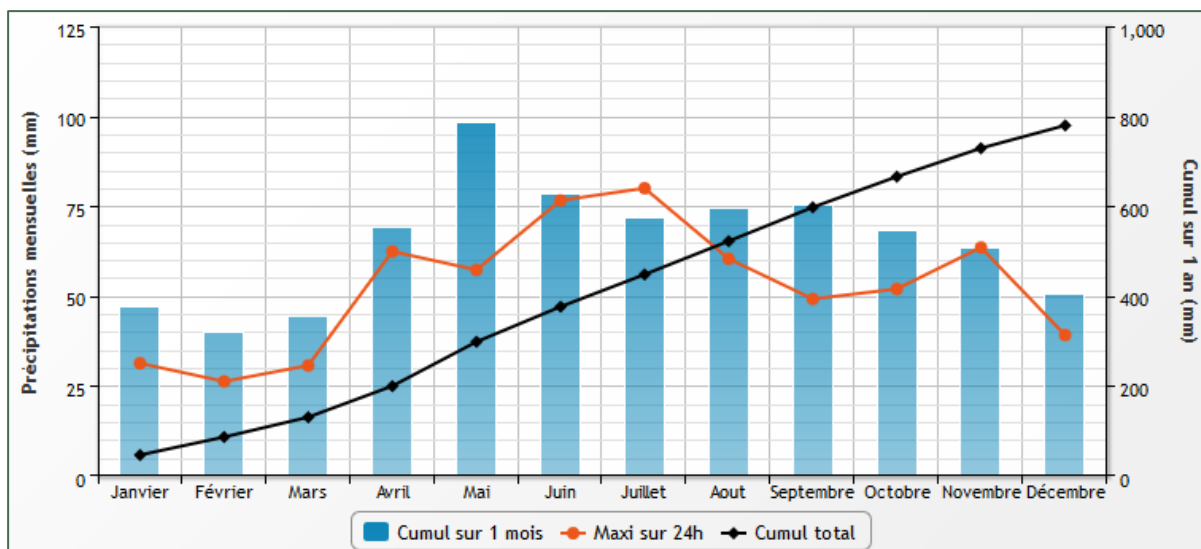
La commune de Louroux-de-Bouble est sous l'influence d'un climat océanique dégradé et subit une influence particulière du relief. L'influence océanique se traduit par un temps changeant, des pluies fréquentes en toute saison. La commune se situe sur un plateau des contreforts nord du Massif central et l'altitude des espaces urbanisés oscillent entre 500 et 530 m favorisant de plus faibles températures hivernales.

D'après les relevés de la station Vichy-Charmeil, la plus proche, la température moyenne annuelle observée sont de 11,3 °C. Selon METEO France, la moyenne minimale est de 6,0 °C (le mois le plus froid étant janvier avec une moyenne de 3,5 °C) et la moyenne maximale atteint 16,7 °C (le mois le plus chaud étant juillet avec 19,9 °C de moyenne). Les écarts de température sont donc relativement modérés tout au long de l'année.



Températures mensuelles enregistrées sur la station de Vichy-Charmeil au cours de la période 1981-2010, source Infoclimat

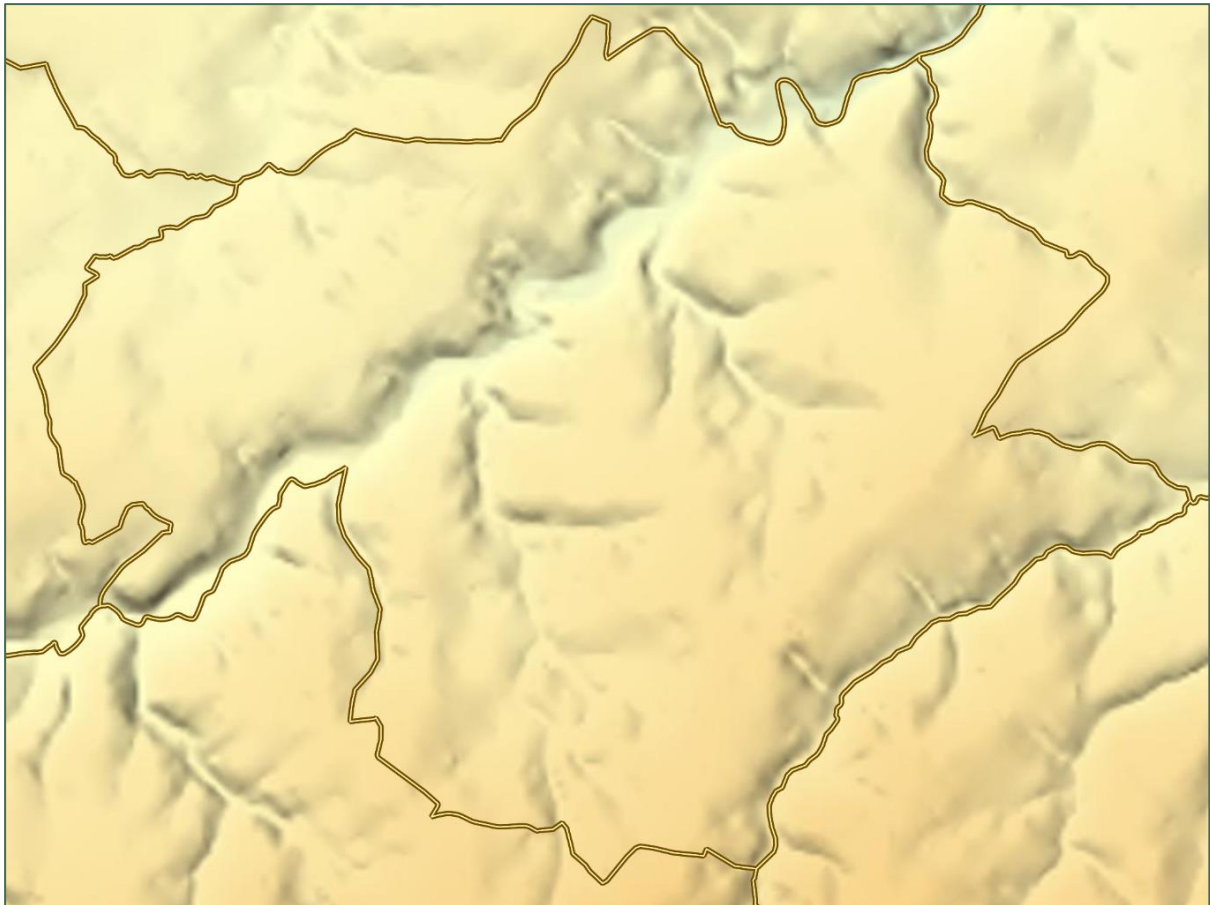
Le graphique ci-dessous montre que les précipitations sont assez régulières tout au long de l'année, avec une moyenne annuelle de 779,5 mm/an, pour 116,7 jours de pluie. Néanmoins, on remarque des pics de pluie au printemps. Mai est le mois le plus arrosé avec une moyenne de 98,2 mm/an. Les mois les plus secs sont janvier, février et mars avec une moyenne de 43,6 mm/an environ sur ces trois mois. S'agissant du reste de l'année, de juin à décembre, les précipitations sont relativement homogènes.



Précipitations mensuelles enregistrées sur la station de Vichy-Charmeil au cours de la période 1981-2010, source Infoclimat

6.1.2 Un sol hétérogène et accidenté

Louroux-de-Bouble, à l'instar de tout l'ouest du territoire du SCoT Saint-Pourçain Sioule Limagne est caractérisé par un plateau entaillé de vallons créés par l'écoulement de la Bouble et du Bellon. Le point haut de la commune est à 554 m à la limite communale avec Échassière, au sud de la commune sur la RD 129. Le point bas se situe pour sa part au nord de la commune dans la vallée de la Bouble au point où se rejoignent les communes de Louroux-de-Bouble, Chirat-l'Église et Vernusse.

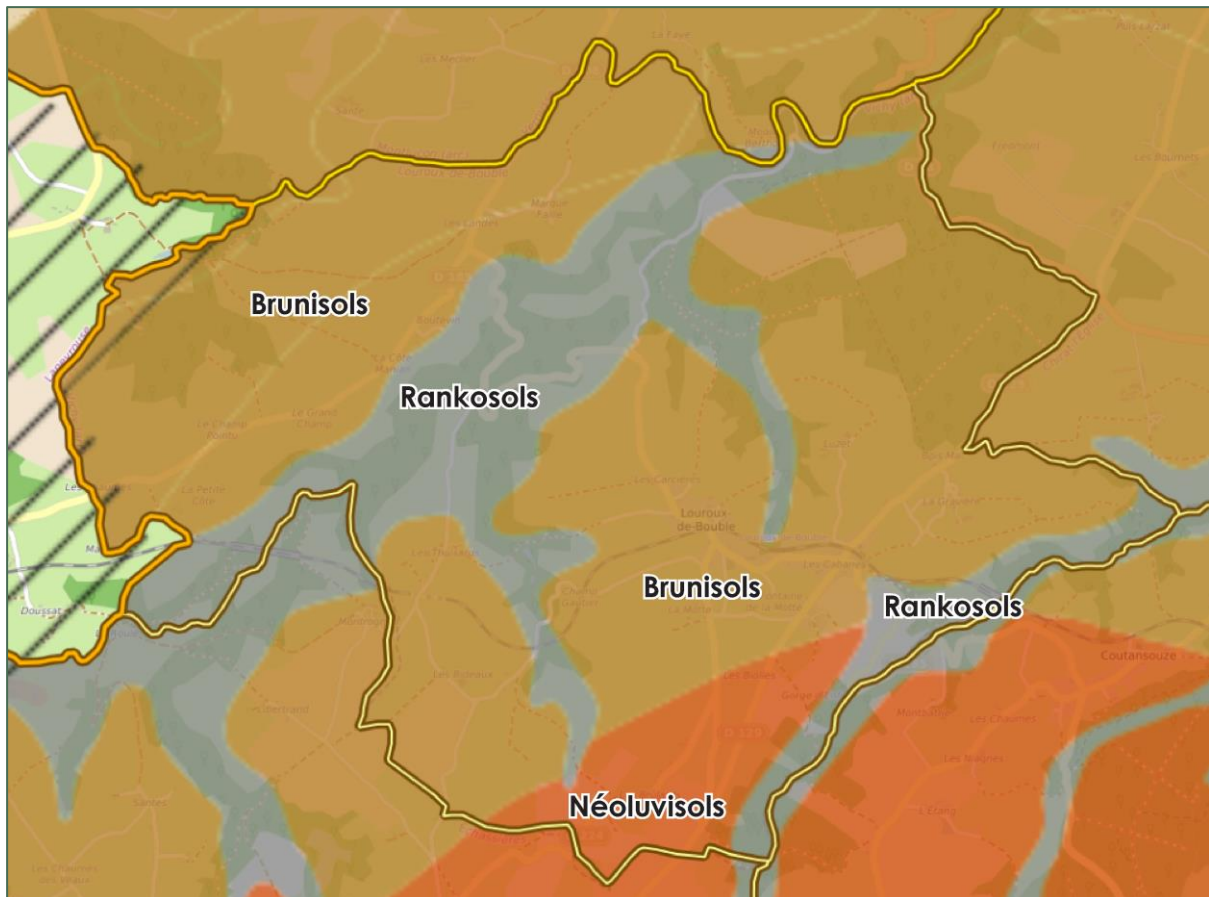


Carte du relief de Louroux-de-Bouble, source Géoportail

L'état initial de l'environnement du SCoT Saint-Pourçain Sioule Limagne fait état d'une géologie principalement influencée par ce massif hercynien reposant sur un socle cristallophyllien. La roche granitique et des roches métamorphiques concentriques affleurent sur le territoire.

Trois types de sols sont prédominants sur la commune :

- Les rankosols sont des sols minéraux concentrés dans les vallées de la Bouble et du Bellon ainsi que des ruisseaux affluents ;
- Les brunisols, sont des sols peu évolués présents au nord de la vallée de la Bouble et au-delà des limites communales ainsi que sur le plateau entre les vallées de la Bouble et du Bellon ;
- Les néoluvisols sont des sols lessivés présents entre le lieudit les Brûlards et la vallée du Bellon.



Carte des sols de Louroux-de-Bouble

6.1.3 Une artificialisation faible, mais en croissance

Les données CORINE Land Cover de 2018 permettent de connaître l'occupation du sol de Louroux-de-Bouble. La majorité de ce sol est occupé par les terres agricoles, notamment par des prairies et des cultures liées à l'élevage. Une autre grande partie de la commune est occupée par des forêts. Cette importante présence des espaces naturels est particulièrement visible dans les fonds de vallée ainsi qu'au nord de la commune. Les espaces urbanisés occupent une infime partie de la commune (2,3 % de la surface communale) et ont augmenté lentement entre 2009 et 2018 (1,6 ha, soit 0,1 %).

6.2 Paysage et patrimoine bâti

6.2.1 Un territoire caractéristique des forêts et du bocage bourbonnais

Source : *Atlas régional des paysages d'Auvergne*

Cet ensemble paysager est caractérisé par une très grande diversité notamment en termes de relief, de physionomie des éléments marqueur du paysage (haies bocagères, fronts bâtis, lisières, etc.). L'*Atlas régional de paysages d'Auvergne* le définit comme suit : « un grand ensemble de paysages dominé par un système bocager, truffé de forêts et de petites originalités naturalistes ou industrielles ».

Les bouchures sont le nom donné aux haies bocagères dans le Bourbonnais et sont formées d'une haie surmontée de chênes. Les bouchures et les arbres isolés sont des marqueurs paysagers importants sur le territoire et tendent à disparaître à cause des remembrements et de l'intensification de l'agriculture. Louroux-de-Bouble a été peu concernée par la disparition des haies bocagères et se démarque par une très bonne préservation de ces structures et en particulier des arbres isolés.



Arbre isolé au nord du bourg, photo CDHU

Le bocage bourbonnais est ponctué de grandes forêts dont la présence et l'exploitation sont un marqueur social important pour les habitants. Louroux-de-Bouble s'inscrit parfaitement dans ce contexte malgré un éloignement visuel de la plupart des massifs boisés contenu dans les vallées encaissées. Seule la forêt des Colettes au nord du bourg est plus perceptible puisque ses limites s'étendent plus loin sur le plateau.



Massif boisé de la vallée de la Bouble depuis la RD 185 dont la lisière est imperceptible à cause du relief, photo CDHU

Les mares et étangs sont omniprésents dans le paysage. Ils sont souvent artificiels et étaient particulièrement importants dans le paysage agricole historique pour l'élevage. Les importantes évolutions du monde agricole engendrent une diminution de leur utilisation et de leur entretien. À Louroux-de-Bouble, ces étangs sont encore nombreux et certains participent à l'attractivité du territoire en offrant des espaces de détente accessible et proche de la nature.



Étang à proximité de Marquefaille, photo CDHU

Les signes de l'exploitation industrielle sont particulièrement importants dans le paysage et se traduisent sur la commune par la présence de la voie ferrée et en particulier des viaducs qui permettent la traversée des profondes vallées encaissées de la Bouble et du Bellon. Cette ligne avait pour objectif de transporter les ressources naturelles et minières du territoire et est un marqueur de l'industrialisation de la France au XIXème siècle. Le réemploi des traverses de chemin de fer sur le territoire dans les clôtures permet un rappel de la proximité de voie ferrée même dans les secteurs où elle n'est plus visible.



Viaduc du Bellon, photo CDHU

6.2.2 Un patrimoine paysager connu et protégé

L'identification au titre de la loi du 2 mai 1930 est un moyen d'assurer la protection des sites qui présentent un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Il existe deux niveaux de protection : le classement et l'inscription. La commune de Louroux-de-Bouble comporte 2 sites naturels inscrits. Ces sites sont fortement liés aux viaducs du Bellon et de la Bouble également inscrits monument historique. Ces deux sites s'étendent sur les fonds de vallée de part et d'autre des ouvrages et englobent une part importante des massifs forestiers. Ces ensembles paysagers formés de nature et de patrimoine bâti participent au sentiment de proximité de la nature.

6.2.3 Aucun site archéologique repéré

Aucune Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) sur la commune de Louroux-de-Bouble.

À retenir ENJEUX RELEVÉS

- Des éléments paysagers préservés et protégés caractéristiques du paysage du bocage bourbonnais.
- Un patrimoine urbain peu protégé, mais peu altéré.
- Préserver l'identité paysagère du territoire communal, notamment en valorisant les éléments paysagers communs et exceptionnels de chaque secteur de la commune.

6.3 Les ressources naturelles

6.3.1 Une eau de qualité variable

La Directive Cadre sur l'Eau a été publiée au journal des communautés européennes le 22 décembre 2000. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre un bon état général tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles, y compris les eaux côtières.

La directive cadre, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, confirme et renforce les principes de gestion de l'eau en France définis par les lois de 1964 et de 1992. La gestion par bassin versant (unité hydrographique naturelle), la mise en place d'un document de planification (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)), le principe de gestion équilibrée pour satisfaire tous les usages, la prise en compte des milieux aquatiques, la participation des acteurs de l'eau à la gestion sont autant de principes développés par la directive.

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a rénové le cadre global défini par les lois de l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992, qui avaient bâti les fondements de la politique française de l'eau : instances de bassin, redevances, agences de l'eau. Les nouvelles orientations qu'apporte la LEMA sont :

- de se donner les outils en vue d'atteindre l'objectif de « bon état » des eaux fixé par la DCE ;
- d'améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement : accès à l'eau pour tous avec une gestion plus transparente ;
- de moderniser l'organisation de la pêche en eau douce.

Enfin, la LEMA tente de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau.

La commune de Louroux-de-Bouble est incluse dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne (SDAGE LB) 2016-2021. Ses dispositions et son programme de mesure arrêtent les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin, et fixent les objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici 2021.

La commune de Louroux-de-Bouble est incluse dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sioule approuvé en 2014. Il vise à mieux planifier collectivement la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Sioule en fixant les objectifs d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques tout en conciliant les usages, les activités et les contraintes économiques.

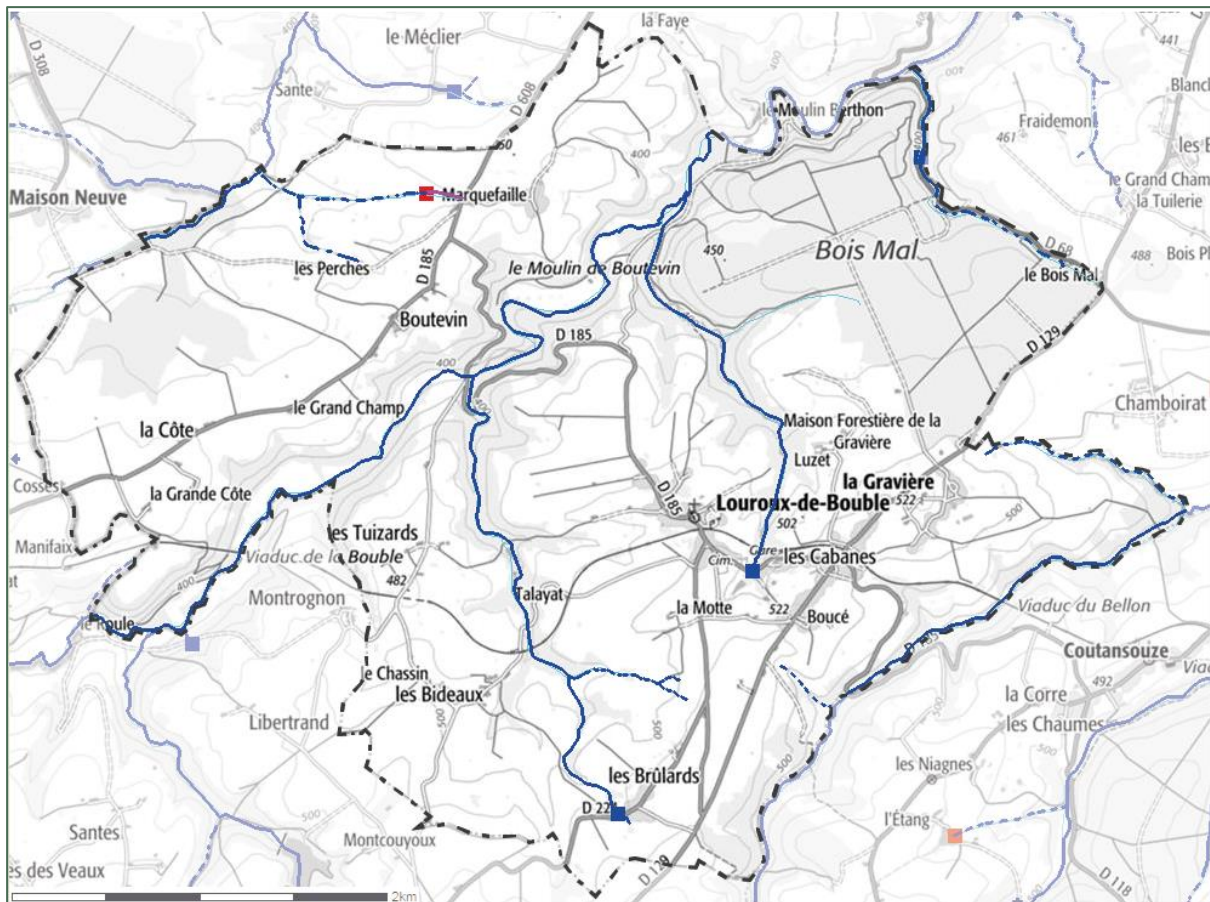
L'état des lieux 2019 du SDAGE 2022-2027 en cours d'élaboration indique que la qualité des eaux de la Bouble et de ses affluents en amont de Monestier (FRGR0282) est bonne en ce qui concerne l'état biologique, mais mauvais en ce qui concerne l'état chimique.

La synthèse de l'état des lieux du SAGE Sioule permet d'analyser plus précisément les raisons de ce mauvais état chimique. La qualité en matière de pesticides et micropolluants organiques est très mauvaise sur la Bouble et ses affluents.

Au titre de l'instruction du gouvernement du 3 juin 2015, la préfecture de l'Allier a réalisé une cartographie des cours d'eau du Département. La définition des cours d'eau s'appuie sur les 3 critères cumulatifs suivants :

- la présence et la permanence d'un lit, naturel à l'origine ;
- un débit suffisant une majeure partie de l'année ;
- l'alimentation par une source.

Cette cartographie montre la présence de quatre cours d'eau sur la commune. Le Talayat et le Luzet ont un faible débit et prennent leur source sur la commune respectivement au lieudit des Brûlards et la Motte. La source de la Motte alimente également le lavoir communal. Le Bellon a un débit un peu plus important et borde la commune à l'est tandis que la Bouble est une rivière à fort débit et sa vallée encaissée partage la commune en deux dans un axe sud-ouest – nord.



Carte des cours d'eau à Louroux-de-Bouble repérés en 2020, source Préfecture de l'Allier

Pour ce qui est du réseau hydrographique souterrain, d'après le SCoT, la commune est concernée par la masse d'eau « Massif Central Bassin Versant de la Sioule » (FRFF050) dont l'état chimique et qualitatif est bon.

Le SIVOM Région Minière gère l'alimentation en eau potable des 299 abonnés de la commune grâce à l'alimentation par le SIVOM Sioule et Bouble. Les 63 629 m³ vendus par ce dernier en 2019 ont permis d'alimenter Louroux-de-Bouble et Chirat-l'Église. La consommation moyenne des abonnés en 2019 de la SIVOM Région Minière est de 119 m³ contre 115,5 m³ en 2018.

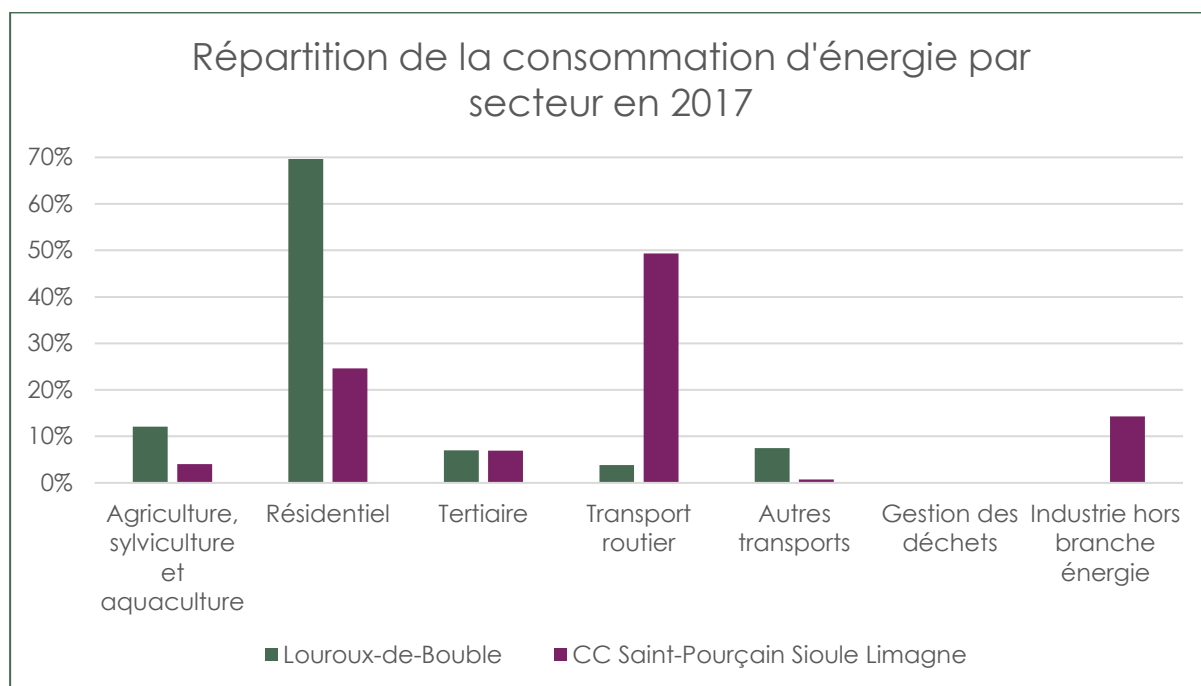
La qualité de l'eau potable a été mesurée en février 2021 par l'Agence Régionale de Santé sur la commune de Charmes. Le bilan est une eau conforme aux limites et aux références de qualités.

6.3.2 Des ressources énergétiques valorisées localement

L'Observatoire régional climat air énergie Auvergne-Rhône-Alpes évalue la consommation d'énergie de Louroux-de-Bouble en 2017 s'élevait à 16,8 MWh par habitant, contre 37,7 MWh par habitant pour la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne.

La répartition de la consommation par secteur montre que plus des deux tiers de l'énergie est consommée par le secteur résidentiel. En comparaison, ce secteur représente seulement 25 % de l'énergie consommée à l'échelle de l'intercommunalité. Cette

surreprésentation peut être liée au parc de logement ancien plus énergivore. Le secteur agricole très important sur la commune est responsable d'une part importante de la consommation énergétique sur le territoire. Le transport routier est responsable d'une très faible part de la consommation énergétique totale, notamment grâce à la faible influence des pôles urbains et donc du faible nombre de déplacements pendulaires. La présence d'une halte ferroviaire engendre une part plus importante du transport non routier dans la consommation d'énergie que ce qui est observé à l'échelle de la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne.

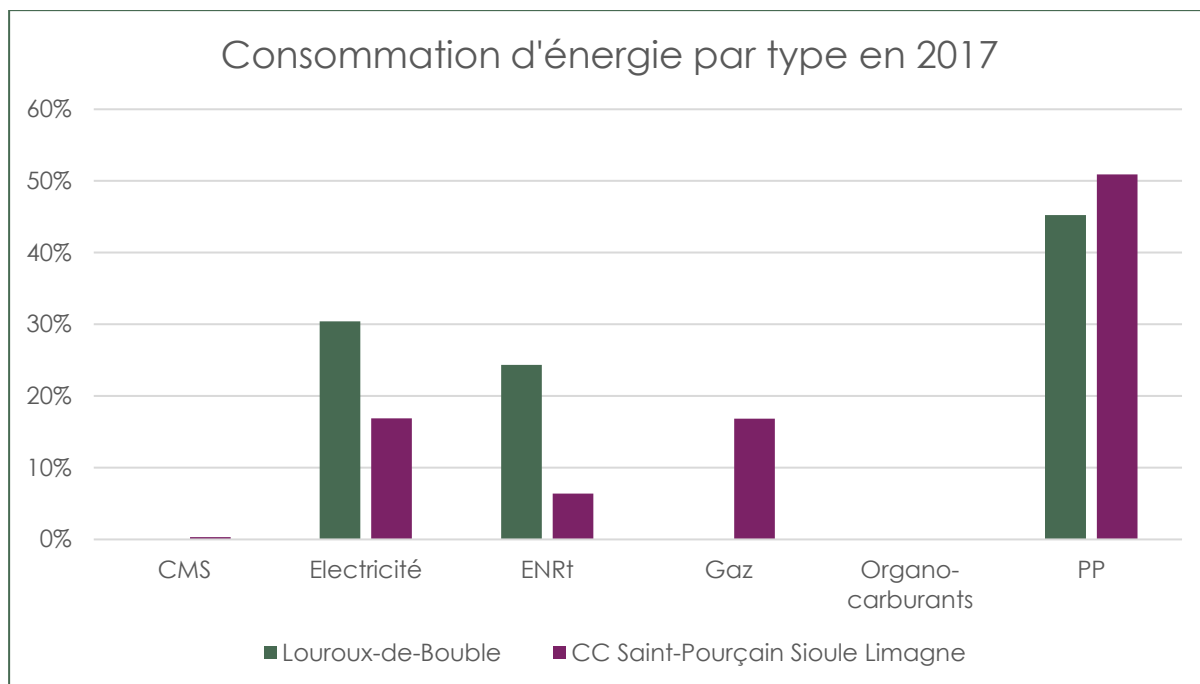


Source Observatoire régional climat air énergie Auvergne-Rhône-Alpes

La répartition de la consommation d'énergie par type d'énergie montre une prédominance des produits pétroliers (PP). Toutefois, la dépendance à ce type d'énergie est légèrement plus faible à Louroux-de-Bouble que sur le territoire intercommunal. Deux autres types d'énergies sont très utilisés sur la commune : l'électricité (30 %) et les énergies renouvelables thermiques (ENRt) (24 %). Sont considérées comme ENRt les énergies suivantes :

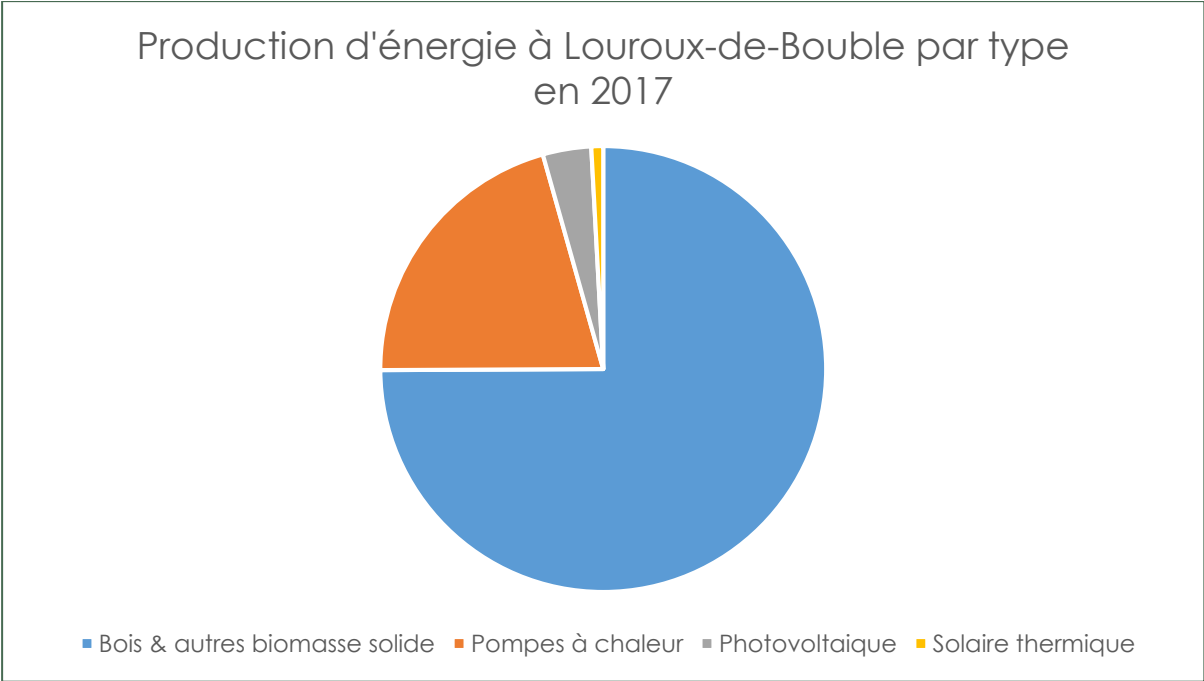
- la biomasse (bois-énergie) ;
- la valorisation des déchets ;
- le biogaz ;
- les biocarburants ;
- le solaire thermique ;
- la géothermie ;
- la thalassothermie.

La part des ENRt dans la consommation d'énergie est très majoritairement liée au bois-énergie en l'absence d'infrastructure d'envergure liée aux autres types d'ENRt.



Source Observatoire régional climat air énergie Auvergne-Rhône-Alpes

En matière de production d'énergie, en 2017, 1 240 MWh ont été produits, soit la consommation de 31 % de la population. Les trois-quarts de cette production provient du bois et autres biomasse solide. Une part significative (21 %) provient également des pompes à chaleur. Enfin, 5 % de l'énergie provient du captage de l'énergie solaire sous forme d'électricité (4 %) ou de chaleur (1 %). À titre de comparaison, la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne a produit 119 520 MWh en 2017 soit la consommation de 9 % de la population intercommunale. La production d'énergie territoriale provient également en grande partie du bois et autres biomasse solide (69 %) et des pompes à chaleur (17 %). A l'instar de la production d'énergie à Louroux-de-Bouble, l'énergie solaire est utilisée pour une production d'énergie marginale (3 % pour le photovoltaïque et 1 % pour le solaire thermique). L'éolien (1 %) et surtout l'hydro-électricité (7 %) complètent la production d'énergie du territoire intercommunale.



Source Observatoire régional climat air énergie Auvergne-Rhône-Alpes

6.3.3 Une ressource minérale non mobilisée

La commune de Louroux-de-Bouble n'est concernée par aucune carrière. Ses besoins en granulats sont intégrés dans le Schéma Départemental des Carrières de l'Allier.

À retenir

ENJEUX RELEVÉS

- L'eau est présente, mais peu visible sur la commune. Les cours d'eau coulent dans des vallées encaissées principalement occupées par des bois denses. Leur qualité est toutefois altérée, en particulier en ce qui concerne l'état chimique.
- La ressource en eau potable est de qualité et suffisante en quantité malgré l'absence de captage sur le territoire communal. La poursuite du programme d'entretien par la SIVOM Région Minière et la SIVOME Sioule Bouble devrait permettre de maintenir le bon fonctionnement de ces ressources.
- Le potentiel en énergies renouvelables est relativement important grâce à la couverture forestière du territoire et les haies bocagères pouvant être valorisées dans la filière bois-énergie. La présence de grands bâtiments agricole peut également représenter des surfaces mobilisables pour valoriser l'énergie solaire. L'évolution et la diffusion des technologies de production d'énergies renouvelables notamment chez les particuliers et agriculteurs devraient favoriser la réalisation de nouveaux projets d'énergie renouvelables.
- Bien que la commune produise suffisamment d'énergie pour 31 % de sa population contre seulement 9 % pour l'intercommunalité, ce taux peut augmenter par la rénovation énergétique des logements permettant de réduire la part de ce secteur dans la consommation.
- Il n'y a pas de ressource minérale propre à la commune et pas de projet d'exploitation. Le Schéma des Carrières intègre les besoins communaux.

6.4 Biodiversité et milieux naturels

6.4.1 Une biodiversité reconnue par des zonages et inventaires

Inventaires ZNIEFF

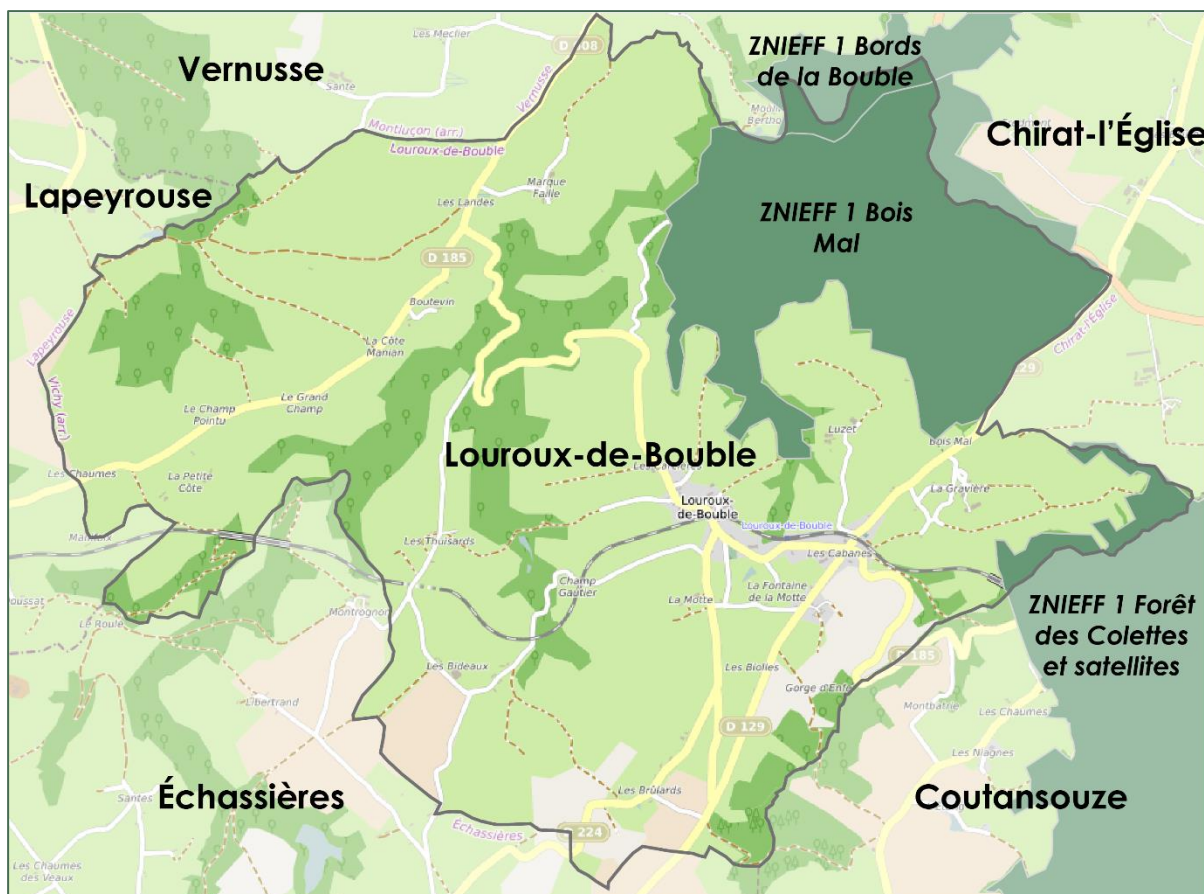
En 1982, le ministère chargé de l'environnement, en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle, a initié l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Il recense des espaces particulièrement intéressants en raison de l'équilibre ou de la richesse des écosystèmes qui le constituent, de la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées. Il existe deux typologies au sein de cet inventaire :

- ZNIEFF de type I : secteur d'une superficie relativement limitée, caractérisé par la présence d'espèces et de milieux rares et/ou remarquables et spécifiques du patrimoine naturel national ou régional, relativement sensible à toute modification ;
- ZNIEFF de type II : ensembles naturels plus larges, riches, peu modifiés et ayant des caractéristiques attrayantes et favorables pour la faune et la flore. L'enjeu est de préserver les grands équilibres écologiques qui caractérisent ces zones. Il convient également de s'assurer qu'aucune espèce protégée n'est susceptible d'être détruite par les aménagements envisagés.

Le territoire communal est concerné par trois ZNIEFF de type I :

- « Bords de la Bouble » (830 007 447) le long de la limite nord du territoire ;
- « Forêt des Colettes et satellites » (830 005 417) le long de la limite est de la commune dans la vallée du Bellon ;
- « Bois Mal » (830 020 420) au nord de la commune et englobant la forêt du même nom.

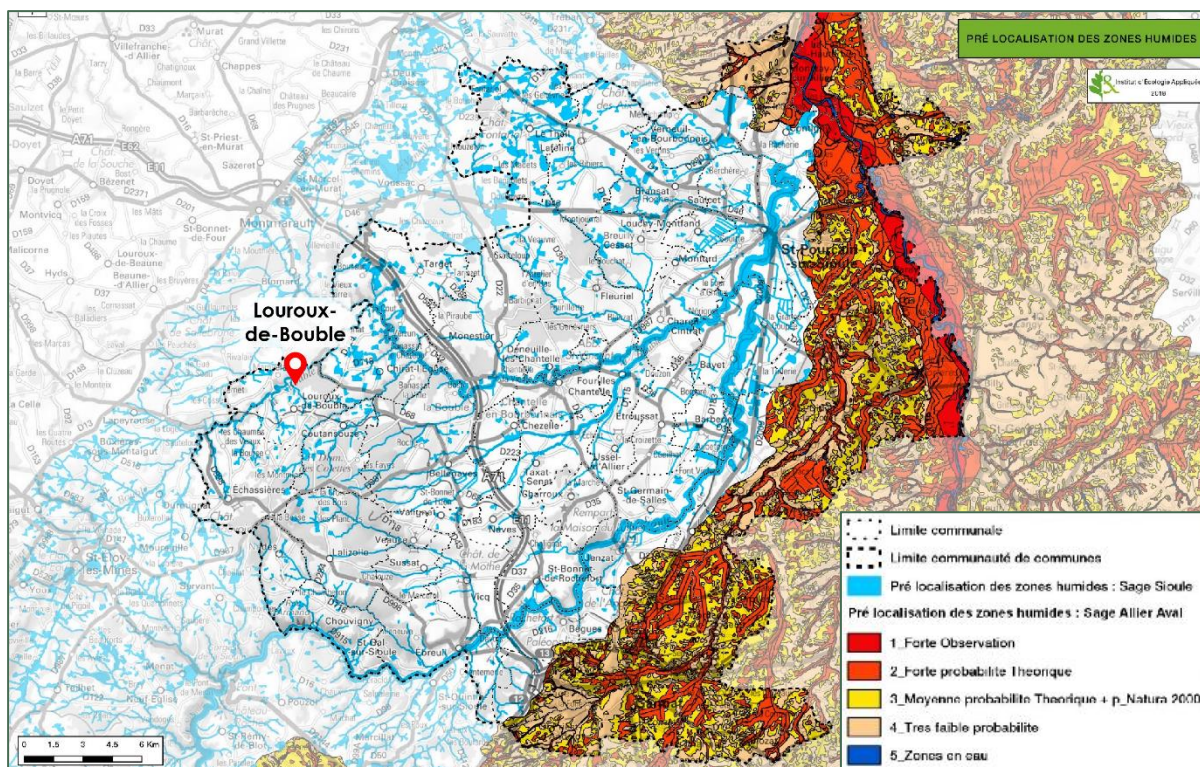
Louroux-de-Bouble est entièrement incluse dans la ZNIEFF de type II « Forêt des Colettes et satellites » (830 007 447).



ZNIEFF de type 1 à Louroux-de-Bouble, source Géoportail

Inventaires des zones humides

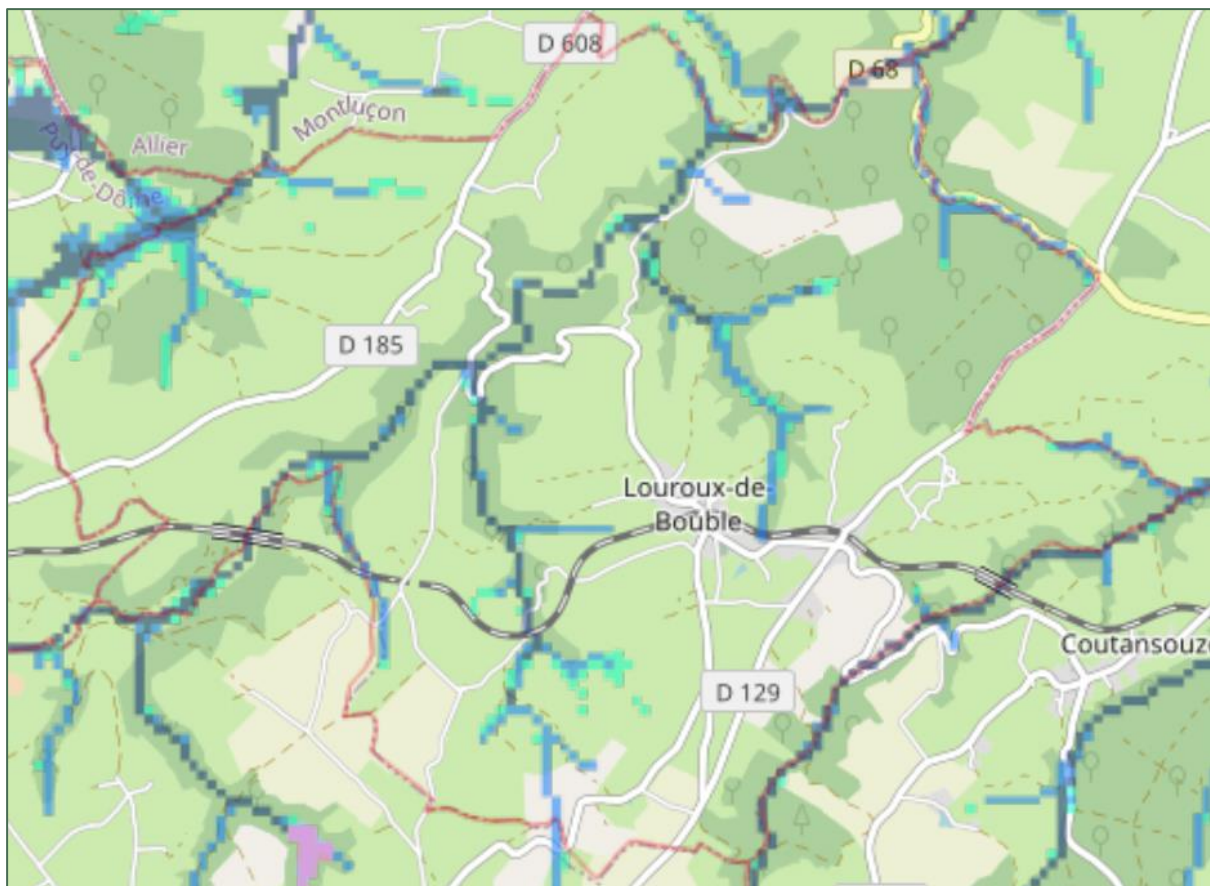
Le SCoT Saint Pourçain Sioule Limagne a établi une carte de prélocalisation des zones humides. À Louroux-de-Bouble, les principaux espaces repérés sont les fonds des valons occupés par des ruisseaux et les vallées de la Bouble et du Bellon. Seul le ruisseau alimenté par la source de la fontaine de la Motte est situé dans un secteur urbanisé et devra faire l'objet d'une attention particulière lors de l'urbanisation future.



Carte de prélocalisation des zones humides du SCOT, source SCOT Saint-Pourçain Sioule Limagne

La carte des zones potentiellement humides a été réalisée par deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) à la demande du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Cette cartographie permet d'évaluer les secteurs potentiellement humides nécessitant une étude in situ pour confirmer ou infirmer la présence d'un milieu humide. Cette cartographie ne fait pas ressortir d'autres espaces que ceux repérés par le SCOT.

Les risques d'impact de l'urbanisation sur les zones humides sont réduits au vu de l'éloignement des principaux espaces urbanisés par rapport aux zones potentiellement humides.



Zones potentiellement humides en 2019, source SIG réseau zones humides

6.4.2 Des outils pour la prise en compte des milieux peu contraignants

L'intégralité de Louroux-de-Bouble est concernée par une ZNIEFF de type II et environ 17 % sont concernés par l'une des 3 ZNIEFF de type I.

La ZNIEFF de type I « Bords de la Bouble » recouvre 957 ha le long de la rivière. Seuls 12 ha de cette ZNIEFF se situent sur la commune. Elle est caractérisée par des milieux forestiers (aulnaie-frênaie alluviale, frênaie de ravin, chênaie-charmaie, etc.) à fort intérêt écologique.

Moins de 20 ha des 2 284 ha de la ZNIEFF de type I « Forêt des Colettes et satellites » se situent sur la commune de Louroux-de-Bouble. Cette ZNIEFF représente un grand intérêt écologique grâce son relief accidenté et la diversité de ses sols permettant une grande richesse faunistique et floristique.

La ZNIEFF de type I « Bois Mal » est la plus petite des ZNIEFF sur le territoire puisqu'elle fait 280 ha, mais plus de 99 % sont situées à Louroux-de-Bouble. L'intérêt écologique de cet espace est lié à son habitat pour l'avifaune et en particulier pour les rapaces.

6.4.3 Une trame verte et bleue très dense sur toute la commune

La trame verte et bleue constitue un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Ces deux composantes forment un tout indissociable qui trouve son expression dans les zones d'interface telles que les zones humides et les bords de cours d'eau.

La fragmentation des milieux naturels, sous toutes ses formes (artificialisation des espaces et pollutions diffuses, obstacles aux déplacements), représente actuellement la principale cause d'érosion de la biodiversité à échelle nationale.

Toutefois, on ne saurait s'arrêter sur le constat d'une fragmentation des milieux. En effet, le déplacement des espèces est essentiel à l'accomplissement de leur cycle de vie et participe au maintien des populations d'espèces par des échanges génétiques entre individus. Ces interactions sont nécessaires à la viabilité des écosystèmes. Bien qu'il existe des réglementations actuelles qui préservent et gèrent les espaces à forte valeur écologique, il convient d'aller plus loin en préservant et/ou restaurant la connectivité de ces derniers entre eux.

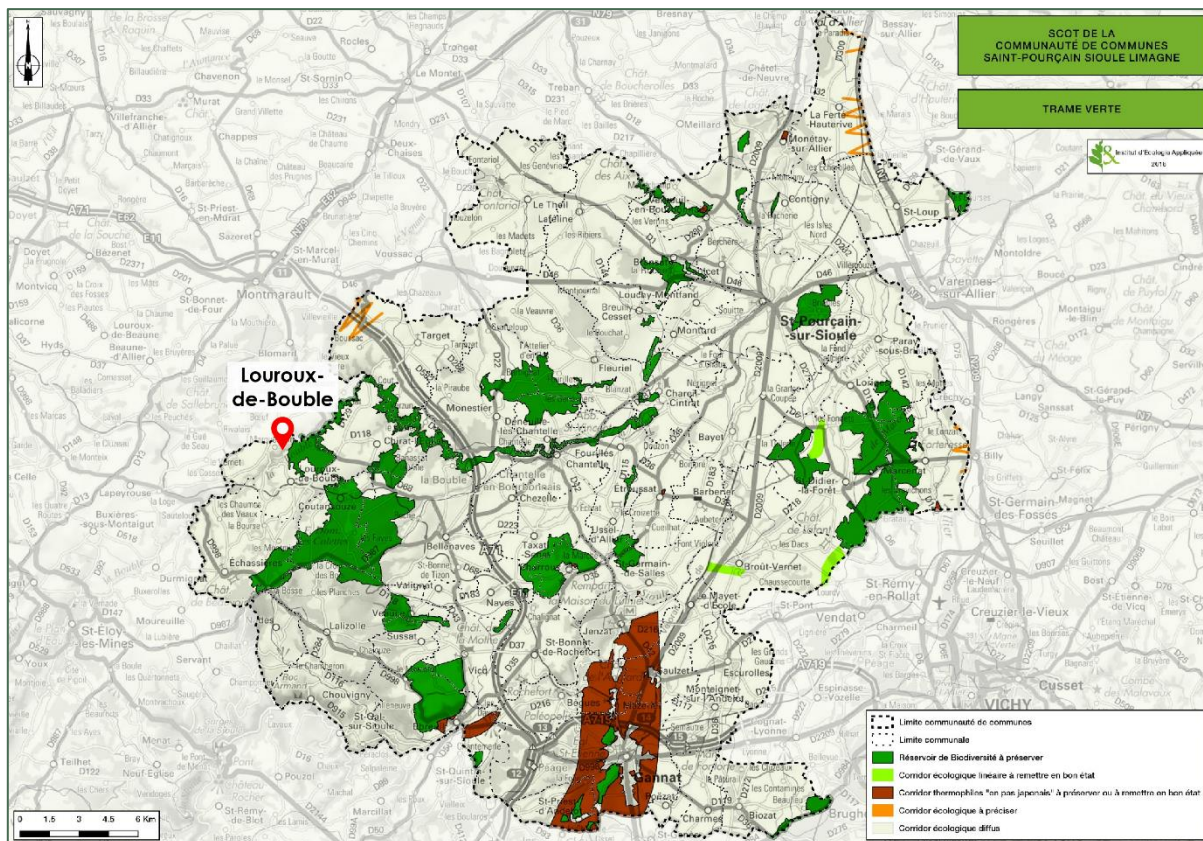
Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, une des mesures phare est de reconstituer un réseau écologique sur l'ensemble du territoire français, afin d'identifier par une approche globale, des espaces de continuités entre milieux naturels.

L'article 121 de la loi portant engagement national pour l'environnement (ou Grenelle 2) complète le livre III du code de l'environnement, par un titre VII « trame verte et trame bleue ».

La Trame Verte et Bleue (TVB) régie par les articles L.371-1 et suivants du code de l'environnement constituent un nouvel outil au service de l'aménagement durable des territoires. La TVB vise à identifier ou à restaurer un réseau écologique, cohérent et fonctionnel, sur le territoire, permettant aux espèces animales et végétales de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer, afin que leur survie soit garantie : des « réservoirs de biodiversité » seront reliés par des corridors écologiques intégrant des milieux terrestres (trame verte) et des milieux aquatiques (trame bleue). Sa cartographie est intégrée dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) élaboré par l'État et la Région et devant être prise en compte par le SCoT en application du L371-3 du code de l'environnement.

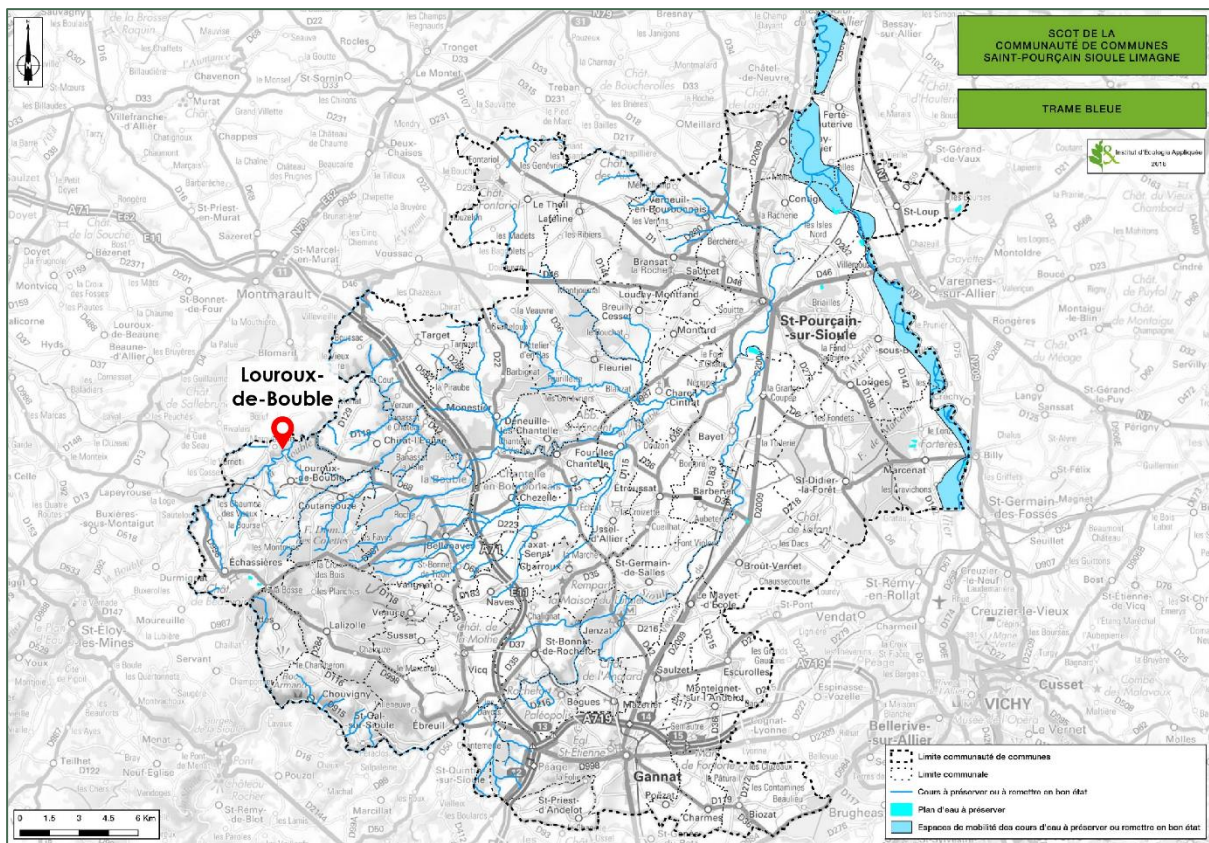
La carte communale de Louroux-de-Bouble doit se référer au SCoT Saint-Pourçain Sioule Limagne qui est le document intégrateur. L'État Initial de l'Environnement de ce document a identifié les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

La trame verte sur Louroux-de-Bouble est caractérisée par la présence de grands réservoirs de biodiversité correspondant aux ZNIEFF de type I et des corridors écologiques diffus. Les enjeux pour la trame verte se situent d'une part dans l'exploitation raisonnée des massifs forestiers et dans le maintien des haies bocagères permettant de relier les massifs forestiers entre eux.



Trame verte du SCOT, source SCOT Saint-Pourçain Sioule Limagne

La trame bleue se concentre dans les vallons des ruisseaux et les vallées de la rivière du Bellon et de la Bouble. En l'absence d'obstacle à l'écoulement sur la commune l'enjeu majeur se trouve dans l'amélioration de la qualité des eaux en particulier de l'état chimique.



Trame bleue du SCOT, source SCOT Saint-Pourçain Sioule Limagne

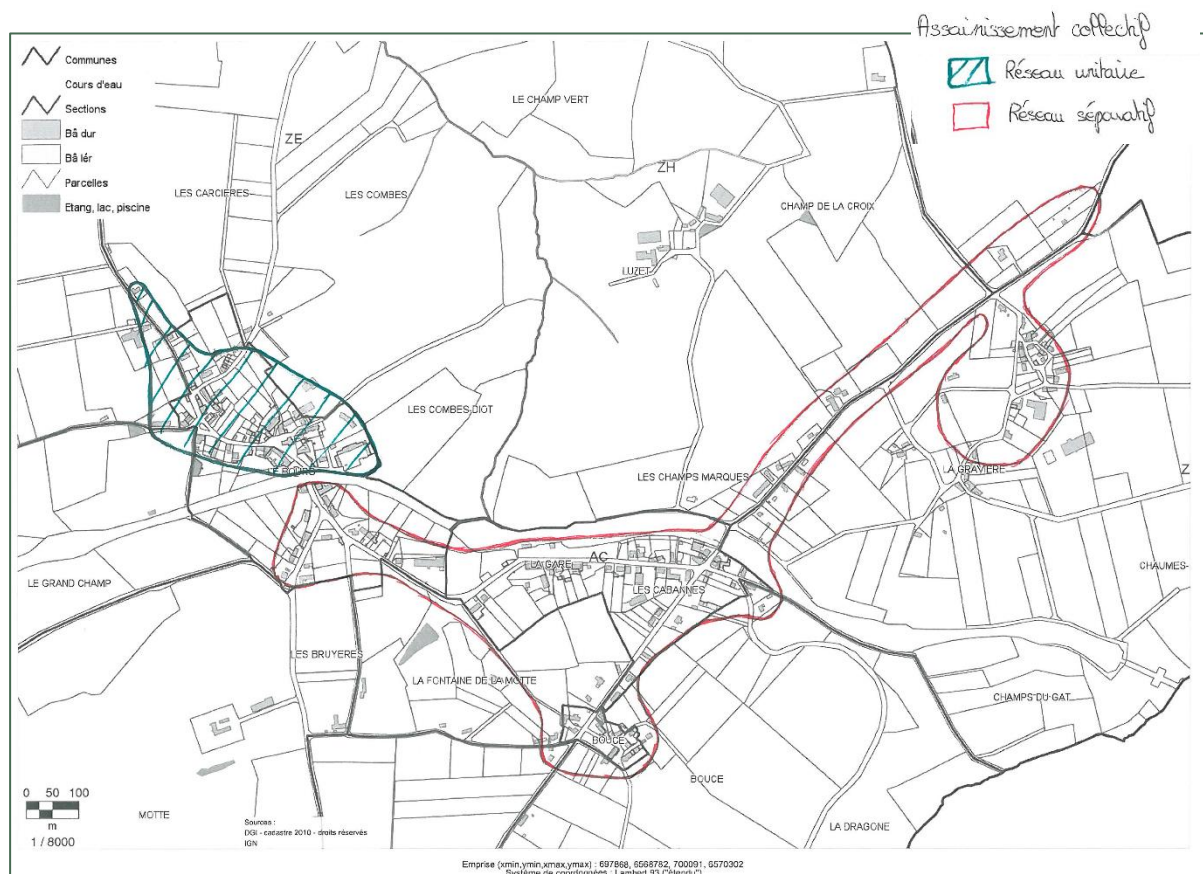
À retenir ENJEUX RELEVÉS

- La commune se situe dans un secteur riche en biodiversité grâce à un environnement préservé et une diversité des habitats naturels.
- Les continuités écologiques s'appuient sur des réservoirs riches et d'envergure et des corridors diffus.
- La faible pression urbaine sur la commune permet de limiter l'impact sur ces milieux d'intérêt.

6.5 Pollutions et nuisances

6.5.1 Des eaux usées majoritairement traitées collectivement

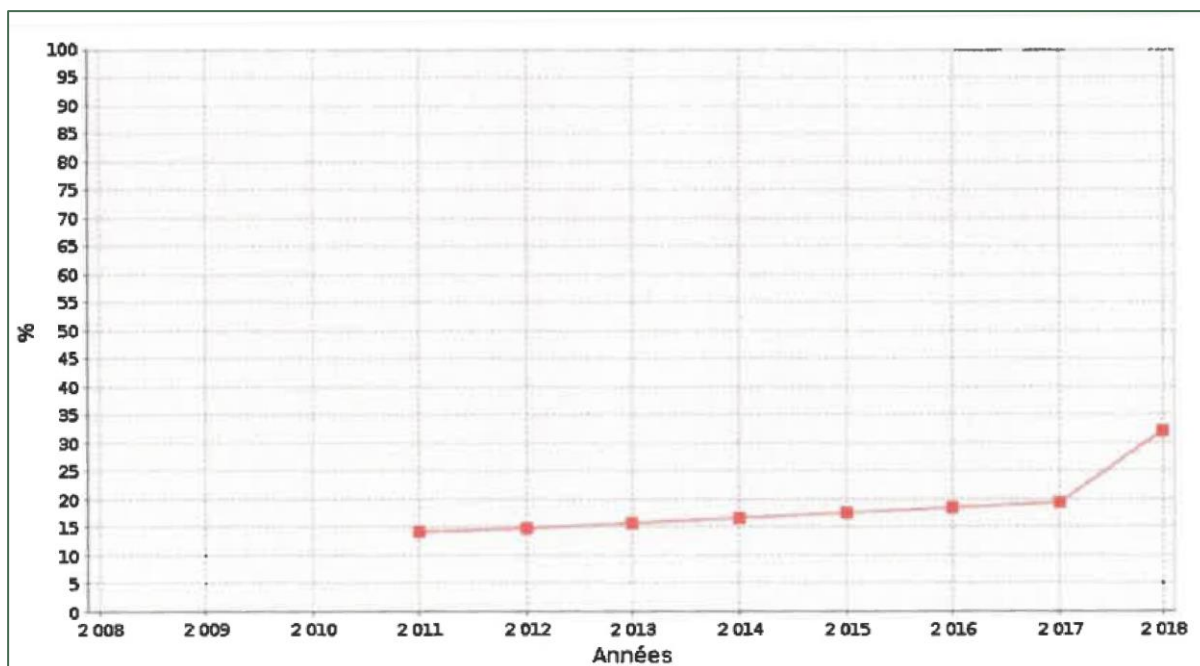
Une grande majorité des constructions bénéficient d'un des deux réseaux d'assainissement collectifs de la commune. Le premier est le réseau unitaire sur le bourg et le second est un réseau séparatif desservant les Cabanes, Boucé et la Gravière.



Réseau d'assainissement collectif, source mairie de Louroux-de-Bouble

Les autres hameaux et écarts ne bénéficient pas de ces réseaux et les habitants doivent assurer le traitement de leurs eaux usées sous le contrôle du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SIVOM Région Minière auquel adhère la commune.

À l'échelle du SIVOM, le taux de conformité des systèmes d'assainissement collectif n'a pas cessé d'augmenter depuis 2011 et a même accéléré entre 2017 et 2018. Ce taux reste toutefois très bas avec seulement 31,9 % de conformité.



Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif du SIVOM Région Minière, source SIVOM Région Minière

Malgré l'amélioration des dispositifs d'assainissement non collectif, à Louroux-de-Bouble, ce sont principalement les investissements dans les réseaux collectifs sur les principaux espaces urbanisés qui permettent de réduire l'impact environnemental lié au traitement des eaux usées.

6.5.2 Une bonne qualité de l'air

La législation française sur la présence des polluants dans l'atmosphère repose essentiellement sur la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE). Reconnaissant le droit à chacun de respirer un air qui ne nuit pas à sa santé, elle prévoit la mise en place de :

- dispositifs de surveillance et d'information ;
- plans régionaux pour la qualité de l'air ;
- plans de protection de l'atmosphère obligatoires pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants ;
- plans de déplacements urbains obligatoires pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants ;
- mesures d'urgence : à appliquer en cas de dépassement de seuils d'alerte (pics de pollution).

Dispositif de surveillance

La qualité de l'air de la région Auvergne-Rhône-Alpes est suivie par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, qui est une association mettant en œuvre une stratégie de surveillance et de communication sur la qualité de l'air. Le réseau permettant le suivi de la qualité de l'air dans l'Allier comprend les stations de Moulins, de Montluçon et de Vichy.

Dans l'Allier, les conditions et les activités sont favorables à une bonne qualité de l'air. Toutefois, l'ensoleillement estival peut favoriser une pollution à l'ozone principalement liée à la dégradation de polluants issus des moteurs thermiques et de composés organiques volatils. En hiver et au printemps, les anticyclones peuvent entraîner l'accumulation de particules fines produites localement par le chauffage, l'agriculture ou les grands axes routiers.

La présence d'une nature préservée et l'éloignement des grands centres urbains permettent à Louroux-de-Bouble d'avoir une bonne qualité de l'air malgré des pics de pollutions possibles liés aux logements énergivores, à l'activité agricole et dans une moindre mesure à la relative proximité de l'A71.

6.5.3 Une nuisance sonore n'impactant aucune zone habitée

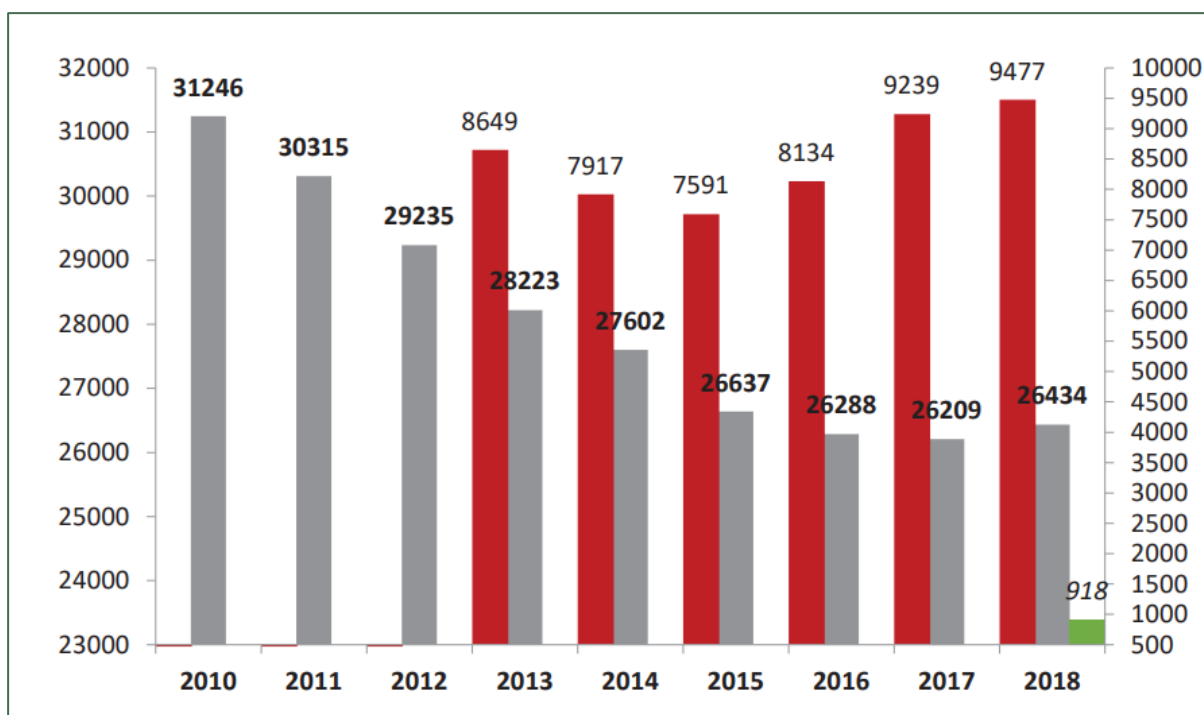
Le bruit est perçu comme la principale nuisance de leur environnement pour près de 40 % des Français. La sensibilité à cette pollution apparaît comme très subjective, elle peut cependant avoir des conséquences graves sur la santé humaine (troubles du sommeil, stress...). Il est donc important de prendre en compte les nuisances sonores dans les politiques d'aménagement.

Malgré la présence de la voie ferrée, aucune pollution sonore n'est identifiée sur la commune au travers des cartes de bruit stratégiques de l'Allier, car le trafic y est relativement faible.

6.5.4 Des déchets en légère baisse

La compétence de la collecte des déchets est assurée par le SICTOM Sud-Allier. Celle-ci se fait en porte-à-porte pour les ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables et les papiers, en apport volontaire pour le verre et en déchèterie pour les autres déchets. Les encombrants et épaves automobiles peuvent également être collectés en porte à porte 1 fois par an sur chaque commune et sur inscription.

En 2018, à l'échelle de la SICTOM, la quantité d'ordures ménagères collectée a augmenté pour la première depuis 2013 (avant cette date, les déchets des activités économiques (DAE) n'étaient pas différenciés des ordures ménagères). Entre 2015 et 2018, la collecte des déchets des activités économiques a continué à progresser.



Quantité (en kilogramme) de déchets collectés, source SICTOM Sud-Allier

Toutefois, rapportée à la population, la quantité d'ordures ménagères collectée a stagné à environ 180 kg/hab contre 223 kg/hab à l'échelle de la région. Les habitants produisent donc peu de déchets, mais l'accroissement de la population et des activités nécessitera une adaptation des équipements de collecte et de traitement des déchets.

6.5.5 Des sites pollués surveillés

L'identification des sources des pollutions et des zones contaminées repose sur l'analyse de quatre bases de données : BASOL, BASIAS, ICPE et iREP.

La base de données BASOL recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant à une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatifs. Aucun site n'est identifié sur la commune.

L'iREP est le Registre français des Emissions Polluantes. Cette base de données renseigne sur les émissions dans l'eau, l'air et le sol ainsi que sur la production de déchets dangereux issus des installations industrielles et élevages. Elle est constituée selon les données déclarées par les exploitants, et ne peut donc pas être exhaustive. Aucun site n'est recensé sur la commune.

BASIAS signifie Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Services. Cet inventaire historique est avant tout destiné au grand public, aux notaires, aux aménageurs et doit servir à apprécier les enjeux relatifs à l'état d'un terrain en raison des activités qui s'y sont déroulées. Cette base identifie l'ancienne décharge communale en activité de 1970 à 1990. Cet espace avait une vocation de stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères et les gravats. Le site situé sur la parcelle ZD 0013 au bord de la RD 185 en aplomb de la rivière Bouble n'est pas surveillé.

Les ICPE sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en raison des nuisances éventuelles ou des risques importants de pollution des sols et soumises à une réglementation spécifique. Sur la commune de Louroux-de-Bouble, l'Installation de Stockage de Déchets Inertes, situé au lieudit La Côte d'Anon, est enregistré comme ICPE non Seveso. Les volumes stockés sont inférieurs à ceux autorisés (30 tonnes en 2017 pour 160 autorisées).

À retenir ENJEUX RELEVÉS

- La qualité de l'air est généralement bonne. Les émissions de polluant sont très liées à l'activité agricole et au secteur résidentiel. L'enjeu en termes d'amélioration de la qualité de l'air est fortement lié à l'amélioration de l'habitat énergivore.
- La présence de deux réseaux d'assainissement collectif permet de fortement limiter l'impact environnemental du traitement des eaux usées sur la commune dans un contexte territorial où les systèmes d'assainissement non collectif sont majoritairement non conformes.
- Malgré la présence d'une voie ferrée sur la commune, aucune nuisance sonore n'est repérée sur le territoire.
- La commune est concernée par une ICPE à faible risque en activité sur un site éloigné des espaces urbanisés.

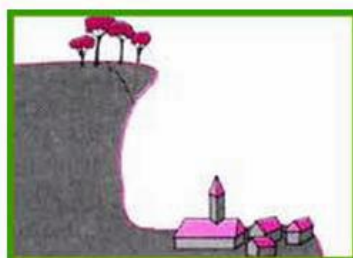
6.6 Risques majeurs

6.6.1 Des risques peu nombreux

Un risque majeur résulte de la juxtaposition entre un aléa (probabilité d'un événement exceptionnel par sa rareté et son caractère irrépressible) et des enjeux humains ou environnementaux. Il se caractérise par la gravité exceptionnelle de la menace avec une faible fréquence de survenance.



L'aléa



Les enjeux



Le risque

L'information préventive sur les risques majeurs vise à informer le citoyen sur les risques qu'il encourt sur ses différents lieux de vie : habitation, travail, loisirs... Elle s'effectue d'un niveau départemental à un niveau communal.

Le préfet établit un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) qui décrit les risques dans le département. En ce qui concerne l'Allier, ce document a été actualisé en 2015.

D'après ce document, la commune est exposée à 2 risques majeurs :

- Les séismes dont le risque est classé comme faible ;
- Les feux de forêt dont le risque est classé comme moyen.

Sur la base des éléments transmis par le préfet à chaque commune, le maire a la responsabilité de réaliser un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Le DICRIM caractérise le risque communal et sa localisation, renseigne sur les mesures de prévention et de protection, les dispositions des plans de prévention des risques et les modalités d'alerte et d'organisation des secours. La commune de Louroux-de-Bouble ne dispose pas d'un DICRIM.

6.6.2 Des risques naturels peu nombreux et peu fréquents

Seuls un risque sismique faible et un risque de feux de forêt sont mentionnés dans le DDRM de l'Allier. La liste des arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle révèle toutefois la présence d'autres aléas dont la fréquence reste faible.

Type de catastrophe	Début le :	Fin le :
Tempête	6/11/1982	10/11/1982
Inondations et coulées de boue	13/05/1988	19/05/1988
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999

Le risque principal pour la commune reste les feux de forêt dont les changements climatiques peuvent augmenter la fréquence.

6.6.3 Une commune épargnée par les risques technologiques

Aucun risque technologique n'est identifié sur la commune de Louroux-de-Bouble.

À retenir ENJEUX RELEVÉS

- Il y a peu de risques naturels sur la commune, concernée par seulement 3 arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1982 et dont le dernier date de 1999. Les feux de forêt apparaissent toutefois comme un enjeu croissant sur le territoire.
- Le risque industriel est absent sur la commune au vu de l'absence d'activité industrielle et d'infrastructure de transport d'envergure.

7. JUSTIFICATION DU PROJET

7.1 Scénario d'évolution

Le scénario développé ci-dessous a pour but d'anticiper les besoins en matière d'aménagement d'ici à 2035. Ce scénario est tiré des évolutions préfigurées par les tendances observées et de l'ambition des élus en cohérence avec les données et enjeux issus du diagnostic.

7.1.1 S'inscrire dans la dynamique démographique positive du SCoT

Entre 2007 et 2017, Louroux-de-Bouble a connu une importante déprise démographique (-1,95 %/an), dans un contexte départemental plutôt défavorable (-0,15 %/an), mais un contexte intercommunal plutôt favorable avec une croissance moyenne annuelle de 0,2 %.

L'objectif démographique de Louroux-de-Bouble à horizon 2035 consiste en une croissance de **0,29 % par an**. Cet objectif est plutôt élevé, mais s'inscrit dans la dynamique portée par le SCoT Saint-Pourçain Sioule Limagne arrêté le 20 juillet 2021 par le conseil communautaire. En effet, le SCoT a pour objectif de « conforter le développement démographique pour consolider l'armature territoriale » (objectif 1.4 du PADD). Pour cela, au travers de la prescription n° 13, le DOO vise une croissance démographique de 0,36 % par an sur la période 2020-2040 avec une majoration des communes possédant une gare ou halte ferroviaire. Le DOO recommande également un objectif de croissance démographique entre 0,15 et 0,30 % par an sur les communes du territoire qui ne constituent pas une polarité (recommandation n° 3) et impose la prise en compte de la desserte ferroviaire dans les objectifs démographiques (prescription n° 13).

Cet objectif implique une **augmentation de 13 habitants** par rapport à 2017.

7.1.2 De ménages petits dont la taille continue à diminuer

Louroux-de-Bouble est caractérisé par des ménages de petite taille liés à la forte part des ménages d'une personne et des couples sans enfant. Qui plus est, le vieillissement de la population accentue le phénomène de décohabitation. D'une part, le départ des jeunes pour leurs études supérieures ou leur premier emploi engendre la diminution des couples avec enfant et des familles monoparentales et, d'autre part, le décès ou le placement en maison de retraite d'un conjoint engendre la diminution de la part des couples sans enfant.

Ce desserrement des ménages est un phénomène d'ampleur nationale voir européenne et qui se retrouve à toutes les échelles, mais dans des ordres de grandeurs variables. Entre 2007 et 2017, la taille moyenne des ménages de Louroux-de-Bouble est passée de 2,37 personnes à 2,06 personnes. L'objectif démographique fixé précédemment implique

un ralentissement de cette réduction de la taille des ménages grâce à l'arrivée de ménages au profil diversifié dont des familles.

La taille moyenne des ménages estimée en 2035 est donc de **1,88 personne par ménage**.

7.1.3 Une croissance du nombre de ménages à anticiper

Le retour de la croissance démographique associé à la baisse de la taille des ménages implique une augmentation du nombre de ménages passant de 116 en 2017 à 134 en 2035. Parmi ces 18 ménages supplémentaires, 7 sont liés à la croissance démographique tandis que 11 sont liés au desserrement des ménages.

Pour répondre aux besoins de ces ménages, il est donc nécessaire d'**augmenter le nombre de résidences principales de 11 unités**.

7.1.4 Une obsolescence des logements habituelle à anticiper

Certains logements disparaissent spontanément du marché à cause de leur fusion avec des logements voisins, leur changement de destination ou encore, par leur obsolescence, ce qui est bien plus souvent le cas dans les communes rurales tel que Louroux-de-Bouble. Malgré la différence de contexte, la moyenne observée est de **0,15 % du parc par an** et correspond donc à la valeur retenue dans le scénario à horizon 2035. Cette estimation nécessite d'anticiper la **sortie du parc de 6 logements** à horizon 2035.

7.1.5 Un nombre de résidences secondaires stable

La part des résidences secondaires dans le parc de logements est élevée (30 % du parc en 2017). Toutefois, ce type de logements constitue des hébergements touristiques récurrents pour les propriétaires et la commune ne souhaite pas lutter contre ce type d'occupation qui plus est avec le peu d'outils mobilisables. Ainsi, le scénario vise un maintien du nombre de **résidences secondaires à 70 logements**.

7.1.6 Une nécessaire réduction du nombre de logements vacants

Le taux de vacance à Louroux-de-Bouble est très élevé (19 %) et même supérieur au taux déjà très élevé observé sur le département (14,5 %). L'objectif que se fixe la commune est donc en cohérence avec les orientations du SCoT Saint-Pourçain Sioule Limagne qui vise la réduction de 3 points de pourcentage le taux de vacance des communes. Ainsi, Louroux-de-Bouble se fixe comme objectif de **remobiliser 5 logements** pour atteindre un taux de vacance de 16 % en 2035.

7.1.7 Une production mesurée de nouveaux logements

Les éléments précédents du scénario permettent de préfigurer la répartition du parc de logements en 2035 :

	Nombre de logements	Part du parc de logements
Résidences principales	134	55 %
Résidences secondaires	70	29 %
Logements vacants	39	16 %
Total	243	

Pour parvenir à cette répartition, **19 logements neufs** doivent être construits à horizon 2035.

7.1.8 Une densité de logements adaptée au contexte rural

La prescription n° 26 du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT Saint-Pourçain Sioule Limagne prescrit la densité de construction visée dans les documents d'urbanisme en fonction du niveau de polarité de la commune. Pour Louroux-de-Bouble, celle-ci est de **10 logements par hectare**. Bien que le document ne soit pas encore opposable, cette densité correspond à l'objectif que se fixe la commune au regard des enjeux de modération de la consommation et de préservation de l'identité urbaine et paysagère du village.

7.1.9 Un besoin en foncier constructible raisonnable

La production de **19 logements** avec une densité de **10 logements à l'hectare** implique un **besoin foncier net de 1,9 ha**. Pour anticiper les besoins en espaces publics liés au développement de l'habitat, mais surtout pour anticiper la rétention foncière, une **marge de 40 %** a été retenue. Le **besoin foncier brut s'élève donc à 3,2 ha**.

7.1.10 Une consommation foncière faible

Entre 2011 et 2020, seulement trois permis de construire ont été accordés pour le secteur résidentiel et la construction de seulement 2 logements. La consommation foncière sur cette période a donc été de 0,48 ha, soit 0,05 ha par an. L'objectif démographique visé par la commune est plus élevé que dans le passé mais s'inscrit dans la continuité de la stratégie du SCoT de Saint-Pourçain Sioule Limagne de renforcer les territoires desservis par la ligne ferroviaire.

Cette évolution recherchée implique une consommation de 3,2 ha entre 2021 et 2035 soit 0,2 ha par an. Rapporté à l'objectif de production de logements, cela représente une consommation de 0,17 ha par logement contre 0,24 entre 2021 et 2035.

7.1.11 Un scénario équilibré

Le scénario établi constitue une vision souhaitée et possible de Louroux-de-Bouble au sein d'un territoire intercommunal dynamique.

Scénario			
Besoins endogènes	Facteur n°1 - desserrement des ménages		
	A	Nombre d'habitants en 2017	239
	B	Nombre d'habitants en 2035	252
	C	Taille des ménages 2017	2,06
	D	Taille des ménages en 2035	1,88
	E	Nombre de logements nécessaires en 2017 : A/C	116
	F	Nombre de logements nécessaires en 2035 : A/D	127
	G	Nombre de logements nécessaires pour répondre au desserrement des ménages : F - E	11
	Facteur n°2 - Variation du nombre de résidences secondaires et logements vacants		
	H	Nombre de logements vacants en 2017	44
	I	Nombre de logements vacants en 2035	39
	K	Nombre de résidences secondaires en 2017	70
	L	Nombre de résidences secondaires en 2035	70
	M	Variation du nombre de logements vacants : I - H	-5
N	Variation du nombre de résidences secondaires : L - K	0	
Besoins endogènes	Facteur n°3 - Renouvellement du parc existant		
	O	Parc total	231
	Q	Besoins générés par la vie du parc hors construction neuve	-6
Besoins exogènes	Facteur n°4 - Effet démographique		
	R	Nombre d'habitants supplémentaires en 2035 : B - A	13
	S	Nombre de logements nécessaires pour répondre aux besoins de nouveaux habitants : R / D	7
Traduction foncière	R	Besoin en constructions neuves : G + M + N - Q + S	19
	S	Objectif de densité (nombre de logements/hectare)	10
	T	Besoin en foncier net (hectares) : R / S	1,93
	U	Voiries et espaces publics (%)	40
	V	Besoin en foncier brut (hectares) : T*100 / (100 - U)	3,21

Cette projection constitue un équilibre entre un scénario au fil de l'eau ni souhaitable ni possible et un scénario trop ambitieux allant au-delà du scénario du SCoT Saint-Pourçain Sioule Limagne.

Le scénario au fil de l'eau :

	Horizon 2035 et évolution	Remarques
Démographie	168 habitants (-1,94 % /an)	Une déprise démographique qui se poursuit au même rythme que les 10 années précédentes
Taille des ménages	1,77 personne par ménage (-0,29)	Un desserrement des ménages qui se poursuit au même rythme que les 5 années précédentes

Résidences secondaires	80 résidences secondaires (+10)	Une croissance du nombre de résidences de secondaire qui se poursuit au rythme des 5 années précédentes
Logements vacants	51 logements vacants (+7)	Une croissance du nombre de résidences de secondaire qui se poursuit au rythme des 5 années précédentes
Besoin en constructions neuves	2 logements	Malgré l'importante déprise démographique, le scénario au fil de l'eau implique la construction de 2 logements pour compenser le desserrement des ménages et l'obsolescence des logements.

Cette projection implique qu'avec une stratégie foncière identique au scénario retenu (densité de construction de 10 logements par hectare et une rétention foncière de 40 %), le besoin foncier brut s'élève à 0,4 ha.

Ce scénario est toutefois inconcevable pour plusieurs raisons. La première est l'attractivité du territoire communal qui permettra à court terme d'inverser la tendance. Cette tendance sera notamment appuyée par la carte communale qui permettra des investissements dans l'immobilier neuf permettant de renforcer l'attractivité du village et donc de rendre plus attractif l'investissement dans l'immobilier ancien.

La seconde raison est l'incompatibilité de ce scénario avec les ambitions du territoire évoquées dans le projet du SCoT Saint-Pourçain Sioule Limagne. En effet, ce document vise d'une part une croissance démographique du territoire intercommunal de 0,36 % et recommande une croissance sur les communes rurales d'au moins 0,15 % par an pour conforter l'armature territoriale. Qui plus est, ce document prescrit la prise en compte de la desserte ferroviaire dans l'objectif démographique pour renforcer l'usage de ce mode de déplacement.

Le scénario trop ambitieux :

	Horizon 2035 et évolution	Remarques
Démographie	268 habitants (0,64 % /an)	Une croissance démographique permettant de retrouver un nombre d'habitants équivalent à 2017
Taille des ménages	1,94 personne par ménage (-0,12)	Un desserrement des ménages fortement ralenti sans être stoppé
Résidences secondaires	70 résidences secondaires (pas d'évolution)	Un nombre de résidences secondaires qui reste équivalent faute d'outils pour les remobiliser
Logements vacants	39 logements vacants (-7)	Une remobilisation de la vacance permettant de baisser de 3 points le taux de vacance (de 19 % en 2017 à 16 % en 2035)
Besoin en constructions neuves	23 logements	Ce scénario abouti à un besoin en construction neuve de 23 logements.

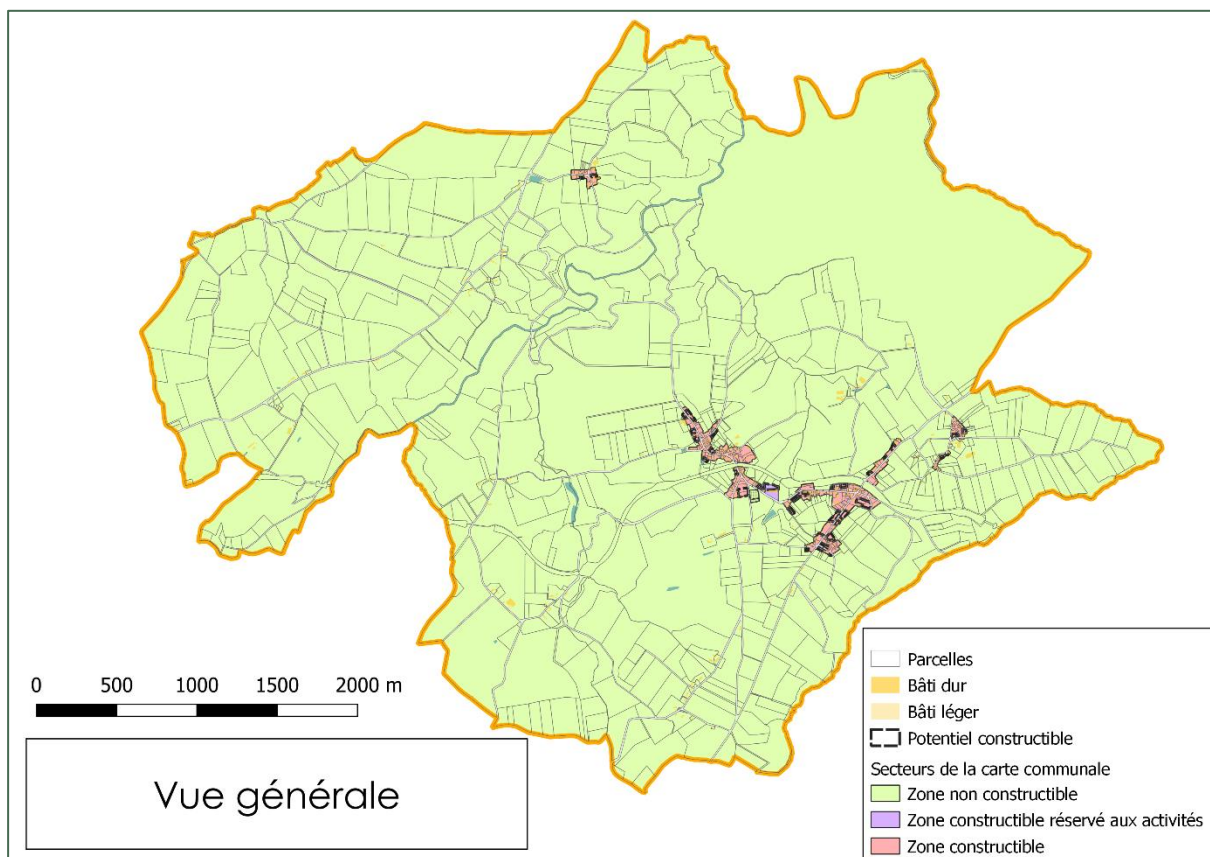
Cette projection implique qu'avec une stratégie foncière identique au scénario retenu (densité de construction de 10 logements par hectare et une rétention foncière de 40 %), le besoin foncier brut s'élève à 3,9 ha.

Ce scénario apparaît trop ambitieux au regard de la stratégie portée par le SCoT pour consolider l'armature territoriale. Cette incompatibilité avec le SCoT en cours d'élaboration a impliqué l'élaboration du scénario définitif présenté précédemment.

7.2 Présentation du zonage

Le zonage de la Carte Communale prend en compte la destination des constructions existantes. Ainsi, le découpage entre les zones constructibles et inconstructibles résulte de l'usage actuel des bâtiments et des volontés de développement de certains secteurs.

La stratégie vise à prioriser l'urbanisation sur les principaux espaces urbanisés pour limiter l'étalement urbain et les conséquences paysagères du développement résidentiel. Le potentiel constructible plus important sur le bourg et les hameaux des Cabanes et de Boucé a également pour objectif de rapprocher les futurs habitants des services et équipements.

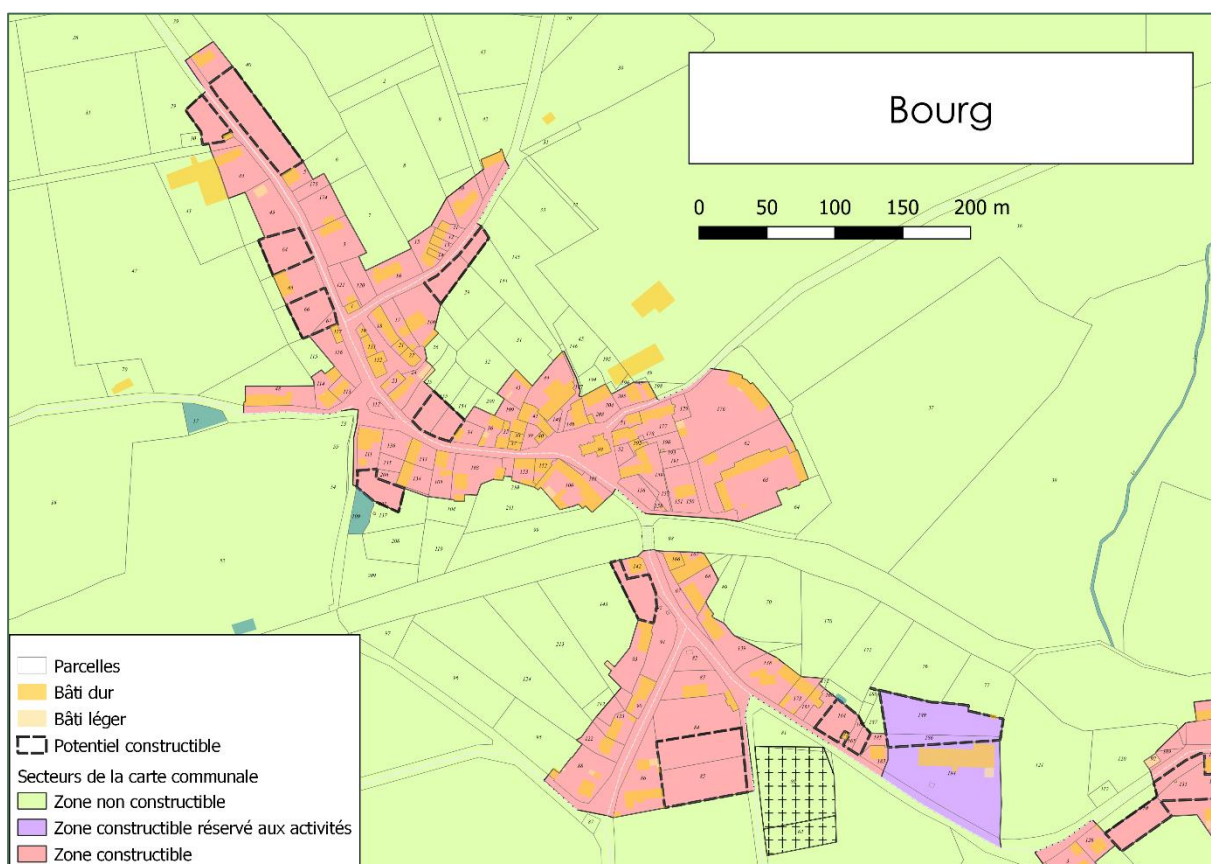


Plan de zonage de Louroux-de-Bouble

7.3 Justification du zonage

7.3.1 Zonage du bourg

Le bourg de Louroux-de-Bouble s'étend dans la longueur le long de la RD 185. Il constitue un espace urbanisé important puisqu'il concentre trois équipements majeurs pour les habitants : la mairie, l'école et la boulangerie. Sur cette unité urbaine, 9 espaces ont été repérés pour le développement de l'habitat sur une surface de 1,1 ha.



Plan de zonage du Bourg

Sur cet espace, seulement 0,2 ha au nord du bourg est actuellement utilisé pour l'activité agricole (parcelles ZE 40 et ZP 29) et seule la parcelle à l'est de la route est déclarée à la PAC (parcelle ZE 40) comme prairie.

Parcelle	Potentiel constructible	Surface totale
ZP 29	600 m ²	3 100 m ²
ZE 40	1 800 m ²	10 500 m ²

La parcelle ZE 40 est une prairie permanente déclarée à la PAC. Toutefois, sa partie sud se situe dans l'enveloppe urbaine et le développement de logements sur cette bande de 1 800 m² permettra de mieux affirmer l'entrée du Bourg.



Situation de la parcelle ZE 40 à vocation agricole au nord du bourg non déclarée à la PAC

La parcelle ZP 29 est une prairie fauchée non déclarée à la PAC. Seulement 600 m² de cette parcelle ont vocation à être urbanisés pour permettre de mieux marquer l'entrée du bourg.



Situation de la parcelle ZP 29 à vocation agricole au nord du bourg non déclarée à la PAC

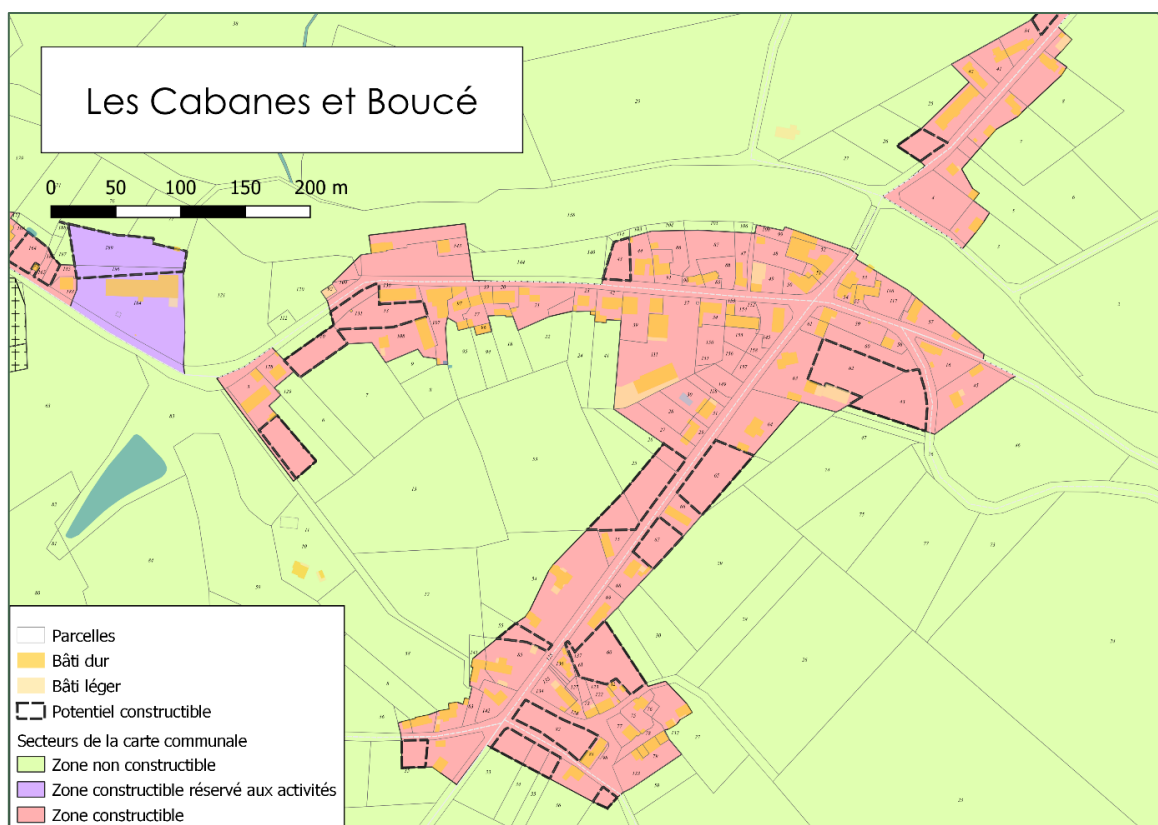
Au sud-est du bourg, une zone de 2 500 m² a été réservée aux activités pour permettre le retour d'une activité sur l'espace qui accueillait une scierie. Cette zone recouvre l'intégralité de l'espace utilisé et altéré par l'ancienne activité pour permettre aux porteurs de projet de faire évoluer l'espace en fonction de leur projet d'activité sans pour autant détériorer de zones naturelles ou agricoles.



Situation de la parcelle AD 189 au sud-est du bourg non bâtie destinée à l'activité

7.3.2 Les Cabanes et Boucé

Les hameaux des Cabanes et de Boucé constituent un espace urbanisé continu regroupant un grand nombre de logements. L'objectif est de densifier cet espace qui dispose d'un des atouts incontournables de la commune : la gare. L'accroissement démographique concentré sur cet espace permettra de renforcer l'utilisation des transports en commun dans les mobilités quotidiennes. Cet espace possède donc un potentiel constructible de 1,6 ha.



Plan de zonage des Cabanes et de Boucé

Sur ce secteur, seulement 0,4 ha (parcelles AC 4, 25, 26 et ZK 33, 34, 35 et 53) ont aujourd'hui une vocation agricole dont 0,2 ha déclaré à la PAC comme prairie.

Parcelle	Potentiel constructible	Surface totale
AC 4	900 m ²	2 600 m ²
AC 25	1 000 m ²	2 400 m ²
AC 26	300 m ²	800 m ²
ZK 33	500 m ²	2 000 m ²
ZK 34	200 m ²	900 m ²
ZK 35	200 m ²	600 m ²
ZK 53	600 m ²	11 200 m ²

Les parcelles ZK 53 et AC 25 et 26 se situent entre les hameaux des Cabanes et de Boucé. La continuité entre ces deux espaces est déjà consacrée et la mobilisation d'une partie de ces parcelles le long de la voie permettra de renforcer la continuité urbaine et de densifier le secteur distendu. Sur cette bande de 1 900 m², 1 600 sont déclarés à la PAC comme prairie permanente.



Situation des parcelles ZK 53 et AC 25 à vocation agricole entre les Cabanes et Boucé déclarées à la PAC

La parcelle AC 4 située à l'ouest du hameau a deux fonctions. La partie nord sert de jardin à l'habitation tandis que la partie sud est occasionnellement utilisée comme pâturage pour des moutons. Le but dans la mobilisation de cette parcelle est de permettre un développement urbain de taille réduite sur une parcelle située à moins de 200 m de la gare de Louroux-de-Bouble et desservie par tous les réseaux.



Situation de la parcelle AC 4 à vocation agricole à l'ouest des Cabanes non déclarée à la PAC

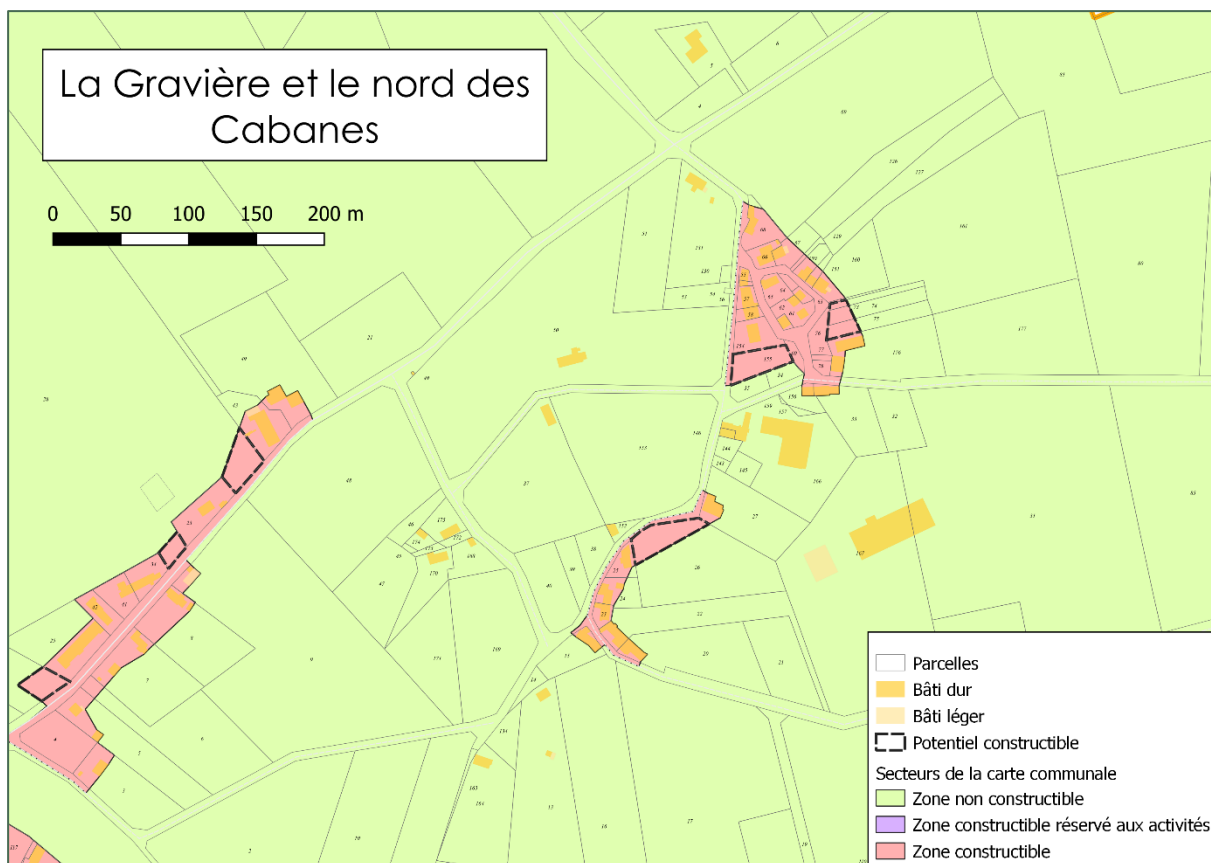
Le sud de Boucé constitue une entrée du village. Toutefois, la faible densité de construction et le recul des habitations vis-à-vis de la voirie rendent moins perceptible l'entrée urbaine. Une partie des parcelles ZK 33, ZK 34 et ZK 35 se situent dans cet espace distendu et leur urbanisation permettra de mieux souligner l'entrée urbaine. Cet espace représente une surface de 900 m² d'un tènement de 3 600 m² de prairie fauchée.



Situation des parcelles ZK 33, ZK 34 et ZK 35 à vocation agricole à l'entrée sud de Boucé non déclarées à la PAC

7.3.3 La Gravière et le nord des Cabanes

La Gravière est un hameau relativement important de Louroux-de-Bouble situé au nord-est des Cabanes. Toutefois, le hameau est divisé en deux enveloppes constructibles séparées par l'exploitation agricole qui bloque l'urbanisation du centre du hameau. Le nord des Cabanes pour sa part apparaît déconnecté du reste du hameau à cause de la voie ferrée. Malgré cette discontinuité du zonage, le nord des Cabanes constitue une entrée importante de Louroux-de-Bouble et l'objectif est de densifier cet espace pour mieux souligner le caractère urbain de cet espace.



Plan de zonage de la Gravière et du nord des Cabanes

Sur ce secteur, seulement 0,2 ha (parcelles ZH 28 et ZI 26) sont aujourd'hui déclaré à la PAC comme prairie.

Parcelle	Potentiel constructible	Surface totale
ZH 28	1 000 m ² (700 au nord et 300 au sud)	66 600 m ²
ZI 26	900 m ²	5 200 m ²

La parcelle ZH 28 est située à l'ouest de la route au nord des Cabanes. Elle est déclarée à la PAC comme prairie et est partiellement dans l'enveloppe urbaine. La mobilisation de ces deux parties permettra de renforcer le sentiment d'urbanité du secteur. Ces deux espaces représentent une surface totale de 1 000 m² (300 m² pour la partie la plus au sud et 700 m² pour la partie au nord).



Situation de la parcelle ZH 28 à vocation agricole au nord des Cabanes déclarée à la PAC

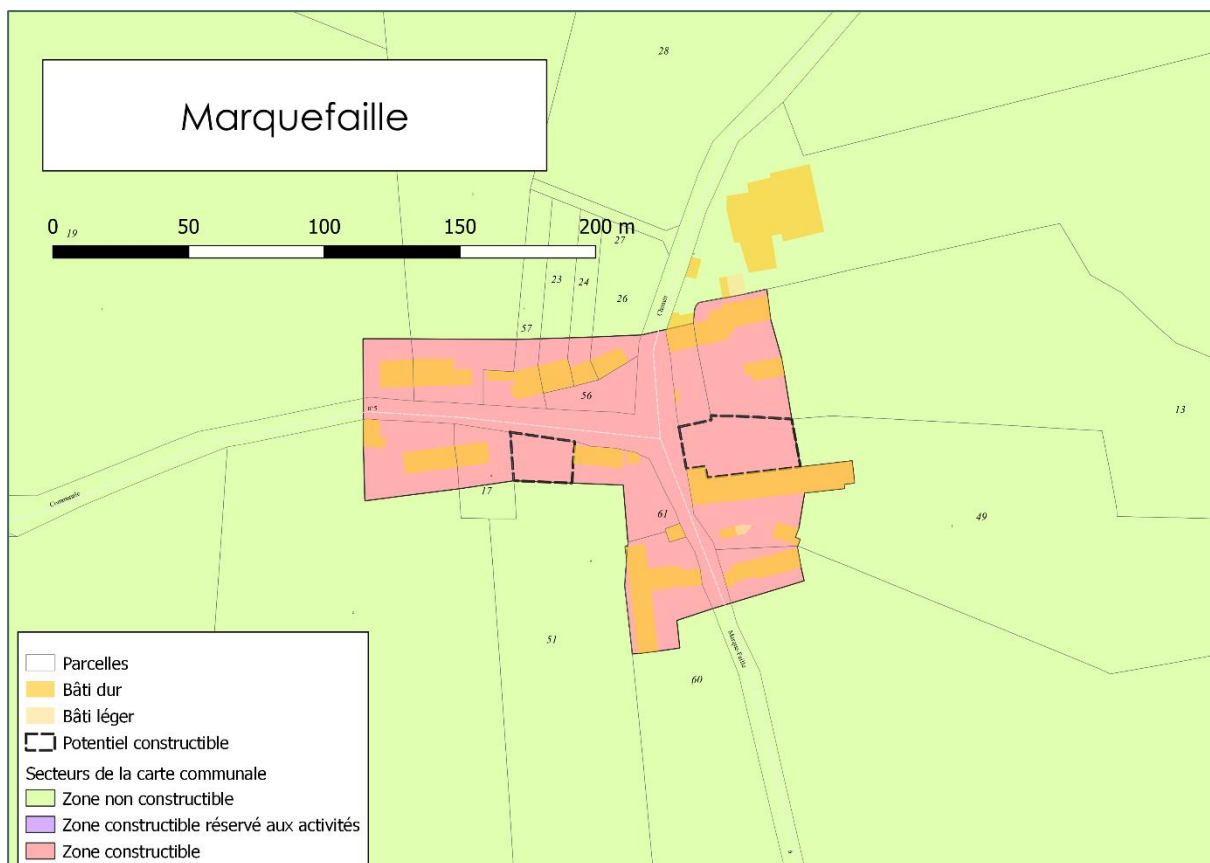
La parcelle ZI 26 est située sur la moitié sud du hameau de la Gravière. Malgré sa fonction agricole de prairie permanente l'urbanisation de cette parcelle permettra de renforcer d'améliorer la continuité du hameau par l'urbanisation dans une bande de 900 m² le long de la voie.



Situation de la parcelle ZI 26 à vocation agricole au nord des Cabanes déclarée à la PAC

7.3.4 Marquefaille

Marquefaille est le principal hameau situé de l'autre côté de la vallée de la Boule. Cette partie du territoire éloignée du Bourg est caractérisée par des hameaux et écarts peu distendus. La volonté est de ne pas délaissé cet espace en mobilisant les dents creuses de Marquefaille qui est le seul hameau dense du secteur. Le potentiel constructible de Marquefaille s'élève à seulement 0,1 ha sur des parcelles à vocation de jardin.



Plan de zonage de Marquefaille

7.4 Un projet à faible impact à l'horizon 2035

En compatibilité avec le projet communal, le potentiel constructible pour de l'habitat de la Carte Communale est de 3,2 ha. La répartition entre le bourg et les hameaux permet de nettement renforcer le Bourg et les Cabanes qui comptent les principaux équipements de la commune. La mobilisation du foncier des trois autres hameaux est plus limitée, mais permet de mieux valoriser les réseaux et en particulier les réseaux d'assainissement qui dessert l'intégralité du foncier constructible de la commune à l'exception du hameau de Marquefaille.

En matière de consommation d'espace agricole, moins d'un hectare risque d'être consommé à terme, soit seulement 25 % du potentiel constructible. Qui plus est, la surface déclarée à la PAC est de 0,5 ha (16 % du potentiel constructible).

	Potentiel constructible pour l'habitat	Dont foncier agricole	Dont foncier agricole déclaré à la PAC
Bourg	1,2 ha	0,2 ha	0,1 ha
Les Cabanes	1,2 ha	0,4 ha	0,3 ha
Boucé	0,5 ha	0,1 ha	0 ha
La Gravière	0,2 ha	0,1 ha	0,1 ha
Marquefaille	0,1 ha	0 ha	0 ha
TOTAL	3,2 ha	0,8 ha	0,5 ha